



2020

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE



SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique en Pays de la Loire	4
La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent	16
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	26
L'épanouissement de tous les êtres vivants	40
La transition vers une économie circulaire	52

INTRODUCTION

Selon le code de l'environnement « **les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.** Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. Dès lors, leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

En 2020, la Région s'est dotée d'une Stratégie territoriale de développement durable. Malgré la crise sanitaire et son impact notamment sur le renouvellement institutionnel des principaux partenaires de la Région, cette dernière a en effet arrêté son projet de Sraddet lors de la session de décembre 2020. Cette stratégie a fait l'objet d'une large concertation afin d'enrichir le projet et de favoriser son appropriation, en particulier des grands partenaires de la Région dans le comité de suivi du Sraddet, ainsi que les groupes politiques du Conseil régional et des représentants associatifs comme France Nature Environnement.

Le nouveau Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pose une stratégie renforçant l'équilibre des territoires et leur transition écologique afin de répondre aux 3 grands défis identifiés de nature environnementale, démographique et technologique et aux enjeux afférents. Cette stratégie se décline en 30 règles répondant aux 30 objectifs consolidés dans ce document, volontairement synthétique, et qui porte une philosophie d'action publique privilégiant la mobilisation des acteurs à la contrainte, dans un contexte réglementaire d'ores et déjà très riche.

L'article 255 de la loi n°2010-788 portant sur l'engagement national pour l'environnement a introduit une obligation de présenter annuellement une synthèse faisant état de la situation régionale et des politiques publiques mises en œuvre en matière de développement durable.



La lutte contre
**LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE EN
PAYS DE LA LOIRE**

© Région Pays de la Loire / Ouest-Médias

Selon une étude régionale cofinancée par l'Ademe et restituée en 2020¹, « les impacts des changements climatiques dans les Pays de la Loire sont déjà visibles ». Les étés, printemps et automnes sont de plus en plus chauds et les hivers moins rigoureux. En revanche, il est noté une évolution peu marquée des précipitations. Les secteurs forestiers et agricoles sont déjà concernés et les milieux aquatiques sont sensibles. Selon l'étude, « d'ores et déjà les impacts socio-économiques sont à considérer ».

En octobre 2020, en réaction aux conclusions de l'étude, l'exécutif régional, la Région a impulsé la constitution d'un Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique (Giec) en Pays de la Loire. Les missions du Giec ligérien sont triples :

- crédibiliser, vulgariser et approfondir la connaissance des changements climatiques en Pays de la Loire, au regard des avancées scientifiques et dans une logique pluridisciplinaire ;
- identifier et préciser les impacts sur le territoire, ainsi que les vulnérabilités socio-économiques et environnementales qui y sont liées ;
- informer les élus régionaux et plus largement les décideurs ligériens sur l'évolution du climat et les aider à identifier, à promouvoir et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces.

Constitué de manière strictement paritaire, ce groupe d'experts est présidé par Virginie Raisson, chercheuse et présidente du Laboratoire d'études géopolitiques et prospectives. Le premier rapport du Giec ligérien est attendu à l'automne 2021. Le Comité 21 Grand Ouest, qui fédère les acteurs du développement durable en France, assurera le secrétariat général et le suivi des travaux de cette instance.

La lutte contre le changement climatique est ainsi une priorité de l'action régionale, qui s'inscrit

dans le cadre de plusieurs documents stratégiques. Dès 2014, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) est venu définir les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air. En mars 2018, le Conseil régional a renouvelé le cadre de son action à travers sa Feuille de route sur la transition écologique et énergétique 2017-2021 qui définit 7 grands objectifs :

1. Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises ;
2. La production d'énergie et préserver la qualité de l'air ;
3. Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable ;
4. Encourager une économie circulaire ;
5. Faire des Pays de la Loire la première région française dans le secteur de la mobilité durable ;
6. Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire ;
7. Préserver et valoriser la biodiversité.

De plus, à l'occasion de l'adoption du Plan de relance en juillet 2020, la Région a souhaité investir une partie de son effort de relance vers l'accélération de la croissance verte (mesures 125 à 145).

**1. TOUR D'HORIZON
DES DONNÉES
RÉCENTES SUR LA
SITUATION DES PAYS
DE LA LOIRE EN TERMES
DE RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE**

1.1 Les causes du réchauffement climatique en Pays de la Loire

L'émission de gaz à effet de serre (GES) contribue fortement au

réchauffement climatique. Selon l'Insee dans son dossier n°4 de septembre 2020 intitulé *Les défis de la région des Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable*², l'émission de GES en Pays de la Loire est due, comme ailleurs, aux transports, à l'industrie ou encore à la construction et au chauffage des logements. Cependant, l'Insee souligne le poids important de l'agriculture dans la région, qui constitue en 2016 la 1^{re} source d'émission (30% environ du total contre 22% en France) en raison de l'importance de l'élevage et des types de culture agricole. Les transports sont le 2^e secteur le plus émetteur de GES en Pays de la Loire. Dans ces 2 secteurs, l'évolution de l'émission des GES entre 2011 et 2016 est stable. Dans les autres secteurs, l'institut statistique souligne que les émissions sont orientées à la baisse entre 2011 et 2016. Elles ont même diminué de 15% entre 2008 et 2016 dans le secteur de l'industrie grâce à l'utilisation d'énergies moins carbonées, mais aussi dans le secteur de la production d'énergie, notamment grâce aux travaux de modernisation de la centrale thermique de Cordemais. Enfin, dans les secteurs résidentiels et tertiaires, là encore, les émissions tendent à se réduire en raison de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'amélioration des modes de chauffage. Cette baisse tendancielle des émissions des GES de 2011 à 2016 conjuguée à la chute des activités humaines résultant de la crise sanitaire et économique en 2020 pourrait permettre à la Région d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, fixés dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) pour 2020, à 27,6 millions de tonnes équivalent (Mteq) de CO₂. Cependant, il faudra à l'avenir redoubler d'effort puisqu'à tendance d'évolution constante, les objectifs fixés pour 2050 ne seront pas atteints.

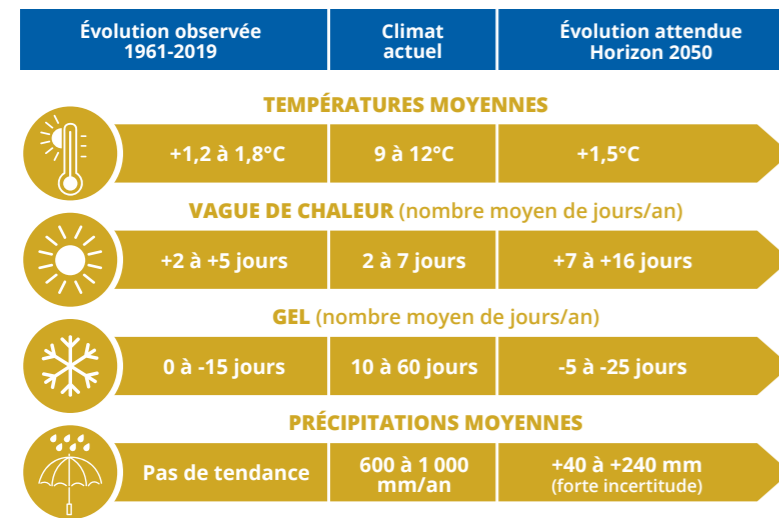
¹ https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-06/8412427_etude-cc_synthese_v2.pdf

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4770677>

³ https://teo-paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2021/01/TEO_LettreInfo-03-VF.pdf

1.2 Les effets du changement climatique en Pays de la Loire

Évolution observée et attendue du climat en Pays de la Loire



Source : document de présentation de l'étude de 2017 repris par l'Observatoire ligérien de la transition écologique - TEO dans sa lettre d'information n°3 de janvier 2021³

Ainsi, selon l'étude, la température moyenne a augmenté de 1,2 à 1,8°C sur les 60 dernières années et devrait augmenter de 1,5°C supplémentaire d'ici 2050. Le niveau de la mer, qui a déjà augmenté de 3 cm entre 1993 et 2014, devrait encore s'élever de 40 à 100 cm d'ici la fin du siècle. Enfin, la superficie des zones affectées par la sécheresse a été multipliée par 3 depuis les années 1960.

2. L'ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le développement d'énergies renouvelables (2.1) et la diminution de la consommation d'énergie (2.2) constituent des leviers essentiels de la lutte contre le changement climatique. Pour cette raison, la Région mène des actions volontaristes visant à réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique ligérien. Dans cette perspective, la Région mobilise pleinement le Fonds européen de développement

renouvelable (EnR) représentant 21% de l'énergie produite en Pays de la Loire.

Selon l'étude de l'Insee déjà citée précédemment (2020, ibid.), si la consommation d'énergie par habitant est restée stable entre 2008 et 2016 en Pays de la Loire, la production d'énergie renouvelable est en forte croissance (+ 89% entre 2013 et 2019) et représente désormais 11% de la production électrique régionale, soit 2 fois plus qu'il y a 6 ans. Cette montée en puissance est portée en particulier par les filières éolienne et photovoltaïque.

Si fin 2020 les objectifs définis dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie en matière de développement des énergies renouvelables (1 750 MW installés) n'ont pas été atteints, le développement des énergies marines devrait inverser la tendance dans les prochaines années. En effet, la mise en service du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, prévue pour 2022, puis en 2023 celle des parcs au large de L'Île d'Yeu et de L'Île de Noirmoutier, devraient permettre de tripler la production éolienne. La Région soutient ces projets et le secteur des énergies marines renouvelables (EMR) qui représentait en Pays de la Loire 1 105 emplois en équivalent temps plein en 2019, sur un total de 3 064 au niveau national, selon l'Observatoire des énergies de la mer. Dans le cadre de sa Stratégie maritime régionale 2018-2022, la Région prévoit de poursuivre le développement des énergies marines en se projetant dans la définition de nouvelles zones propices à l'implantation de champs EMR. Elle encourage aussi la compétitivité de la filière EMR en s'appuyant en particulier sur le Technocampus Océan de Bouguenais, via la mutualisation de moyens, d'équipements et d'expertise au service de l'excellence technologique. L'innovation est en effet nécessaire pour le secteur des EMR afin de rester compétitif par rapport aux autres type d'EnR. La Région finance également le développement du photovoltaïque. Elle avait lancé en 2018 un appel à projets Photovoltaïque en autoconsommation, visant à favoriser la consommation d'énergie de sa propre production.

régional (Feder) et a prévu, dans le cadre du Plan de relance européen et plus spécifiquement du dispositif REACT EU, de consacrer une part importante de l'enveloppe de 69 M€ de Feder à l'économie verte. Cet effort se poursuivra sur la prochaine période de programmation, pour laquelle la Région a prévu de consacrer plus de 40% du Feder à l'objectif stratégique Une Europe plus verte.

2.1 Soutenir le développement des énergies d'avenir

L'action régionale en matière de développement des énergies renouvelables se décline en plusieurs axes. D'abord, elle soutient fortement l'essor des énergies renouvelables tant pour l'électricité que le gaz. D'autre part, la Région s'engage résolument dans le développement de l'hydrogène, convaincue que cette filière est prometteuse et pourvoyeuse d'emplois. Enfin, elle se mobilise en faveur des mobilités durables.

La Région soutient fortement le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de sa feuille de route régionale, la Région s'est engagée à atteindre d'ici 2021-2022 une production d'énergie

En 2020, elle a poursuivi son soutien à l'énergie solaire en lançant une étude concernant les opérations d'autoconsommation collective⁴. Cette étude a permis de valider la faisabilité juridique des dynamiques de mutualisation entre plusieurs projets, et esquisse des perspectives encourageantes.

La Région s'investit aussi dans le développement de la méthanisation de biomasse, qualifiée « de filière jeune en fort développement » par l'étude de l'Insee. Elle a ainsi adopté en 2020 le Schéma régional biomasse qui dresse l'état des lieux des ressources en biomasse et détermine les actions et orientations à mettre en œuvre. En septembre 2020, 100 unités de méthanisation étaient déjà en service dans la région, produisant du biogaz utilisé principalement en cogénération, pour un total de 82 000 tonnes d'équivalent pétrole (Tep). En 2020, 15 nouveaux projets ont été soutenus dans le cadre de l'appel à projets régional Ademe-Région Unité de méthanisation en Pays de la Loire. L'enveloppe financière allouée à cet appel à projets a d'ailleurs été quadruplée dans le cadre du Plan de relance, passant de 500 000 €, prévus au budget primitif 2020 à 2 M€ (mesure n°135). De plus, la Région a confirmé en 2020 son soutien au cluster professionnel appelé Méthatlantique, qui contribue à la promotion et au développement de cette filière. Enfin, il faut souligner que le Feder a déjà permis de soutenir 7 projets de méthanisation via l'appel à projets énergies renouvelables des fonds européens pour un montant de 5,5 M€.

Au-delà de ces actions de soutien sectorielles, la Région souhaite se positionner comme chef d'orchestre de la politique de transition énergétique, ce qui la conduit à promouvoir des cadres de gouvernance partagée, et à soutenir financièrement les projets en faveur de la transition énergétique en Pays de la Loire.

Une gouvernance partagée

La Région s'appuie sur des dynamiques partenariales et apporte une vigilance particulière à la qualité des projets proposés et de la concertation locale menée. L'animation et la dynamique de ces réseaux sont essentielles

dans l'émergence de projets EnR sur les territoires. En effet, face aux oppositions organisées aux projets de déploiement des EnR, le portage conjoint des projets par le triptyque collectivités - entreprises - associations est un gage de réussite. Ainsi concernant la méthanisation, elle s'appuie d'abord sur un collectif d'acteurs, composé de collectivités, d'énergéticiens, d'associations et d'agriculteurs, ainsi que l'association Aile qui anime le Plan Biogaz Bretagne Pays de la Loire. En complément des travaux déjà engagés avec CoopMéthà 44 en Loire-Atlantique et CapMéthà 49 en Maine-et-Loire, la Région a signé en 2020 la Charte Énergies renouvelables agricoles en Mayenne, portée notamment par la Chambre d'agriculture mayennaise. Plus largement, la Région a poursuivi en 2020 son soutien aux structures relais qui accompagnent et animent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'Ademe, Aile, Atlansun, Énergies citoyennes en Pays de la Loire et Relais énergies renouvelables. La Région souhaite ainsi consolider le Réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire, collectif qui regroupe 17 structures autour d'un projet commun :

- faciliter le parcours des porteurs de projets, sur l'ensemble du territoire régional ;
- apporter un premier niveau de réponse sur toutes les EnR (électriques et thermiques) aux porteurs de projets ;
- favoriser l'émergence et la multiplication des projets EnR, notamment sur la chaleur renouvelable, dans un souci de qualité des projets, y compris en termes de dialogue territorial ;
- décloisonner les approches des différentes structures relais d'un point de vue thématique et territorial ;
- avoir, à terme, un point d'entrée unique à l'offre régionale d'ingénierie au niveau départemental, premier niveau d'information regroupant les offres des relais EnR ;
- permettre la montée en compétence des acteurs du réseau.

La Région soutient financièrement le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique

d'accompagnement des territoires, la Région a conclu avec les intercommunalités des Contrats territoriaux-Région (CTR). Dans ce cadre, la Région a prévu que 10% des dotations allouées à chaque territoire soit mobilisé en faveur de la transition énergétique. Depuis 2019, l'ensemble du territoire est couvert par ces contrats. Parallèlement, la Région déploie des Contrats de transition écologique (CTE) qui visent à accompagner les collectivités locales dans la transformation écologique des territoires. 2 contrats avaient déjà été conclus en 2019. En 2020, 2 nouveaux contrats ont été conclus avec le Pôle métropolitain du Mans d'une part, et la Communauté de communes Erdre et Gesvres d'autre part. Pour illustration, le contrat avec le Pôle métropolitain du Mans représente un investissement de 7,44 M€ sur la période 2020-2022 et nourrit l'ambition forte du territoire en matière de transition énergétique et de mobilité.

De plus, la Région propose plusieurs appels à projets qui permettent de financer les projets contribuant à la transition énergétique, comme celui relatif à la méthanisation en lien avec l'Ademe, ou encore l'appel à projets EnR innovantes et réseaux énergétiques intelligents, pour lequel 14 projets ont été déposés fin 2020.

Depuis la création de la Société d'économie mixte Croissance verte, la Région dispose également d'un nouvel instrument financier qui sera guidé par 3 objectifs : intervenir par des prises de participation en fonds propres au capital de sociétés de projets d'énergie renouvelable, proposer une offre d'ingénierie pour accompagner l'émergence de projets, mais également mettre à disposition une offre d'animation, d'expertise et de service en matière d'efficacité énergétique des bâtiments. Dans le cadre du Plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a décidé de créer une filiale de la Sem Croissance verte qui prendra des participations en région dans les sociétés de projets EnR.

Enfin, la Région soutient le développement de l'énergie renouvelable par sa commande publique. En effet, depuis 2016, elle propose aux établissements de mutualiser leurs achats d'énergie

⁴ L'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement

via un groupement d'achat de gaz et d'électricité qu'elle coordonne. Afin de répondre aux objectifs environnementaux régionaux, ces marchés contribuent à favoriser l'émergence d'unités de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Pour la première fois en 2020, ces marchés de gaz et d'électricité renouvelables à haute valeur environnementale couvriront l'ensemble des besoins des bâtiments administratifs de la Région, ainsi que 14 établissements ayant fait ce choix vertueux.

La Région promeut le développement des mobilités à énergie alternative

Développer la mobilité durable est un engagement fort de la Région des Pays de la Loire. Ainsi, à travers l'adoption du projet de Sraddet en décembre 2020, puis le vote en mars 2021 de la Stratégie régionale des mobilités (SRM) à horizon 2030, le Conseil régional s'est fixé des objectifs ambitieux pour réduire l'empreinte écologique des transports en Pays de la Loire. En effet, selon les données 2016 de l'association Air Pays de la Loire qui est soutenue par la Région, **l'ensemble des modes de transport contribue à hauteur de 34% de la consommation d'énergie finale en Pays de la Loire, et à hauteur de 27% de l'émission des gaz à effet de serre.** En cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le Sraddet fixe ainsi un objectif de réduction de 40% des émissions de GES pour le secteur des transports ligériens, d'ici 2030. Pour parvenir à ces objectifs, la Région incite à l'utilisation des technologies moins énergivores que le pétrole, par le soutien des motorisations alternatives, au gaz naturel véhicule (GNV), à l'électrique ou à l'hydrogène. La Région a engagé des démarches partenariales avec les transporteurs pour identifier les potentiels de développement des motorisations

alternatives et depuis septembre 2018, des exploitations pérennes ont été mises en place sur le réseau régional. Elle s'est également fixé l'objectif d'équiper, d'ici 2030, 100% des cars des lignes régulières du réseau Aléop en motorisations alternatives. Cette transition sera progressive, réalisée en priorité sur les lignes structurantes, en tenant compte des possibilités d'approvisionnement existantes à proximité.

Mobilité électrique

En partenariat avec les syndicats d'énergie et les partenaires publics et privés, la Région des Pays de la Loire s'est engagée, depuis plusieurs années, dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques : elle a financé l'installation de 37 bornes de recharge rapides sur des axes routiers majeurs, tous les 80 km, pour augmenter l'autonomie de déplacement. Début 2021, **le réseau compte 565 bornes publiques de recharge, dont 62 rapides.** En Mayenne, la ligne régulière d'autocar Laval-Craon est devenue 100% électrique, ce qui représente une première en France sur un réseau interurbain public. Par ailleurs, il peut être souligné que l'achat de 3 véhicules électriques pour le parc régional a été réalisé en 2021.

Mobilité gaz naturel pour véhicule

Par ailleurs, la Région poursuit son ambition d'être leader en matière de gaz naturel vert (GNV), qui représente pour les acteurs du transport de marchandises, un enjeu important, tant au niveau économique, qu'au niveau environnemental, notamment avec les perspectives de croissance du bioGNV liées au développement de la méthanisation. Dans le cadre du Plan de relance, l'ambition régionale a été amplifiée (mesure n°134) avec le doublement du budget dédié au déploiement du réseau de bornes de recharge rapides déjà financé par la Région (1,2 M€ consacrés en 2020). **Début 2021, il existe déjà 12 stations GNV ; la Région s'est fixé l'objectif de créer un réseau de 19 stations publiques d'avitaillement à l'horizon 2020 et de 89 stations en 2030.** Dans ce cadre, elle a soutenu 8 projets de stations depuis 2017, dont 2 en 2020, à Lasse (49) et à Changé (53). Un règlement d'intervention a été adopté par le Conseil régional en septembre 2020

pour soutenir le développement des stations bioGNV. Il vise à financer les projets de stations publiques d'une part, et d'autre part, l'acquisition ou la location de véhicules engagés à consommer du bioGNV. Enfin, s'agissant des transports scolaires, 5 autocars roulent déjà au gaz naturel pour véhicule sur les lignes régulières de la Région, et une expérimentation concernant près de 120 véhicules GNV va commencer en 2021.

La mobilisation des acteurs et la communication

De nombreux acteurs régionaux se mobilisent autour des motorisations alternatives et les conditions sont réunies pour leur développement. L'enjeu aujourd'hui réside dans la conversion des flottes et l'essor des usages. C'est pourquoi, afin de mobiliser et de sensibiliser plus largement le grand public, la Région a organisé, **du 12 au 27 septembre 2020, la 3^e édition du Pays de la Loire Énergie Tour** lors de la Semaine de la mobilité durable. Durant cet événement s'est tenu le 3^e colloque régional sur les mobilités durables co-organisé avec Territoire d'énergie Mayenne, le département de la Mayenne et l'Ademe à Château Gontier. Celui-ci était dématérialisé avec les 18 intervenants filmés en direct et une retransmission en ligne. Ce format inédit a permis de réunir près de 240 participants. Enfin, un rallye régional en véhicules à motorisation électrique et GNV a été organisé du 17 au 19 septembre avec la participation de 16 véhicules (13 électriques et 3 GNV) et a permis de démontrer la qualité du réseau des infrastructures de recharge gaz et électrique.

La Région a adopté en 2020 la Feuille de route hydrogène

Le nouvel exécutif régional voit dans l'hydrogène une filière économique d'avenir pour les Pays de la Loire, pourvoyeuse d'emplois. L'hydrogène s'inscrit dans un contexte inédit où se conjuguent révolution numérique, transformation énergétique et impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette énergie est puissante par sa capacité à relier les énergies et les réseaux entre eux (de l'électricité au gaz et inversement), à pouvoir remplacer le pétrole comme combustible décarboné pour le secteur du transport, et à être produit localement à partir d'eau, d'électricité ou de ressources naturelles. **En 2020, la Région a par conséquent adopté la Feuille de route régionale hydrogène** qui vise à structurer la gouvernance de la filière en lien avec les acteurs ligériens pour faire émerger **Pays de Loire Hydrogène Vallée** d'ici 2030, et devenir l'une des toutes premières régions en matière de production et d'usage d'hydrogène renouvelable. Cette stratégie est guidée par 4 ambitions :

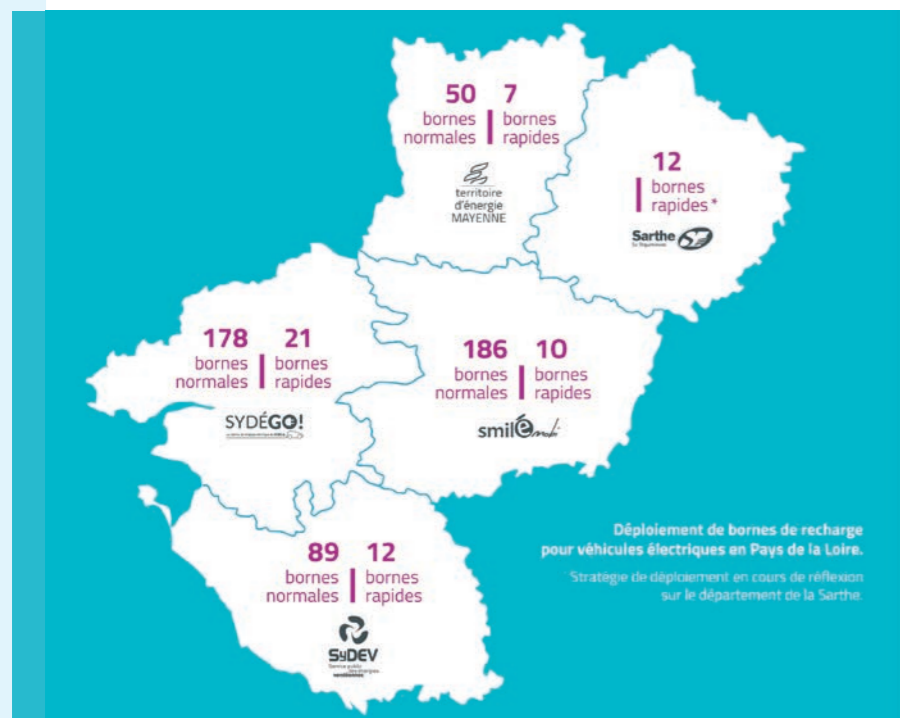
1. **Faire des Pays de la Loire une région à hydrogène renouvelable ;**

2. **Rendre l'usage de l'hydrogène accessible à tous dès 2030 ;**
3. **Faire émerger des filières d'excellence et faire du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire le 1^{er} grand port hydrogène de l'Atlantique ;**
4. **Installer le collectif Pays de la Loire Hydrogène Vallée dans le paysage national et ligérien.**

Ce plan, renforcé par le Plan de relance, est doté d'une enveloppe de 70 M€ et pourra atteindre 100 M€ par la mobilisation des fonds européens. Il se décline en 24 actions opérationnelles. En 2020, la Région a déjà soutenu 2 projets structurants pour la filière hydrogène : d'une part, le projet H2Ouest qui s'articule autour d'une production novatrice avec 100% de l'hydrogène produit à partir de parc éolien (projet de production développé par la société LHYFE) et le développement de différents usages terrestres en Vendée et au Mans. D'autre part, la Région a soutenu le projet H2 Loire Vallée qui s'appuie sur le potentiel ligérien en matière maritime en œuvrant au développement d'application maritime et portuaire (bateau, navire, logistique portuaire).

Perspectives

Ces prochaines années, la Région entend poursuivre un développement des énergies renouvelables marines dans un climat apaisé, et soutenir les filières de l'éolien, du photovoltaïque et de la méthanisation. Elle continuera de soutenir les forces vives du territoire en matière de développement des EnR par sa participation active au collectif du Réseau des EnR des Pays de la Loire et les appels à projets, et renforcera son offre de service en s'appuyant sur la Société d'économie mixte (Sem) Croissance verte.



Infrastructure de recharge de véhicules électriques, Territoire d'énergie Pays de la Loire (juillet 2020)

Perspectives

En 2021, la Région déclinera les premières actions de son Plan hydrogène, avec :

- **le lancement de la phase 3 de l'étude régionale pour l'accompagnement dans l'amorçage d'écosystèmes territoriaux** (production-distribution-usages) ;
- **la création d'un appel à projets** visant à développer l'écosystème hydrogène sur les territoires ;
- **le soutien à des projets innovants comme le rétrofit⁵** ou le soutien aux véhicules spécifiques, à l'image du projet de bateau à motorisation hydrogène qui est à l'étude, dans le cadre de la maintenance des premiers parcs éoliens off-shore français.

À plus long terme, la Région entend accompagner la volonté du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire de devenir le 1^{er} grand port hydrogène de la façade atlantique (mesure n°133 du Plan de relance). Le Conseil régional soutiendra le déploiement d'un réseau de stations de production et de distribution de l'hydrogène maillant tout le territoire, l'acquisition de véhicules hydrogène et les projets d'avion, bateaux et TER à hydrogène, ainsi que les expérimentations en cours concernant l'utilisation de l'hydrogène dans le bâtiment. Il continuera également de soutenir la recherche et développement pour nourrir l'émergence d'un collectif ligérien des acteurs de l'hydrogène.

⁵ Le rétrofit désigne le fait de conserver la structure d'une voiture et de changer le moteur thermique au profit d'un moteur à énergie alternative

La Région poursuit le soutien à l'innovation en matière d'énergie

La Région soutient les projets innovants en faveur des réseaux énergétiques intelligents

Depuis 2016, SMILE (*SMart Ideas to Link Energies*) accompagne les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux énergétiques intelligents en Bretagne et Pays de la Loire, c'est-à-dire des projets qui permettent de lever les freins à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, par exemple en favorisant leur stockage, en palliant l'intermittence des EnR ou la multiplicité des lieux d'approvisionnements. La démarche est orientée autour de 5 grandes thématiques : la mobilité durable, l'autoconsommation collective et les bâtiments intelligents, la flexibilité et les smart territoires, les données et la maîtrise de l'énergie, et enfin Smart Iles qui vise à rendre autonomes du point de vue énergétique les îles bretonnes. Créée en 2016, l'association SMILE est portée par une double présidence (Région des Pays de la Loire et Région Bretagne) et regroupe de multiples partenaires publics et

privés (PME, PMI, grands groupes, collectivités, établissements de recherche, banques). Après 4 ans de mise en œuvre, la dynamique SMILE représente déjà plus 300 adhérents dont 60% d'entreprises du numérique et de l'énergie, et 89 projets collaboratifs, publics ou privés, homologués représentant plus de 260 M€ d'investissement dont 60% de financement public.

L'année 2020 a permis la réalisation d'un bilan global de la dynamique SMILE, l'enjeu étant de déterminer les besoins et opportunités pour écrire une nouvelle feuille de route 2021-2024. La Région a également soutenu l'an passé plusieurs projets labellisés SMILE, tels que la démonstration de *vehicule-to-grid* (V2G) par une société coopérative - Titi Floris - qui loue des véhicules qu'elle recharge avec ses propres panneaux solaires en lissant les pics de consommation. Au titre du développement économique, la Région a participé au financement du projet de démonstration de films photovoltaïques organiques (panneaux souples, autocollants et semi-transparents) porté par Armor et l'école d'ingénieurs Icam (projet OPV), ainsi que le projet EcoH2 de production d'hydrogène vert par la société Qairos.

Perspectives

En 2021, la dynamique SMILE entamera ainsi la mise en œuvre de sa nouvelle feuille de route 2021-2024, en développant son autonomie par le recours aux cotisations, une offre de service renouvelée et une équipe dédiée aux entreprises. Elle poursuivra le déploiement des projets *smart grids* sur l'ensemble de la région, dans le cadre de l'accompagnement transitoire apporté par l'agence régionale Solutions&Co en 2021 et le financement régional.

La Région soutient la recherche et le développement en faveur de la lutte contre la transition énergétique

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables, la Région soutient aussi la recherche et l'innovation, en particulier dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR).

Elle finance par exemple le projet Nemo de l'École centrale de Nantes, qui consiste à développer un centre d'expérimentation pour les systèmes navals, les énergies marines et le génie océanique. Ce projet, déjà inscrit dans le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, sera prolongé dans le cadre du nouveau Contrat de plan 2021-2027, avec la perspective d'une nouvelle déclinaison du projet (Nemo2). À travers son programme de Recherche-formation-innovation, la Région a soutenu également le *West Atlantic Marine Energy Community* (Weamec), un réseau d'experts porté par l'École centrale de Nantes, qui fédère les acteurs académiques et entreprises engagés dans le domaine des EMR en Pays de la Loire. La Région a déjà apporté 4 M€ de soutiens financiers de 2014 à 2020 et entend poursuivre son engagement à la faveur de Weamec 2 sur la période 2021-2026, ce qui devrait permettre de financer 4 à 5 thèses dans le domaine des EMR.

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif Étoiles montantes qui vise à soutenir des chercheurs prometteurs en place dans les laboratoires ligériens, la Région soutient le projet Non-hermitian and nonlinear acoustic (NoHeNA) qui vise à développer de nouvelles stratégies et techniques pour concevoir des dispositifs permettant de traiter le problème du bruit engendré par les ondes acoustiques à très fortes amplitudes qui causent des nuisances pour l'environnement. Ce projet porté par Vassos Achilleos, post-doctorant et lauréat du concours chercheur du CNRS, est développé au Laboratoire acoustique de l'Université du Mans.

Perspectives

Dans les années à venir, la Région a déjà prévu de poursuivre son soutien à la recherche en matière d'énergies maritimes renouvelables en finançant des allocations doctorales. Elle s'investira également fortement dans la mise en œuvre de la Feuille de route hydrogène.

2.2 Réduire la consommation d'énergie en Pays de la Loire

La transition énergétique exige non seulement l'évolution du mix énergétique ligérien à la faveur des énergies renouvelables, mais également la réduction de la consommation d'énergie. Dans son étude publiée en septembre 2020, l'Insee montre que la consommation d'énergie par habitant a diminué de 7% entre 2008 et 2016, notamment grâce à l'amélioration des performances énergétiques des biens immobiliers et d'équipement. Cependant, en raison du dynamisme démographique en Pays de la Loire, la consommation totale du territoire est restée stable. En Pays de la Loire comme à l'échelle nationale, ce sont les secteurs des transports et du résidentiel qui sont les plus énergivores, représentant chacun un tiers de la consommation régionale. Pour lutter contre le réchauffement climatique et accélérer la transition énergétique du territoire, la Région s'engage donc dans la rénovation énergétique, et promeut le développement des transports en commun à travers l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de transport régionaux. Elle mobilise à cet effet le Feder qui a déjà permis le soutien de plus de 150 projets de réhabilitation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux pour un montant de 28,5 M€, mais également le soutien à plus de 50 projets de transports doux ou durables, pour un montant de 25 M€.

L'engagement régional en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments

La Région mène une politique volontariste sur le logement et l'efficacité énergétique, consacrée dans sa Feuille de route pour la transition écologique et énergétique 2021-2027 à travers le pilier Transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité énergétique des entreprises. Se saisissant pleinement de son rôle de chef de file en matière d'efficacité énergétique, la Région facilite à la fois la rénovation énergétique du secteur résidentiel, des entreprises et des bâtiments publics. Dans le cadre du Plan de relance adopté en juillet 2020, elle a ainsi prévu 3 mesures spécifiquement dédiées au soutien à la rénovation énergétique (mesures n° 126 à 128) :

- le déploiement opérationnel du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) à hauteur de 24 M€, dont 6 M€ de la Région, en lien avec l'État, les départements et les intercommunalités pour couvrir d'ici 2022 l'ensemble du territoire régional par des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) et accélérer les travaux énergétiques des particuliers ;
- la création d'une Société d'économie mixte Croissance verte au capital de 10 M€ qui symbolise l'unité ligérienne puisqu'elle réunira, en tant que co-actionnaires, aux côtés de la Région, de la Banque des Territoires, des 5 départements ligériens, 2 agglomérations (Laval et Angers) et 4 syndicats d'énergie de la région ;

- le déploiement du projet EnergieSprong lancé par l'Union sociale de l'habitat (USH) pour la rénovation énergétique des logements sociaux pour lequel la Région a déjà dégagé un budget de 2 M€.

Le soutien à la rénovation énergétique des particuliers et du secteur tertiaire

La Région propose tout d'abord une aide financière aux projets de réhabilitation énergétique des logements des particuliers améliorant d'au moins 40% leur performance énergétique : l'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (Areep). La complémentarité avec les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) permet de mobiliser pleinement l'ensemble des aides publiques pour ménages les plus modestes. Entre 2016 et 2020, ce sont plus de 6 100 logements qui auront bénéficié d'une rénovation énergétique cofinancée par la Région. La Région a lancé une dynamique territoriale visant à amplifier la rénovation énergétique du parc immobilier résidentiel, en fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire. Pour y parvenir, la Région a saisi l'opportunité de l'Ademe lui permettant d'être porteur associé du programme de Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare). Le Sare, financé par des certificats d'économie d'énergie, vise à accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation de leur logement et le petit tertiaire.

Parallèlement, la Région s'appuie sur les intercommunalités du territoire à travers le soutien des Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) qu'elle co-finance dans le cadre d'une contractualisation triennale. Il existe ainsi 4 plateformes de rénovation énergétique qui délivrent des conseils techniques, un accompagnement juridique et des aides financières pour la rénovation énergétique : Écorénove pilotée par la Carene ; Serenah gérée par la Communauté de communes d'Erde et Gesvres ; Mieux chez moi



dirigée par Angers Loire Métropole ; et Je rénove pour le Pays des Herbiers. L'action régionale contribue ainsi à développer des services publics de proximité pour accompagner la rénovation énergétique des particuliers et professionnels ligériens. À l'avenir, la Région souhaiterait renforcer ces plateformes par des Espaces conseil FAIRE proposés par la Sem Croissance verte.

De plus, la Région agit pour renforcer l'efficacité énergétique du parc de logements privés en ciblant particulièrement le parc locatif social et les jeunes :

- **La Région a priorisé son soutien au parc locatif social au travers de son partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et son soutien à la réhabilitation énergétique du patrimoine communal en logement social.** Le programme régional pour la réhabilitation de logements sociaux communaux a pour but de soutenir les communes dont la taille n'excède pas 3 000 habitants et qui ouvrent leur patrimoine au logement locatif social. Ainsi depuis 2016, ce sont 87 logements sociaux communaux qui ont été soutenus pour un montant global de 4,1 M€ ;
- **De plus, au cours de l'année 2020, la Région a poursuivi son soutien aux projets de foyers de jeunes travailleurs (FJT), résidences jeunes actifs et résidences étudiantes.** Depuis 2016, 20 opérations en faveur des jeunes, représentant 910 logements, ont bénéficié d'une aide régionale pour la construction ou de la rénovation de logements pour un budget de 3,8 M€. Le soutien à de tels projets sera poursuivi en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de sa convention pluriannuelle 2015-2021 avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous), la Région a investi 1,25 M€ pour la réhabilitation de logements de la résidence Chanzy à Nantes en 2020, portant ainsi le nombre de logements étudiants rénovés à près de 800 pour un montant global de 11 M€ depuis 2015. Pour l'année 2021, il est prévu le soutien complémentaire de 1,25 M€ dans le cadre de la rénovation de la résidence Chanzy à Nantes.



Rentrée 2020 au lycée Caroline-Aigle, à Nort-sur-Erdre

ZOOM SUR LA CONSTRUCTION DE 2 NOUVEAUX LYCÉES

• Sobriété et hautes exigences environnementales

Répondant à une forte ambition environnementale, le lycée du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie est bâti dans le respect des certifications : norme NF HQE® Bâtiment tertiaire niveau très bon, certification Effinergie + et Bâtiment biosourcé⁶ de niveau 1, soit 18kg/m². Au-delà des labels, le projet a été guidé par une grande simplicité dans le fonctionnement, l'entretien et la maintenance, et par la volonté de maîtrise des consommations énergétiques et d'une empreinte carbone limitée (label E2C1 soit -20% par rapport à la réglementation).

• Le nouveau lycée Caroline Aigle à Nort-sur-Erdre a été primé

Le nouveau lycée Caroline Aigle à Nort-sur-Erdre est lauréat du Prix régional de la construction bois catégorie Apprendre - se divertir. Le jury a souligné « la démarche liée à l'économie circulaire : une vraie démarche environnementale globale ». Il s'agit d'un projet reproductible dans sa démarche. Le bois est utilisé en structure et en enveloppe, associé à d'autres matériaux (béton et métal), dans l'idée de placer les bons matériaux au bon endroit. Ce projet coche les cases d'une démarche environnementale exemplaire. Il répond au référentiel de la Région des Pays de la Loire qui souhaite impulser une nouvelle génération de lycées plus sobres en énergie et en technologie.

Perspectives

En 2021 et les années suivantes, la Région entend poursuivre le soutien à la rénovation énergétique des logements des foyers très modestes en articulation avec l'élargissement du dispositif Ma prime rénov', mis en place par l'État. Elle mettra particulièrement l'accent sur la rénovation des logements des étudiants et jeunes actifs. Elle poursuivra également l'animation du réseau des acteurs de la rénovation énergétique, notamment au travers du Comité régional des acteurs de la rénovation énergétique et soutiendra particulièrement les Plateformes territoriales de rénovation énergétique ainsi que les réseaux des Espaces info énergie.

⁶ biosourcé : issu de matière végétale ou animale / géosourcé : d'origine minérale

Le soutien à la performance énergétique des entreprises

La Région s'engage aussi aux côtés de la performance énergétique des entreprises à travers la définition en 2020 d'une offre spécifique, construite de manière commune avec les chambres consulaires et la structure Orace. Cette nouvelle offre simplifiée se veut plus lisible pour les entreprises. De plus, il convient de souligner que l'activité de rénovation énergétique représente désormais 50% du chiffre d'affaires du secteur d'activité du Bâtiment et des travaux publics (BTP).

Par ailleurs, la Région contribue à l'observation et l'animation du secteur du bâtiment durable et des travaux publics. À cet effet, elle s'appuie sur 2 partenariats qui permettent l'observation du secteur et l'animation des acteurs : la Cellule économique régionale de la construction (CERC) et le cluster Novabuild. L'action de Novabuild est positionnée sur les champs liés à l'animation autour des enjeux du bâtiment durable. Son rayonnement est aujourd'hui national et le réseau regroupe aujourd'hui plus de 300 membres sur les Pays de la Loire. Ainsi, Novabuild est devenu incontournable pour valoriser au niveau national les démarches exemplaires entreprises en Pays de la Loire par les acteurs régionaux les plus innovants. La CERC rassemble quant à elle les organisations professionnelles du secteur du BTP et leurs principaux partenaires publics et privés. Elle mène des enquêtes régulières sur la situation du secteur en Pays de la Loire et constitue un lieu de concertation entre différents acteurs du bâtiment.

Le volontarisme de la Région en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics régionaux

La Région des Pays de la Loire est gestionnaire et maître d'ouvrage d'un parc immobilier de près de 2 millions de m², principalement au travers de sa compétence en matière de bâtiments d'éducation (115 lycées publics à ce jour), et met en œuvre un plan d'investissement majeur. Dans ce cadre, la Stratégie régionale d'investissement dans les lycées (Sii) 2018-2024, adoptée lors du Budget primitif 2018, prévoit un investissement de 780 M€. Elle porte l'ambition de créer les meilleures

conditions de réussite possibles de tous les jeunes en Pays de la Loire, pour que la qualité des bâtiments et des lieux de vie garantisse des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation sur l'ensemble du territoire. L'axe 2 de cette stratégie vise en particulier la promotion de lycées bien entretenus, sobres, sûrs et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique ; 40% de l'effort d'investissement régional est consacré à cette ambition. 15% de l'effort régional de la Sii est consacré à des opérations de performance énergétique sur les bâtiments, visant des résultats allant au-delà de la réglementation.

La Région a ainsi conçu une démarche d'excellence environnementale dans ses constructions neuves et dans ses opérations sur les bâtiments existants. Elle a progressé de manière très importante dans la connaissance et l'évolution des dépenses de fonctionnement, de la facture et des consommations énergétiques des établissements scolaires : des « familles de bâti » et des « profils énergétiques » peuvent désormais qualifier chaque Établissement public local d'enseignement (EPL). Ce travail a été mené notamment pour permettre la révision des critères de calcul de la Dotation annuelle des lycées publics, et cela grâce à l'outil de suivi de consommation qui est opérationnel depuis 3 ans maintenant.

Il convient par ailleurs de souligner que l'effort régional en faveur de la rénovation des lycées ne se limite pas au secteur public. Ainsi, en 2020, près de 4 M€ ont été alloués aux lycées sous contrat d'association avec l'État pour permettre d'améliorer leur performance énergétique. De plus, la Région a poursuivi en 2020 ses actions auprès des établissements privés conformément aux conventions cadres 2018-2022 signées avec les 3 têtes de réseau (Uradel, AREPLAE, FR MFR). Dans le cadre de ce partenariat, les têtes de réseau se sont engagées en effet à mobiliser au minimum 15% de l'effort total d'investissement régional en faveur des établissements privés au bénéfice de travaux et de mesures

d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Enfin, la Région poursuit son soutien au lycée La Joliverie à Saint-Sébastien-sur-Loire dans son projet Microjoule axé sur la recherche de nouveaux modes de propulsion moins polluants.

Au-delà de son exemplarité en matière de construction gestion énergétique du patrimoine bâti lycéen, la Région poursuit la réalisation de diagnostics de performance énergétique sur l'ensemble de son patrimoine immobilier. Ces diagnostics poussés seront le socle de la planification énergétique patrimoniale. Ils nécessitent entre 1 et 3 jours de visite selon les sites, dont plus de la moitié ont déjà été visités. L'ensemble des données recueillies en termes de performance, vétusté et ressenti, serviront à prioriser les actions dans la perspective du dispositif Éco-énergie tertiaire⁷ qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de consommation d'énergie du parc immobilier tertiaire.

La promotion des transports en commun par l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre régionale de transport en commun

La Région s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement des mobilités durables, à travers le projet de Sradet et sa nouvelle Stratégie régionale des mobilités (RM). Dans ce cadre, la Région agit en se saisissant :

- des leviers liés à l'aménagement du territoire pour modérer la mobilité et limiter les distances parcourues ;
- des leviers d'incitation de changement de comportement pour augmenter le report modal vers le vélo, les transports collectifs et le covoiturage ;
- des leviers d'incitation à l'utilisation de technologies qui utilisent moins d'énergie que le pétrole ;
- mais également les leviers liés à l'organisation des mobilités.

Accompagner la transition des territoires pour réduire les déplacements

Le besoin de mobilité découle en partie de l'implantation des services marchands et non marchands nécessaires à la vie quotidienne des Ligériens.

⁷ Dispositif Eco-énergie tertiaire : ensemble de texte définissant les objectifs énergétiques du parc tertiaire, comprenant le décret « Décret Tertiaire »

À horizon 2030, la Région souhaite intensifier les points de convergence entre les politiques d'aménagement et de mobilité.

Ainsi, le Sraddet a prévu des règles de revitalisation des centralités, de gestion économe du foncier et d'adaptation de l'habitat aux besoins des populations. Il porte aussi des orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme aux différentes échelles, réduisant les besoins de mobilité au travers, d'une part, de la confortation d'un maillage fin de polarités dynamiques sur l'ensemble des Pays de la Loire, d'autre part, en veillant au niveau local à une mixité fonctionnelle des quartiers et une densification en proximité des accès aux moyens de transports collectifs. Pour limiter les déplacements, la Région travaille aussi avec les territoires sur des projets d'aménagement pour regrouper les services et créer des lieux de proximité comme les tiers lieux, les espaces de travail partagés, les projets de reconversion des gares. Elle met également à disposition des territoires les infrastructures numériques qui permettent le télétravail et les services à distance.

Augmenter la part modale des transports collectifs et partagés

Aujourd'hui, la part des transports en commun dans les déplacements internes à la région est de **8,4%** en Pays de la Loire. L'ambition de la Région est de **contribuer au doublement de la part modale des transports collectifs** (urbains, interurbains, régionaux) **d'ici 2050**, et de mesurer régulièrement l'évolution de la part modale dans les transports régionaux. Pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 en Pays de la Loire, le changement de comportement des citoyens est nécessaire et c'est la raison pour laquelle la Région s'est fixé des objectifs ambitieux :

- report vers les transports collectifs (urbains, interurbains, régionaux) : **pour passer de 8,4% à 12% en 2030 et 15% en 2050** (x 1,8 par rapport à 2015) ;
- report vers le vélo : **pour passer de 3% à 12% en 2030 et 15% en 2050** (x 5 par rapport à 2015) ;
- report vers le covoiturage : **pour passer de moins de 1% à 2,5% en 2030 et 7% en 2050** (x 9 par rapport à 2015).

Les enjeux de transition énergétique sont l'affaire de tous. **La Région accompagnera par des politiques**

dédiées l'action des Autorités organisatrices des mobilités (AOM) pour développer l'usage du vélo et du covoiturage.

Pour y parvenir, les collectivités doivent s'accorder sur des priorités communes, comme l'apaisement des voiries, l'aménagement de voies réservées, le développement des aires de covoiturage et des infrastructures cyclables. Les instances de pilotage et d'élaboration des contrats opérationnels de mobilité sont le cadre approprié pour y parvenir.

La Région agit en faveur de l'attractivité du réseau régional ainsi que la complémentarité avec les réseaux locaux

Depuis la prise de compétence transport, la Région a doublé l'offre d'autocars sur les lignes structurantes, et a fortement développé l'offre de TER. À l'occasion de la conclusion avec la SNCF de la convention 2018-2023 portant sur l'exploitation des TER, il a été prévu une augmentation de l'offre de près de **8,5%**. Pour l'année 2021, un protocole d'accord a été signé actant une augmentation d'offre de 11 % sur les 3 prochaines années. De plus, parallèlement au développement quantitatif de l'offre de transport en commun, la Région améliore qualitativement le service des transports régionaux pour inciter à les emprunter davantage. Dès 2017, elle a mis en place le cadencement de l'offre de transport régional, et en 2018 elle a renouvelé sa politique tarifaire pour favoriser le développement du trafic des occasionnels tout en maintenant et créant des formules

d'abonnement attractives pour fidéliser les usagers. En 2019, la Région a reçu ses derniers Régio 2N, matériels roulants présentant des hautes capacités d'accueil de voyageurs et qui permettent ainsi d'avoir un plan de transport adapté aux besoins des Ligériens en répondant à l'augmentation de clientèle engendrée par l'amélioration de la qualité de service proposée par ce matériel et la dynamique démographique de la région. Ce matériel peut également être équipé de rames Jumbo vélos, permettant de développer l'import de vélos. Enfin, en 2021, la Région a également réaffirmé dans sa nouvelle Stratégie régionale des mobilités son volontarisme en faveur de l'intermodalité à travers une politique d'intégration des réseaux urbains.

Développer l'usage du vélo et le covoiturage

Développer le covoiturage

La Région finance le développement du covoiturage en soutenant des projets menés par SNCF et les autres collectivités territoriales. Elle souhaite s'engager en faveur des territoires ruraux pour améliorer la lisibilité des dispositifs permettant aujourd'hui de partager la voiture. À cette fin, les Pays de la Loire sont désormais adhérents de la plateforme de covoiturage Questgo et la Région participe aux réflexions sur les développements futurs de cet outil. Une nouvelle version du site, plus ergonomique, est d'ailleurs disponible depuis avril 2020. De plus, la Région soutient le développement d'une application



permettant le covoiturage dynamique, c'est-à-dire de nouvelles modalités d'organisation de covoiturage en temps réel qui s'appuient sur des applications pour smartphones, associées au GPS pour offrir souplesse et flexibilité.

Développer l'usage du vélo et des mobilités douces

La Région a soutenu en 2020 le développement des mobilités

douces et innovantes à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) doté de 1 M€ dans le cadre du Plan de relance (mesure n°138) qui permet par exemple de soutenir la location de longue durée des vélos à assistance électrique (VAE). Par ailleurs, elle promeut l'usage du vélo en développant les aménagements cyclables sécurisés dans notamment le cadre des Contrats territoires-Région (CTR) et

les Contrats de développement métropolitain. Ainsi, en 2019 et 2020, ce sont 2,5 M€ qui ont été engagés à cet effet. Elle s'investit aussi dans la construction de stationnements vélos sécurisés dans les pôles d'échanges multimodaux, les lycées, les aires de covoiturage et les principales zones d'emploi et de formation en prévoyant une enveloppe de 4 M€ sur cet axe d'intervention entre 2020 et 2025.

Perspectives

Dans son Plan de relance, la Région s'est engagée à flécher une partie de son effort de relance dans l'accélération du développement de la pratique du vélo, à travers la mise en œuvre de 3 nouvelles mesures :

- **la mise en place d'une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).** Afin d'encourager le report modal, l'utilisation des transports en commun du réseau Aléop, et de promouvoir ainsi une mobilité durable, la Région met en place une subvention à l'achat d'un vélo électrique pour les abonnés annuels Aléop, sur une période limitée à 1 an, pour un montant de 100 €. Par ailleurs, dans le cadre du volet transition écologique (minimum de 10%) de l'enveloppe exceptionnelle des CTR, les achats de vélos électriques par les collectivités pourront également être soutenus.
- **l'augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabatement sur les gares et points d'arrêt Aléop** avec une hausse de la part de financement de la Région à 50% contre 30% actuellement, et un élargissement des itinéraires de rabatement de 3 à 9 km afin de prendre en compte le développement des vélos à assistance électrique et intégrer plus de zones d'emplois et d'activités dans les aménagements financés ;
- **le développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau Aléop ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement** (notamment les lycées et aires de covoiturage).

La Région a affirmé dans son Plan de relance qu'elle entendait développer davantage la pratique du covoiturage et de l'autopartage, en partenariat avec les EPCI. La Région subventionnera les covoitureurs ligériens pour chaque trajet interne à la région (hors trajets internes aux communautés d'agglomération). Elle cofinancera le fonds d'amorçage de communautés de covoitureurs ainsi que des projets de lignes de covoiturage spontané et de plateformes numériques d'autopartage mises en place par les EPCI.

° biosourcé : issu de matière végétale ou animale/ géosourcé : d'origine minérale

° Dispositif Eco-énergie tertiaire : ensemble de texte définissant les objectifs énergétiques du parc tertiaire, comprenant le décret « Décret Tertiaire »



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

© Région Pays de la Loire / PB Fourmy

Depuis 2014, la Région est chef de file en matière de préservation de la biodiversité. Selon le code de l'Environnement, « on entend par biodiversité, ou diversité biologique, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. »

La région des Pays de la Loire dispose d'une grande variété de milieux naturels qui recouvrent 40% de son territoire. Chacun a ses propres caractéristiques, conditions de vie, espèces faunistiques et floristiques. Tous sont à l'origine d'une biodiversité exceptionnelle et fragile qu'il est nécessaire de préserver. L'Office français de la biodiversité (OFB) des Pays de la Loire nous donne quelques chiffres qui permettent d'appréhender la richesse de la biodiversité du territoire régional :

- 250 km de Loire dont 75 km inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco
- 450 km de littoral
- 160 000 km de haies bocagères.
- 7% du territoire en zones humides

stratégie régionale BIODIVERSITÉ PAYS DE LA LOIRE



La Région des Pays de la Loire et ses partenaires se sont donc engagés en 2018 à mettre en œuvre un projet de territoire pragmatique et ambitieux : la Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023 (SRB), avec l'objectif de faire de la biodiversité un enjeu patrimonial et une opportunité de développement pour notre territoire. Dans le cadre

de la mise en œuvre de cette stratégie, la Région est porteuse de nombreuses initiatives innovantes ou précurseurs au niveau national, comme la mobilisation d'un collectif de fondations en faveur du patrimoine naturel, l'élaboration d'un guide méthodologique autour de la séquence Éviter - réduire - compenser⁸, ou encore le déploiement d'un escape game autour des pollinisateurs sauvages, etc. Cette priorité régionale a vu ses moyens d'action renforcés par l'adoption du Plan de relance en juillet 2020 qui prévoit 2 mesures spécifiques en faveur de la préservation de la biodiversité (mesures n°129 et n°130). De plus, le projet de Sradet prévoit plusieurs objectifs stratégiques en faveur de la protection de la biodiversité, en vue notamment de maintenir la grande variété des milieux naturels, la cohérence des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, en rappelant les objectifs à prendre en compte dans les sous-trames écologiques (objectif 21 du Sradet). En matière de protection de la biodiversité, des ressources et milieux naturels ligériens, la Région agit à travers 2 axes d'intervention principaux. D'abord, côté terre, elle investit dans la connaissance et soutient les forces vives du territoire en matière de protection des milieux. Elle lutte aussi contre l'artificialisation des sols et soutient les zones protégées (1). Ensuite, côté mer, elle a hissé la protection de la ressource en eau et des littoraux au rang de ses priorités d'action (2).

1. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES TERRITOIRES - LA TERRE

1.1 Investir dans la connaissance pour mieux mobiliser

La prise en compte de la biodiversité est facilitée par une bonne appréciation des enjeux, ce qui passe par la disponibilité de la connaissance. Or, les travaux menés lors de l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité ont mis en exergue le fait que cette connaissance était en 2017 peu accessible et insuffisamment exploitée. La création d'un Giec ligérien a contribué en 2020 à l'objectif de développement de la connaissance scientifique et grand public en matière de changement climatique. De plus, la Région a poursuivi son soutien à certains acteurs clés en matière de veille sur la transition écologique en Pays de la Loire, à l'image de l'Observatoire régional de la transition écologique nommé Teo. Enfin un guide méthodologique concernant la mise en œuvre de la stratégie Éviter - réduire - compenser (portée par l'action 3.1 de la SRB) a été élaboré et permet de diffuser des bonnes pratiques et des outils opérationnels auprès des acteurs ligériens.

Perspectives

En cohérence avec le Système d'information nature et paysages (SINP) qui devrait être opérationnel en 2021 sous l'égide de l'État, la Région soutiendra des actions de valorisation, de vulgarisation et de diffusion des connaissances sur la biodiversité régionale au travers d'outils adaptés à chacune des cibles (collectivités, aménageurs, acteurs socioéconomiques, scientifiques et naturalistes, grand public). Il s'agira également de porter à leur connaissance les données existantes et d'identifier les lacunes à combler progressivement afin d'être en mesure de produire des outils d'aide à la décision (indicateurs de suivi et d'évaluation, plateforme Biodiv/Pays de la Loire, WebSIG, etc.)⁹

⁸ Le guide méthodologie peut être consulté ici : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/erc_guidemethodologique2021-comprende.pdf

⁹ Les partenaires de ces actions sont l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine), le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Groupe d'étude des invertébrés armoricains (Gretia), la Chambre régionale d'agriculture (CRA), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), France nature environnement (FNE), Plante et cité, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), le Conservatoire du littoral (CdL) et l'Atac Agroforesteries des Pays de la Loire

1.2 Accompagner les territoires dans leur stratégie de protection de la biodiversité

Accompagner les collectivités du territoire

La Région a soutenu en 2020 de nombreux projets de gestion durable de l'espace et une meilleure intégration des enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques et des stratégies économiques. La Région et CDC Biodiversité accompagnent les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de restauration de la biodiversité et d'adaptation des territoires au changement climatique, via le déploiement de solutions fondées sur la nature. Le soutien financier associé est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programmes d'actions sur 3 ans et d'un plan de gestion durable à horizon 2050, identifiant pour chaque action un maître d'ouvrage et un plan de financement prévisionnel. Pour illustration, en 2020, 4 nouveaux territoires ont été reconnus Territoires engagés pour la nature : Océan Marais de Monts, Vallée du Haut Anjou, Pays du Mans et Saumur Val de Loire.

De plus, en 2020, le dispositif commun en faveur de la préservation de notre patrimoine arboré Liger bocage et agroforesterie a été lancé dans le cadre du Plan de relance (mesure n°130). Doté d'une enveloppe de 500 000 € en 2020, cet appel à projets créé en partenariat avec l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Office français de la biodiversité, l'Ademe et l'Afac régionale vise à accompagner des projets de préservation, de reconquête et de création de complexes bocagers et agroforestiers, dans un objectif de restauration et de valorisation des continuités écologiques à travers le développement d'une économie durable de la haie.

Outre ces 2 dispositifs, la Région propose **2 types d'aide destinée à favoriser le reboisement** : une aide aux projets de reboisement ouverte aux collectivités, institutions publiques et particuliers d'une part ; et d'autre part, le dispositif **Une naissance, un arbre**, qui incite le bloc local à planter un arbre à chaque naissance en offrant une participation financière de 15 € par arbre planté.



Plantation d'un arbre pour l'opération " une naissance, un arbre " à Ligné (44)

Le soutien des forces vives en matière de protection de la biodiversité

La Région soutient également les entreprises soucieuses de leurs responsabilités sociales. En 2020, des entreprises ligériennes ont témoigné de leur vif intérêt pour la préservation de la biodiversité. Elles se sont engagées dans une démarche volontaire sous forme d'actions individuelles au sein de leur entreprise ou à l'échelle d'un territoire. En 2020, 4 projets innovants ont été soutenus au titre du dispositif d'aide Entreprises et biodiversité, et un projet entrepreneurial à l'échelle de plusieurs zones d'activité économique du Pays du bocage vendéen a été accompagné au titre du Contrat nature 2050. Enfin, la Région soutient financièrement 10 partenaires régionaux experts en matière de protection et mise en valeur de la biodiversité ligérienne.

Perspectives

L'année 2021 permettra de développer une expérimentation visant à développer une offre de services aux territoires autour de la biodiversité en développant la dynamique de réseau. Les experts régionaux et d'autres structures partenaires volontaires pourront ainsi joindre leurs forces et les mettre à la disposition des collectivités pour les accompagner dans l'élaboration et la conduite de leurs projets en faveur de la biodiversité et continuités écologiques.

La lutte contre l'artificialisation des sols et l'aménagement résilient du territoire

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'élaboration du Sraddet permet de prendre la mesure de la problématique d'artificialisation des sols. En effet, le Schéma souligne qu'en 2014, les Pays de la Loire se situent au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées avec un taux de 11,8% contre 9,3% au niveau national. L'artificialisation résulte de l'urbanisation de sols précédemment considérés comme naturels, agricoles ou forestiers. Ceci est le résultat d'un processus d'urbanisation dominant depuis 30 ans, caractérisé par un étalement urbain sous forme de lotissement résidentiels ou de zones d'activités. Le parc régional de logements était ainsi composé en 2015 de 71,1% de logements individuels contre 53,6% en métropole et 59,3% pour la province. Cette extension s'est réalisée aux dépens des terres agricoles, la région disposant proportionnellement aux autres régions métropolitaines d'un couvert forestier et naturel moindre. Entre 2006 et 2014, la surface agricole s'est en effet réduite en Pays de la Loire, la part des sols agricoles a reculé de 1,5 point sur l'ensemble de la période, un rythme supérieur à celui constaté en France métropolitaine (-1,1 point). Le Sraddet pointe aussi l'artificialisation liée aux zones d'activité, le rythme de croissance des parcelles économiques de 2006 à 2011 étant plus élevé que celui des parcelles résidentielles. **À cet égard, l'État et la Région ont prévu dans le cadre de l'accord de relance 2020-2022 de renforcer leurs efforts en faveur**

de la réhabilitation de friches urbaines et friches industrielles.

Face à ce constat, l'objectif 21 du Sraddet consiste à tendre vers le zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050 en priorisant l'implantation de l'habitat et des activités au sein de l'enveloppe urbaine existante. Cet objectif contribue en outre à assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles, garante d'une alimentation de qualité et de proximité (objectif 22).

Pour atteindre cet objectif, le Sraddet prévoit la mobilisation d'une palette diversifiée d'outils de protection (voir schéma ci-contre)

La prévention des risques technologiques par l'aménagement

20 ans après la catastrophe d'AZF à Toulouse, il est aussi important de rappeler que la Région agit en faveur de la prévention des risques naturels et technologiques en les intégrant mieux aux stratégies d'aménagement (objectif 25 du Sraddet). La loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages du 30 juillet 2003 a prévu en effet l'instauration de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour d'un certain nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement. Les PPRT délimitent des zones en fonction du type de risques et de leur gravité, qui font l'objet de mesures foncières ou de travaux financés par les industriels à l'origine du risque, les collectivités, dont la Région, au prorata de la part de la contribution économique territoriale perçue, l'État. À ce jour, 10 PPRT ont fait l'objet de conventions de financement, pour un montant total d'aide de la Région de près de 555 000 €.

Les Parcs naturels régionaux

Les 4 Parcs naturels régionaux (PNR) et les Réserves naturelles régionales (RNR) constituent des acteurs clés du développement durable des territoires. Leur mission consiste à assurer un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et

Schéma sur les outils de protection en région

Obligations fortes

Outils réglementaires :

- 29 Arrêtés de Protection de Biotope (APB)
- 5 Réserves Naturelles Nationales pour 5 586 ha
- 20 Réserves naturelles régionales pour 2 600 ha
- 230 sites inscrits ou classés

Outils fonciers :

- 7 400 ha acquis par le Conservatoire du littoral
- Des politiques départementales en faveur des espaces Naturels Sensibles déployées sur l'ensemble du territoire régional
- 96 ha, dont 37 ha en propriété, gérés par le Conservatoire d'espaces naturels
- Plus de 2 000 ha acquis ou gérés par le monde associatif (LPO, chasseurs, etc.)

Outils contractuels :

- 4 Parcs naturels régionaux sur 1,3% du territoire
- 61 sites natura 2000 représentant environ 8% du territoire
- Près de 80 000 ha contractualisés au titre des mesures agroenvironnementales «Biodiversité» dans le cadre des campagnes 2015 à 2017

Obligations faibles

Infographie extraite du Sraddet adopté en décembre 2020 (page 53)

paysager. La Région soutient l'action de ces syndicats mixtes à travers des conventions de financement triennales, adossées à des plans d'actions visant à préserver les milieux tout en préservant les activités humaines.

- Le Parc naturel régional de Brière
- Le Parc naturel régional Normandie-Maine
- Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Les 4 PNR présents en région, dont 3 interrégionaux, constituent des acteurs de référence pour le développement local, l'innovation et l'expérimentation visant à valoriser le patrimoine naturel et paysager de ces territoires singuliers. Dans le cadre des nouveaux Contrats de parc 2021-2023, ils pourront compter sur un budget régional stabilisé pour être les relais des dispositifs portés par

la Région et ses partenaires dans le cadre notamment de la Stratégie régionale pour la biodiversité, de la Feuille de route transition énergétique et du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Perspectives

Parmi les perspectives pour 2021, les PNR Loire-Anjou-Touraine et Normandie-Maine bénéficieront d'un accompagnement régional pour poursuivre la révision de leur charte avec les collectivités et les acteurs locaux, et le PNR Brière devrait organiser en 2021, avec le soutien de la Région, le congrès national des PNR.



Mont des Avaloirs, dans le parc naturel régional Normandie-Maine (53)

Le réseau des Réserves naturelles régionales

Les Pays de la Loire comptent aussi 22 Réserves naturelles régionales depuis la labellisation en 2020 du site du Mont des Avaloirs en Mayenne. Il s'agit d'aires protégées dans lesquelles la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, et plus généralement du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Ce réseau de réserves naturelles constitue une vitrine de la biodiversité remarquable de notre territoire mais également du savoir-faire en région en agroécologie. Au-delà des parcs et réserves naturelles, il faut souligner que l'action régionale en faveur des aires protégées est aussi mise en œuvre à travers le Fonds européen de développement régional (Feder) qui a déjà permis le soutien de plus de 100 projets de protection des espaces naturels protégés pour un montant de 6,8 M€.

Perspectives

Dans le respect des compétences de chacun, il est envisagé de renforcer le réseau des Réserves naturelles régionales en vue de mobiliser cette expertise régionale pour déployer en région une écologie intelligente et concertée, en application des principes fondateurs de la Stratégie régionale pour la biodiversité et dans le cadre de la territorialisation de la Stratégie nationale aires protégées. La réflexion menée avec les gestionnaires des sites labellisés en Réserves naturelles régionales se poursuivra en 2021 afin de rationaliser les efforts d'inventaires au profit d'expérimentations et de participations citoyennes, mais également de développer des actions mutualisées. Le nouvel exécutif régional prévoit aussi de créer **3 nouvelles Réserves naturelles régionales**.

Valoriser le patrimoine

Valoriser la biodiversité régionale est également un objectif de l'action régionale, dans la mesure où une meilleure connaissance de la biodiversité qui nous entoure constitue un levier pour en assurer sa protection. En 2020, la 2^e édition du festival **Pays de Loire Grandeur nature** a ainsi été organisée, malgré la crise sanitaire.

Perspectives

Cette initiative régionale mise en œuvre par Graine Pays de la Loire, un réseau régional d'éducation à l'environnement et la citoyenneté vers un développement durable, sera poursuivie dans les années à venir. De plus, le nouvel exécutif porte l'ambition de **lancer un nouveau festival, La Loire vivante**, mais également de créer durant les prochaines années une **Académie régionale du patrimoine et de la nature** en vue de conserver, animer et valoriser des sites naturels menacés.



Lac de Grand-Lieu

2. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, LE LITTORAL LIGÉRIEN ET LES MILIEUX AQUATIQUES - L'EAU

La région des Pays de la Loire est un territoire marqué par l'eau avec la Loire, ses affluents, un littoral riche de grandes zones humides et de petits fleuves côtiers. Avec seulement 11% de ses cours d'eau en bon état écologique, la qualité des masses d'eau ligériennes est fortement dégradée, avec des enjeux économiques et d'aménagement du territoire importants. Selon l'étude de l'Insee mentionnée précédemment, les Pays de la Loire sont la région où les cours d'eau sont les plus dégradés des 9 régions du bassin Loire-Bretagne ; le problème est particulièrement marqué en Loire-Atlantique, en Vendée et en Maine-et-Loire où respectivement 1%, 2% et 5% des cours d'eau sont en bon état. De plus, la situation se détériore, puisque la part des cours d'eau en état dit médiocre ou mauvais est passée de 40% à 47% entre 2013 et 2017. C'est en raison de ces enjeux majeurs que la Région conduit une politique volontariste d'amélioration

de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le projet de Sraddet adopté en décembre 2020 par le Conseil Régional offre des explications à ce niveau, particulièrement élevé de dégradation de la ressource en eau ligérienne :

- un contexte géologique peu favorable à l'hydrologie avec peu de nappes phréatiques, des débits variables, avec un étiage bas ;
- une forte artificialisation des sols liée à l'urbanisation et au dynamisme démographique et économique ;
- une production agricole riche et diversifiée qui repose notamment sur des pratiques issues de la « révolution verte » (irrigation, drainage, apports en fertilisants et produits phytosanitaires) dont la transition est en cours ;
- des cours d'eau très aménagés (rectification des profils en long, barrages) ;
- un littoral ligérien marqué par plusieurs phénomènes dont certains sont préjudiciables aux objectifs de développement durable :
 - fort attrait des territoires littoraux,
 - construction neuve plus dynamique (artificialisation des sols),
 - part croissante des résidences secondaires, facteurs de tension sur le marché des résidences principales,
 - tendance au vieillissement,
 - exposition croissante des populations soumises aux risques littoraux.

Face à ce constat, plusieurs objectifs du Sraddet visent à stopper la dégradation de la ressource en eau et reconquérir la qualité de l'eau en Pays de la Loire.

L'objectif n°16 fixe ainsi l'ambition d'atteindre 61% des masses d'eaux en bon état écologique pour le bassin Loire-Bretagne à horizon 2026 et 100% de protection des captages d'eau potable par la mise en place de périmètres de protection des captages. L'objectif n°17 prévoit aussi d'optimiser la gestion quantitative de la ressource, en favorisant les économies d'eau.

Depuis 2017, la Région des Pays de la Loire renforce ainsi continuellement son action afin d'accélérer la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques. **En 2019, un Plan État-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire a été conclu.** Il définit les

priorités, actions et moyens à mettre en œuvre. De plus, à l'occasion de l'adoption de son Plan de relance en juillet 2020, la Région a accru ses efforts en matière de protection de la ressource en eau par la mesure n°129 qui réhausse de 1 M€ l'enveloppe budgétaire allouée aux Contrats territoriaux Eau qui rencontrent un vrai succès.

2.1 Animer la gouvernance de l'eau en Pays de la Loire et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'eau

Mieux structurer et animer la gouvernance de l'eau en Pays de la Loire

En 2019, la Région s'est portée candidate à l'attribution des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. À travers l'exercice de ces missions, la Région souhaite être actrice de la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2021-2027 (SDAGE) en mobilisant les acteurs régionaux de l'eau, en facilitant l'émergence de solutions partagées, en favorisant la prise de conscience collective, en améliorant la cohérence des politiques publiques. **En 2020, la Région a engagé avec ses partenaires, et en particulier les Départements et les services de l'État, le renouvellement de la gouvernance de l'eau permettant de mieux articuler la stratégie régionale et les stratégies des bassins versants.** Cela s'est traduit par la mise en place de comités départementaux de l'eau et du premier Comité stratégique régional de l'eau (CSRE), coprésidé par la Région et l'État.

Perspectives

Pour les années à venir, l'enjeu en termes de gouvernance est de mieux lier les visions stratégiques aux actions opérationnelles de reconquête des milieux aquatiques. Pour y parvenir, la Région facilitera les interactions entre les instances de gouvernance (la Conférence ligérienne de l'eau, le Comité stratégique régional sur l'eau, les comités ligériens, mais également les instances départementales telles que les comités départementaux de l'eau ou les missions interservices de l'eau et de la nature spécifiques). Cette animation permettra de gagner en efficacité sur les actions menées, d'améliorer la prise en compte des enjeux eau et de veiller à la cohérence entre les politiques locales d'aménagement du territoire et les politiques sectorielles, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Sensibiliser et former aux enjeux de la qualité des masses d'eau en Pays de la Loire

En complément, le travail s'est poursuivi sur la mise en place d'un Observatoire régional de l'eau, d'actions de communication, de formation et sensibilisation. En effet, l'eau étant un enjeu majeur du développement durable, il est nécessaire que tout un chacun comprenne l'intérêt de la restaurer, que cela soit les collectivités, les usagers ou les professionnels. Ainsi, la Région a développé en 2020 des actions spécifiques de communication (page eau dans les magazines régionaux, film de présentation, thématique eau sur le stand du Vendée Globe, journée sur l'eau...).

Perspectives

Durant ces prochaines années, la Région souhaite créer une expertise régionale (universitaires, industriels, agricoles, environnementalistes...), qui pourra être sollicitée à la demande des différents acteurs sur des questionnements spécifiques (gestion quantitative, continuité écologique...). Par ailleurs, afin de disposer de données fiables, harmonisées à l'échelle régionale et mises à disposition du grand public, la création d'un Observatoire régional de l'eau est prévue. Son action s'inscrira en complémentarité des observatoires départementaux et servira également, en plus d'être un outil de communication, au suivi des actions du Plan État-Région sur l'eau qui devrait voir le jour.

2.2 Agir de concert avec les acteurs ligériens pour restaurer la qualité de l'eau

Les contrats territoriaux Eau

En 2020, le déploiement des Contrats territoriaux Eau (CT Eau) s'est accéléré. Ces contrats sont destinés à financer des actions ciblées de reconquête de la qualité de l'eau. Ils offrent aux porteurs de projets un accès plus simple aux financements publics de la Région, des Départements, de l'Agence de l'eau et de l'État. 10 contrats ont été soutenus en 2020, portant ainsi à 13 le nombre de CT Eau déployés, notamment grâce au Plan de relance qui a prévu un effort supplémentaire de 1 M€ (mesure n°129). En complément, la Région a financé 5 Contrats régionaux de bassin versant (CRBV) de transition, qui ont vocation à terme à s'inscrire dans les contrats uniques CT Eau. Au total, plus de 7 M€ d'aides régionales ont été mobilisés pour les CT Eau et les CRBV, dont 900 000 € dans le cadre du Plan de relance.

Perspectives

En 2021, 12 nouveaux CT Eau devraient être finalisés sur les territoires comme sur la Sèvre nantaise, les Basses vallées angevines, les rivières Vie et Jaunay ou sur le Lac de Grand-Lieu. La Région mobilisera 4 M€ de crédits supplémentaires par rapport au budget inscrit dans le plan Eau-Région pour les Contrats territoriaux Eau (pour le financement des actions portées par les maîtres d'ouvrages mais également sur l'animation des contrats), portant ainsi à plus de 10,5 M€ l'enveloppe 2021 pour les CT Eau et l'animation des Sage.

La protection des zones de captage prioritaire

En matière de restauration de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, la Région s'est associée à l'État pour porter la stratégie régionale sur les captages prioritaires en lien avec le Plan régional santé environnement 3 (PRSE 3), le Plan alimentation santé et le Plan Écophyto 2+. En complémentarité, une démarche expérimentale destinée à restaurer la qualité de la ressource en eau sur les aires de captage a abouti à un appel à projets lancé en novembre 2020.

Perspectives

Cette dernière devrait aboutir en 2021 à la rédaction d'un plan d'actions ayant pour but de diminuer les pollutions diffuses, d'origines agricole et non agricole, sur les 47 captages prioritaires de la région. En parallèle, les candidatures à l'appel à projets dédié aux captages permettront d'accélérer, notamment par l'innovation, le déploiement de nouvelles actions opérationnelles et ambitieuses en lien direct avec l'amélioration de la qualité de l'eau sur ces territoires de captage.



Saint-Florent-le-Vieil (49)

Le développement des mesures agro-environnementales

Enfin pour soutenir des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau ou destinée à l'améliorer, des Mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) ont été ouvertes sur 17 bassins versants (6 nouveaux territoires et 11 territoires historiques) et sur le territoire régional pour le maintien des prairies permanentes. Le contexte de changement de programme du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) oblige à limiter au maximum les engagements de 5 ans.

Perspectives

Il est donc envisagé de poursuivre les souscriptions sur les territoires récemment engagés et d'ouvrir le dispositif à quelques nouveaux territoires en 2021, ainsi que de permettre la prolongation des engagements arrivant à échéance. Ainsi, environ 25 territoires devraient être ouverts à terme.

ZOOM SUR LIFE REVERS'EAU

La région Pays de la Loire est caractérisée par un chevelu hydrographique très dense comprenant 30 000 km de cours d'eau et de grandes zones humides s'étendant sur 250 000 hectares. En juin 2017, la Région avait pris des engagements forts pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Dans ce cadre, elle a déposé un dossier européen nommé Life Revers'eau s'inscrivant dans le programme Life, un instrument financier de la Commission européenne dédié au soutien de projets écologiques. Sa construction avec les acteurs locaux a débuté en janvier 2018. Un premier projet a été déposé en mars 2019 et a été d'abord refusé par la Commission européenne. La Région et ses partenaires ont souhaité collectivement persévérer en améliorant ce projet, qui a été à nouveau déposé en mars 2020. Le projet a reçu un avis favorable de la Commission européenne le 5 octobre 2020. La Région des Pays de la Loire devient ainsi la 2^e région française à bénéficier de ce programme européen très sélectif en matière de protection de l'environnement sur la programmation actuelle (2014-2020). Le projet Revers'eau sera ainsi cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 7 M€ sur un montant global du projet estimé à 15 M€. L'objectif du projet Revers'eau est de concourir à la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne pour la région, à savoir un objectif de 37% de masses d'eau en bon état écologique en 2027.

Dans le projet Life Revers'eau, la Région joue 3 rôles :

- **bénéficiaire coordonnateur** car elle porte le projet, coordonne les porteurs d'actions, reçoit les subventions européennes et les reverse aux porteurs d'actions, assure le suivi du projet et rend compte de son avancement à intervalles réguliers. La Région est ainsi l'interlocuteur unique de l'agence Executive agency for small and medium-sized enterprises (EASME), agence qui agit pour le compte de la Commission européenne ;
- **maître d'ouvrage de plusieurs actions ;**
- **co-financeur d'actions** portées par les autres porteurs d'actions (appelés bénéficiaires associés). Il y a en tout 14 porteurs de projets (dont la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne).

Ce projet durera 7 ans. Il comporte 32 actions, dont 13 sont portées par la Région. Il s'agit par exemple de mobiliser dès 2021 des acteurs économiques des secteurs agricoles et de l'agro-alimentation du territoire à travers le lancement d'un appel à projets, en lien avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne. 3 actions portent sur la mobilisation et la montée en compétence des acteurs régionaux. 6 actions concernent des actions obligatoires du projet, à savoir le suivi du projet et l'évaluation de ses impacts, la communication, la valorisation et la répliquabilité des actions du projet.

2.3 Promouvoir une gestion durable de la Loire

La région des Pays de la Loire est très fortement liée au fleuve de la Loire qui concentre à la fois des enjeux patrimoniaux, paysagers, économiques et de biodiversité. De plus, rappelons que le Val de Loire est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2000. L'intérêt fort de la Région pour son fleuve se concrétise dans plusieurs démarches. D'abord, elle a décidé de poursuivre l'accompagnement optimisé de structures en lien avec la Loire comme la Mission Val de Loire, le Groupement d'intérêt public (GIP) Loire Estuaire, l'Établissement public Loire sur l'enjeu des inondations ou l'association Logrami (Loire grands migrants). Par ailleurs, la Région a signé en 2015 avec l'Agence de l'eau et Voies navigables de France, le GIP Loire estuaire, le Conservatoire des espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire et les acteurs locaux, un Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) à l'amont de Nantes. Ce contrat a pour but de restaurer un fonctionnement plus naturel du fleuve et de répondre aux dysfonctionnements qui avaient alerté les acteurs locaux. Ce contrat opérationnel s'inscrit dans plusieurs stratégies validées à l'échelle du bassin de la Loire comme la Stratégie Loire 2035, les différents plans Loire grandeur nature (PILGN dont le PILGN V), le Contrat de Plan interrégional État-Région (CPIER) Loire et le Programme opérationnel interrégional (POI) Feder Loire [2021-2027] en cours d'élaboration. En 2020, les porteurs de projet ont finalisé les études d'avant-projet et les documents préalables à l'autorisation des travaux. En 2021 est prévu le lancement de la phase opérationnelle de restauration du lit mineur de la Loire, avec les premiers travaux à l'étiage.

Le soutien du projet Jourdain par le Fonds européen de développement rural (Feder)

Le projet Jourdain est un démonstrateur expérimental pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) par réutilisation d'eaux usées traitées, situé en Vendée. L'objectif final visé par ce projet est le développement d'une filière de réutilisation d'eau épurée pour la production indirecte d'eau potable (*indirect potable reuse*). Cette filière est au cœur d'une

stratégie d'économie circulaire du petit cycle de l'eau, visant à préserver les ressources en eau pour les futures générations. Le projet est soutenu par le Feder à hauteur de 970 000 € pour un projet estimé à plus de 2,44 M€.

2.4 Accompagner une gestion durable du littoral et de la mer

Le littoral des Pays de la Loire représente 10% du littoral français. Cette façade maritime est à l'origine de nombreuses activités spécifiques, sources de différenciation et de richesses : pêche, aquaculture, saliculture, construction navale, nautisme, transports maritimes, tourisme, sciences de la mer. Elle est aussi l'objet d'une attractivité résidentielle forte, liée à la qualité de ses paysages et du mode de vie littoral, qui ne va pas sans poser des questions face à la pression foncière qui s'y exerce, aux enjeux de vieillissement de la population avec l'installation de personnes en retraite, et aux risques induits par le changement climatique. L'action de la Région en matière de valorisation et de protection du littoral repose principalement sur la Stratégie ambition maritime régionale et la prévention des inondations.

Zoom sur la Stratégie ambition maritime des Pays de la Loire

La Stratégie ambition maritime régionale adoptée par le Conseil régional en juin 2018 s'inscrit pleinement dans le Sraddet au travers de ses 3 piliers :

- sensibiliser - rayonner : la valorisation de notre identité maritime,
- développer - innover : les défis de la croissance bleue,
- protéger - sauvegarder : la préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral.

Pour développer la connaissance et l'innovation sur les espaces maritimes, la Région apporte désormais son **soutien à la chaire maritime de recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime de l'Université de Nantes**. Par ailleurs, dans le cadre de son **Plan d'actions en faveur du nautisme**, la Région soutient l'émergence d'une filière d'excellence de déconstruction et de recyclage des bateaux de

plaisance. De même, **au niveau de la transition énergétique, la Région a beaucoup œuvré en 2019 pour que la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie favorise l'émergence d'une filière EMR pérenne**, sachant que les Pays de la Loire sont la première région française en termes d'emploi dans ce secteur. Enfin, pour protéger le littoral, la lutte contre la submersion marine est une des composantes fortes du 3^e pilier de la Stratégie ambition maritime régionale. Pour illustrer la mise en œuvre de cette ambition maritime régionale, plusieurs actions emblématiques mises en œuvre en 2020 peuvent être mises en exergue.

Un volet maritime et littoral dans le Sraddet

Le projet de Sraddet comprend un volet maritime et littoral afin de « concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux ». Cet objectif (n°18) vise à « assurer une cohérence des actions dans l'esprit d'une gestion intégrée du littoral », à « valoriser les atouts du littoral pour un développement équilibré » et à « gérer durablement les ressources naturelles littorales et maritimes ». Il en découle une règle d'intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral. Ce travail s'est appuyé sur une large concertation, notamment au sein de l'Assemblée régionale de la mer et du littoral (ARML) qui y a consacré sa séance de début 2020 en s'appuyant sur l'analyse du cadre juridique renforcé que constitue la loi Littoral.

Au-delà des objectifs stratégiques régionaux définis dans le Sraddet en matière de gestion intégrée du littoral, il convient de rappeler que la Région agit déjà depuis plusieurs années en faveur de la prévention du littoral. Depuis sa signature en mars 2012, la **Convention régionale de gestion durable du littoral a ainsi permis l'accompagnement de 9 Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) sur l'ensemble du littoral ligérien**. Le montant total des actions représente près de 50 M€, cofinancés par l'État au titre du fonds Barnier, la Région et les Départements de Vendée et de Loire-Atlantique. Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont poursuivi leur action en faveur de la prise

en compte des aléas littoraux au travers d'une nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral 2018- 2022. Cette convention précise les engagements de tous les partenaires.

Ces actions conjointes poursuivent 2 objectifs :

- faire progresser la connaissance du littoral régional et le partage des données via notamment l'Observatoire régional des risques côtiers (OR2C) ;
- inciter et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales pour la prévention des risques littoraux permettant la réalisation d'actions concrètes à court terme.

En tant que financeur, mais également autorité de gestion du Feder, la Région a donc maintenu en 2020 son engagement auprès des maîtres d'ouvrages pour garantir la prise en compte et la réduction de la vulnérabilité face aux aléas littoraux (submersion marine, érosion et inondation).

Perspectives

En 2021, l'accompagnement des maîtres d'ouvrages pour finaliser la mise en œuvre des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) se poursuivra, tout comme les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire régional des risques littoraux (OR2C). Cette nouvelle année sera également l'occasion de préparer les futures programmations et de déposer une candidature autour de la résilience des territoires littoraux face au changement climatique dans le cadre de l'appel à projets européen *Green deals* qui vise à préparer la mise en œuvre de la future mission Adaptation au climat du programme Horizon Europe.



Plage du Veillon à Talmont-Saint-Hilaire (85)

La question de la qualité des masses d'eaux, douces-saumâtres-salées, dans une logique de continuum terre-mer

La Région a participé activement en 2020 à la préparation concomitante du Document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest (DSF NAMO) et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE). Elle a œuvré en faveur d'une synergie entre ces 2 démarches stratégiques. En effet, la restauration de la qualité des masses d'eaux se déversant en mer constitue un objectif stratégique majeur, au regard de leur forte dégradation en particulier dans les 2 départements littoraux de la région des Pays de la Loire et sachant que 85% des polluants des eaux côtières proviennent de la terre.

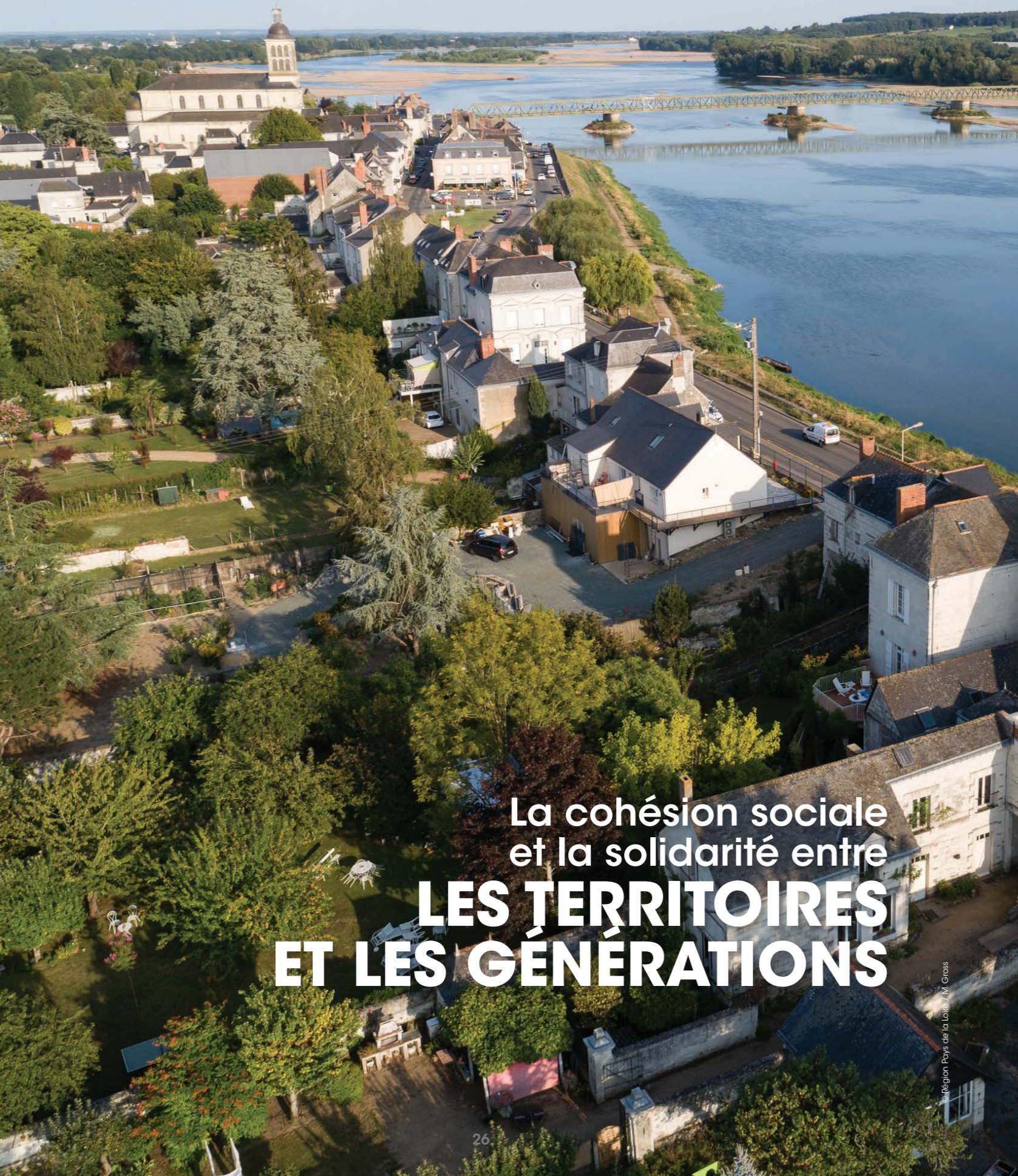
L'atteinte du bon état écologique du milieu marin dépend directement de la bonne qualité de ses eaux. Ceci nécessite une réduction des apports à la mer notamment pour les déchets, les nutriments et les micropolluants provenant aussi bien de sources humaines qu'animales sur l'ensemble des bassins versants contributeurs et en particulier ceux débouchant sur les zones de baignade, les zones conchylicoles et de pêche à pied.

Perspectives

Pour limiter la pollution de la mer, le nouvel exécutif régional a ainsi prévu dans son programme d'initier un Plan d'action de lutte contre les déchets plastiques en mer.

La recherche et l'innovation au bénéfice de la décarbonation du transport maritime

En 2020, la Région a poursuivi et amplifié ses actions de soutien à la recherche et l'innovation, et de développement économique dans le domaine de la transition énergétique, en particulier dans le secteur maritime à travers le développement des technologies véliques et dans le cadre de sa Feuille de route hydrogène. Pour illustration, la Région a soutenu en 2020 plusieurs projets de recherche qui visent à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, à travers le dispositif Étoiles montantes. Elle a notamment soutenu le projet Flow (Future Atlantic food webs), porté par Camille Albouy en lien avec le laboratoire EMH (Ifremer) pour un montant de 119 000 €. Ce projet vise à prédire quels seront les futurs réseaux trophiques de l'Atlantique (c'est-à-dire les interactions d'ordre alimentaire entre les êtres vivants et l'écosystème) ce qui conduit à décrire très précisément le fonctionnement des écosystèmes marins. La Région a aussi soutenu pour un montant de 125 000 € le projet Smididi dans le champ de la socio-microbiologie qui vise à mieux comprendre les interactions entre les bactéries et la diatomée dans les océans. Enfin, dans le cadre du dispositif régional Connect talent, la Région soutient à hauteur de 308 400 € pendant 5 ans le projet du chercheur Johnny Gasperi intitulé Plasti-nium qui vise à étudier les déchets plastiques dans le continuum terre-mer et créer une dynamique interdisciplinaire sur la qualité de l'eau notamment.



La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Le projet de Sraddet arrêté par le Conseil régional en décembre 2020 est le fruit d'une large concertation initiée en 2017 et poursuivie par l'exercice prospectif Ma région 2050. C'est ainsi une stratégie **fortement imprégnée de l'esprit du développement durable qui vise à concilier développement économique, transition écologique et progrès social. Ainsi, 2 priorités claires ont conduit à élaborer le Sraddet :**

- **conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire ;**
- **réussir la transition écologique en préservant les identités territoriales ligériennes.**

De plus, le Sraddet établit un état des lieux de la situation et des enjeux ligériens notamment en matière d'équilibre territoriale, de transition écologique, et de capacité d'adaptation et de résilience du territoire face au changement climatique. Une rapide synthèse du diagnostic réalisé sur ces thématiques apparaît particulièrement utile pour mieux appréhender les développements qui suivent.

Du point de vue démographique, les Pays de la Loire sont une région particulièrement dynamique en raison de soldes naturel et migratoire positifs ; 800 000 habitants supplémentaires sont attendus d'ici 2050. Parallèlement, la population ligérienne connaît un vieillissement similaire à celui constaté dans les pays européens : les plus de 65 ans qui représentaient 18% de la population en 2013 devraient ainsi constituer 28% de la population d'ici 2050. S'agissant de l'équilibre territorial, le Sraddet souligne les phénomènes de métropolisation et littoralisation qui entraînent une **polarisation accrue du territoire** : la moitié des Ligériens réside sur environ 10% du territoire, au sein de pôles urbains bénéficiant d'une très bonne connectivité, d'infrastructures, des services nombreux et une offre d'emploi et de formation riche. **Cette carte**

des territoires les plus dynamiques dessine en creux celle des espaces les plus fragiles. De manière générale, les espaces ruraux et les villes petites et moyennes sont les territoires les plus éloignés des aires métropolitaines et de la côte Atlantique ; ils sont moins bien desservis par les transports en commun et sont plus dépendants de l'automobile. Ils sont globalement marqués par une démographie moins dynamique, des taux de chômage et de pauvreté plus élevés. Le Sraddet met ainsi en exergue les disparités territoriales en matière de revenus, de logement, de mobilité, d'accès aux services et équipements publics et marchands et d'accès aux services de santé.

Face à ce diagnostic, le Sraddet consacre son 1^{er} axe d'intervention à la conciliation de l'attractivité et de l'équilibre des Pays de la Loire, en prévoyant notamment (de manière non exhaustive) de :

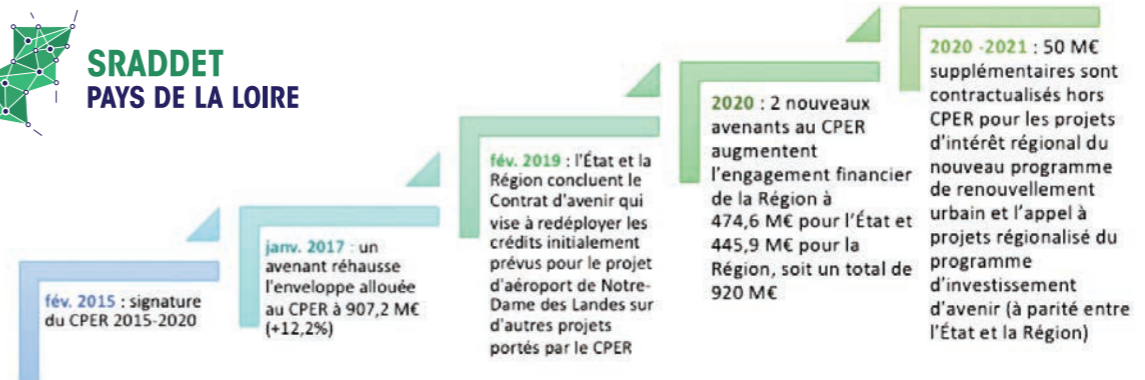
- conforter un maillage fin et équilibré de polarité sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale (1^{er} objectif) ;
- maintenir une présence effective et adaptée des services au quotidien (objectif 4) ;
- renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire (objectif 5) ;
- répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses (objectif 10) ;
- promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante (objectif 15).

Pour parvenir à ces objectifs ambitieux, la Région s'associe avec l'État et l'Union européenne pour financer le développement durable des territoires. Le Contrat de plan État-Région des Pays de la Loire pour la période 2015-2020,

signé le 23 février 2015, concrétise la dynamique partenariale au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire ligérien. Le partenariat État-Région se décline également dans le Contrat d'avenir.

En application de la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du Contrat de plan 2015-2020. Ce principe exclut d'un financement CPER les projets qui auraient des incidences néfastes pour le développement durable. Au 31 décembre 2020, 787,2 M€ ont été engagés par l'État et la Région sur le territoire, finançant de nombreux projets : démarrage de l'opération de fluidification du périphérique nantais, lancement d'un appel à projets sur le captage afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable, mobilisation de la Région pour le déploiement des Plateformes territoriales de rénovation énergétique en tant que porteur associé du programme Sare, etc.

Les développements qui suivent présentent les principaux axes d'intervention régionale qui contribuent à renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations. Dans un premier temps, la politique régionale de développement des infrastructures visant à relier tous les territoires ligériens est abordée (1). Par la suite, la mobilisation régionale en faveur du développement des territoires ruraux est réaffirmée (2). L'ambition régionale en faveur de services de santé accessibles à tous est également présentée (3). Pour finir, les actions favorisant la cohésion sociale et la solidarité générationnelle seront rappelées (4).



1. RELIER LES TERRITOIRES PAR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT MAIS AUSSI NUMÉRIQUES POUR ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE TOUS LES TERRITOIRES

La Région répond à l'enjeu des mobilités durables par une politique de transports visant un maillage des territoires. L'attractivité des territoires et la qualité des infrastructures sont en effet intimement liées : il faut disposer d'infrastructures de transport performantes pour faire venir des entreprises et assurer ainsi un développement économique équilibré sur les territoires. Cette volonté se traduit d'une part dans les investissements régionaux en faveur des infrastructures routières (1.1) et d'autre part à travers les actions visant à donner à tous les Ligériens accès aux transports publics régionaux (1.2).

1.1 Améliorer les accès routiers

La Région souhaite définir et encourager les projets routiers structurants relevant de l'intérêt régional pour faciliter les déplacements des habitants, leur donner de meilleures conditions de déplacement, et tout particulièrement à ceux résidant en zone rurale. En effet, deux tiers des déplacements domicile-travail et 95% du transport de marchandises s'effectuent par la route en Pays de la Loire. Cet effort participe ainsi au désenclavement des territoires et au renforcement de la cohésion sociale. Il s'inscrit en particulier dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité et sa mesure n°7 relative au financement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional dotée d'une enveloppe de 118,9 M€ dédiée aux subventionnements des projets d'infrastructure du territoire. **En 2020, la Région a poursuivi la mise en œuvre du Plan routier en soutien des conseils départementaux.** Sur les 37 opérations inscrites au Plan routier régional, 33 ont déjà fait l'objet d'un cofinancement régional.



Viaduc sur le rond-point Palissy à La Roche-sur-Yon (85)

Perspectives

En 2021, les opérations les plus importantes co-financées seront :

- la RD 20,
- le contournement nord de Château-Gontier (CD 53),
- la RD 752 Beaupréau – Saint-Pierre-Montlimart (CD 49),
- la RD 960 - déviation de Nuaillé (CD 49),
- la liaison est de Sablé-sur-Sarthe (CD72),
- la RD 948 – Saint-Christophe-du-Ligneron (CD 85).

1.2 Assurer un maillage fin du territoire en transports en commun

Maintenir toutes les lignes ferroviaires du territoire

L'ambition d'assurer un maillage fin du territoire par les transports en commun se traduit par l'action régionale en faveur de la pérennisation des lignes de desserte fine du territoire en transports en commun. Depuis les années 2000, la Région a en effet investi en moyenne annuellement plus de 31 M€ dans la modernisation des lignes ferroviaires situées en Pays de la Loire. Ces travaux ont permis de maintenir en état de fonctionnement et de moderniser les lignes de desserte fine du territoire, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions de France. **La Région des Pays de la Loire s'est engagée à maintenir toutes les lignes ferroviaires sur son territoire** et a adopté en session du

Conseil régional d'octobre 2020 un protocole d'accord avec l'État sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire (LDFT), qui acte le classement des lignes du réseau régional selon 3 catégories :

- **les lignes d'intérêt national qui justifient un financement des travaux à l'avenir assuré intégralement par l'État (SNCF Réseau)** : il s'agit des lignes La Roche-sur-Yon – La Rochelle (axe Nantes – Bordeaux) et Le Mans – Alençon (axe Caen – Le Mans – Tours) ;
- **les lignes régionales dont les investissements de régénération ont vocation à rester cofinancés dans le cadre des CPER jusqu'en 2022**, puis dans la future contractualisation État-Régions sur les mobilités après 2022. Pour la région des Pays de la Loire, les 7 lignes concernées sont : Nantes – Châteaubriant, Retiers – Châteaubriant, Clisson – Cholet, La Possonnière – Cholet, Nantes – Saint-Gilles Croix de Vie, Sainte-Pazanne – Pornic et La Roche-sur-Yon – Les Sables d'Olonne. Quant à Cholet – Les Herbiers, dont les études de faisabilité sont en cours, l'État et la Région procéderont à la catégorisation de la ligne si les conclusions réunissent les conditions pour sa réouverture au trafic ferroviaire de voyageurs ;



- **les lignes d'importance locale ou régionale** dont les charges seront assumées en totalité par la Région. Pour la région des Pays de la Loire, il s'agit de la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire.

Ainsi, en 2020, la Région a poursuivi la modernisation des axes Clisson – Cholet, La Roche-sur-Yon – La Rochelle, Le Mans – Alençon, Retiers – Châteaubriant. En ce qui concerne la suite du schéma directeur Nantes – Angers – Sablé-sur-Sarthe qui vise notamment à augmenter la fréquence sur la ligne, les réflexions se poursuivent avant d'engager les études préliminaires du nœud ferroviaire de la gare de Nantes, de l'axe Nantes – Angers – Sablé-sur-Sarthe et les études d'exploitation sur l'ensemble du territoire régional en 2022. Enfin, des études préliminaires pour moderniser et pérenniser la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire (Thouars – Saumur) sont engagées depuis 2020 et devraient aboutir à des propositions courant 2022.

Organiser les transports interurbains et scolaires

Depuis sa prise de compétence en 2017 dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Région des Pays de la Loire organise le transport de voyageurs par autocar. À ce titre, ce sont 150 000 élèves qui empruntent chaque jour les transports scolaires de la région, ce qui représente une réduction considérable de l'émission de gaz à effet de serre par rapport à des déplacements individuels en voiture.

En parallèle, la Région organise un réseau de 123 lignes régulières offrant près de 20 millions de kilomètres par an. Ces lignes sont accessibles à tous les voyageurs et permettent de rejoindre les principales agglomérations en transport en commun, en complémentarité du train. Il faut souligner par ailleurs que, dans le cadre du Plan de relance (mesure n°143), un budget complémentaire de 100 000 € a été prévu pour renforcer l'offre de service des lignes d'autocar régulières interurbaines. De plus, la Région a mis en place en 2020 des dessertes spécifiques pour le personnel soignant pour leur permettre de venir travailler en train. Des services autocars spécifiques ont aussi été créés pour acheminer dans de bonnes conditions le personnel soignant vers certains centres

hospitaliers (Angers – Le Mans, Angers – Cholet, Angers – Saumur). La gratuité a également été mise en place pour le personnel soignant et pour les personnes allant se faire vacciner contre la Covid-19.

Moderniser le transport maritime pour l'île d'Yeu

Dans le cadre de l'article 15 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, la Région des Pays de la Loire est aussi compétente pour organiser les transports maritimes réguliers publics de biens et de personnes pour la desserte de l'île d'Yeu, située sur son territoire. Cette desserte est assurée par la compagnie Yeu continent (Régie départementale des passages d'eau de la Vendée, RDPEV) qui exploite 3 navires, propriétés de la Région, dont l'Insula Oya II construit en 1981. Ce cargo nécessite d'être renouvelé au plus vite, afin de ne pas générer des frais de réparation trop importants. Pour le renouvellement du ferry Insula Oya II, la Région s'est orientée vers un nouveau navire avec une motorisation diesel de dernière génération, faute de maturité à ce jour de solution alternative. Le bateau sera néanmoins conçu pour permettre une ouverture de la coque aisée afin de changer éventuellement de motorisation au cours de son exploitation, et fonctionnera à l'énergie électrique lorsqu'il sera à quai (*cold ironing*). Le nouveau navire est en construction actuellement et sera livré en août 2022.



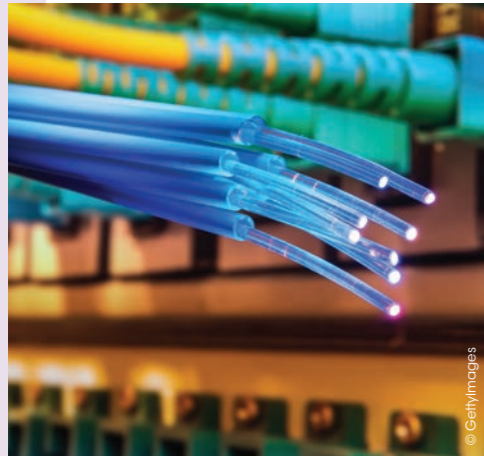
Des solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires

En 2020, un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été créé puis prolongé jusqu'en 2021 par le Plan de relance, permettant de soutenir des projets de mobilité en milieu rural illustrant une nouvelle façon de se déplacer en réduisant l'impact sur l'environnement et en intégrant l'innovation sociale et économique. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de soutenir des projets à la fois exemplaires, innovants et reproductibles sur d'autres territoires qui s'appuient sur une stratégie locale de mobilité. **Par ailleurs, un réseau de transport à la demande est mis en œuvre par la Région et régulièrement étendu** dans les communautés de communes en milieux peu denses afin de permettre la mobilité de tous à destination des services de proximité, ou de points d'arrêts ou de gares permettant de continuer le voyage.

Perspectives

Dans le cadre du Plan de relance, la mesure n°140 a prévu d'étendre le transport à la demande à toutes les communes non couvertes d'ici 2022 pour permettre notamment aux usagers des territoires peu denses de pouvoir rejoindre facilement les pôles d'attractivité ou des points d'arrêts structurants du réseau régional Aléop. Le financement du transport à la demande (TAD) devrait ainsi atteindre 1,6 M€ en 2022, une fois la couverture intégrale assurée.

1.3 Couvrir le territoire en réseau de téléphonie mobile et très haut débit et poursuivre le développement des services et usages numériques



La Région est engagée depuis plusieurs années en faveur de la résorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile. Elle a soutenu dans ce cadre la construction de pylônes de téléphonie mobile dans les 48 centres-bourgs reconnus en zones blanches. Parmi ces derniers, 22 ont été construits sous maîtrise d'ouvrage publique, la Région s'étant engagée à prendre à sa charge jusqu'à 80% du reste à financer. S'agissant des autres pylônes de téléphonie, il appartient désormais aux opérateurs privés de les déployer, en vertu de l'accord national dit *New Deal* conclu en 2018 au niveau national. Pour favoriser la bonne connaissance de la qualité du réseau mobile sur le territoire et dans une dynamique particulièrement novatrice, la Région finance par ailleurs le développement de données publiques en accès libre qu'elle partage avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et qui peuvent ainsi être consultées sur le site monreseauumobile.fr. S'agissant du déploiement du très haut débit, la Région soutient les Départements dans la mise en œuvre du déploiement de la fibre et les opérations de montée en débit. Dans le cadre du Plan de relance adopté en juillet 2020, elle a d'ailleurs souhaité accélérer et achever le déploiement de la fibre optique en Pays de la Loire et par conséquent a prévu d'accorder une subvention supplémentaire

de 18 M€ au Groupement d'intérêt public Vendée Numérique pour financer la seconde et dernière phase des travaux de déploiement du réseau d'initiative public vendéen, dont le coût total est estimé à 206 M€. Dans la perspective du développement des services et usages numériques accessibles à tous, la Région a également prévu dans son Plan de relance le lancement d'un nouvel appel à projets de soutien au développement des tiers lieux, tout particulièrement en milieu rural, doté d'une enveloppe de 1 M€ (mesure n°93). La Région entend ainsi mailler le territoire régional en tiers lieux numériques qui constituent de véritables outils de redynamisation des territoires et d'inclusion numérique.

2. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET FAVORISER LA PROXIMITÉ DES SERVICES RÉGIONAUX



Le Pacte régional pour la ruralité

Le Pacte régional pour la ruralité adopté en juin 2016 pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Il rappelait qu'avec 1,16 million d'habitants résidant en dehors des grandes unités urbaines définies par l'Insee et représentant ainsi 32% de la population régionale, avec près de 82 communes ligériennes comptant moins de 2000 habitants, l'espace rural est un élément central de l'identité et de l'attractivité ligériennes. Après 4 années de mise en œuvre, l'ensemble des mesures ont été lancées, ce qui représente 300 M€ de financements. Ces mesures témoignent d'un engagement fort à lutter contre les fractures territoriales et à assurer un développement régional durable et harmonieux.

Soutenir les projets communaux
Depuis juin 2016, 1 036 projets communaux ont été soutenus représentant un montant total de subventions de près de 37,6 M€ sur les 2 mesures à destination des communes de moins de 5 000 et 3 000 habitants : le Fonds

régional de développement des communes et le fonds permettant d'accompagner les communes dans la rénovation de leurs écoles. Ces aides ont permis d'aider des communes rurales à financer leurs projets de dernier commerce ou encore de création de pôles enfance jeunesse. En 2020, dans le cadre du Plan de relance, la Région a renforcé son soutien aux communes de moins de 5 000 habitants à travers le dispositif **Pays de la Loire Relance investissement communal doté d'un budget de 2 M€**. Ce fonds permet d'accompagner à hauteur de 20% les projets des petites communes avec une aide plafonnée à 75 000 €. À ce titre, 19 dossiers ont été accompagnés en 2020, ce qui représente un budget de près de 1 M€.

Soutenir les projets intercommunaux dans le cadre de la politique contractuelle régionale

La Région a déployé ces dernières années une nouvelle politique contractuelle avec les intercommunalités du territoire, fondée sur 3 principes :

- **proximité** - l'intercommunalité est l'échelon pilote des politiques territoriales de proximité pour répondre plus efficacement aux besoins de chaque territoire ;
- **équité** - la Région accompagne désormais chaque collectivité selon ses spécificités. Pour ce faire, elle propose 2 types de contrats et un accompagnement sur mesure des territoires :
 - Pour les 69 contrats destinés aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, il s'agit des Contrats territoires-Région 2020 (CTR). Les critères, jusqu'alors fonctions du nombre d'habitants, prennent désormais en compte la densité et le potentiel des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région propose ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles ;
 - Concernant les 3 principales métropoles (Nantes, Angers et Le Mans), un Contrat de développement métropolitain (CDM) est proposé à ces collectivités ;
- **liberté locale** - les élus peuvent proposer des projets pendant toute la durée du contrat et en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

Depuis 2019, tous les Contrats territoires-Région 2020 (CTR) et les Contrats de développement métropolitain (CDM) ont été adoptés permettant ainsi une couverture régionale complète avec au total 61 CTR 2020, couvrant les 68 intercommunalités et la commune de l'Île d'Yeu, et 3 CDM. L'engagement financier régional pour l'ensemble de cette politique contractuelle s'élève ainsi à 150 M€ pour les CTR et 30 M€ pour les CDM sur la période 2017-2020. Dans le cadre du Plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a souhaité renforcer sa politique de soutien aux intercommunalités, par le dispositif **Pays de la Loire Relance investissement intercommunal (PLRII)**, doté d'une enveloppe de 45 M€ dont 7,5 M€ pour les 3 métropoles que sont Nantes, Angers et Le Mans, et 37,5 M€ pour les 69 communes couvertes par un CTR (mesure n°94 du Plan de relance). Cet effort supplémentaire de soutien à l'investissement intercommunal est orienté vers les thématiques diversifiées : politique de la ville, développement économique, transports et croissance verte. S'agissant des intercommunalités bénéficiant d'un CTR, 10% minimum de la dotation sont consacrés à des opérations en faveur de la croissance verte.

Des territoires soutenus par le biais des fonds européens

En réponse aux besoins spécifiques des territoires, une partie des subventions Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) est attribuée à travers la démarche appelée **Leader**. L'objectif est de soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et péri-urbains, réunis en Groupes d'action locale (Gal). Ce sont 58 M€ de Feader qui sont mobilisés avec notamment un complément de 13 M€ qui ont été apportés aux territoires dans le cadre de la transition vers la nouvelle Politique agricole commune et du Plan de relance européen. Depuis 2016, plus de 1 150 projets Leader ont été soutenus pour un montant total de 27,9 M€ de Feader déployés en appui des stratégies des territoires ruraux de la région.

Enfin, dans les 9 principales agglomérations retenues comme territoires de mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés (TI), le Feder a soutenu

plus de 50 projets pour réduire les inégalités de revenus grâce à des opérations de revitalisation urbaine, de rénovation de maisons de santé, de centres socio-culturels, pour près de 24 M€ de Feder.

Animer les territoires ruraux à travers la mise en œuvre du Réseau rural régional



Issu d'une initiative européenne financée dans le cadre du Feader, le Réseau rural régional agit en faveur de l'information, du dialogue et de la mobilisation des acteurs du milieu rural. Il contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. Il facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. Les initiatives innovantes des territoires sont ainsi partagées, et leur diffusion favorisée. En 2020, la thématique de travail traitée dans le cadre du Réseau rural régional était la stratégie foncière au cœur du développement de nos territoires ruraux. Quels sont les enjeux économiques, agricoles, résidentiels ou écologiques des stratégies foncières dans les communes rurales ? Comment réorganiser les territoires en fonction de l'évolution des modes de vie ? Comment limiter la consommation foncière ? Le Réseau rural Pays de la Loire a développé ces sujets lors de 2 journées d'échanges le 20 novembre et le 15 décembre 2020, auxquels ont participé de nombreux élus locaux, collectivités et urbanistes.

Renforcer la présence et l'action du Conseil régional sur le terrain

La Région des Pays de la Loire s'attache à mettre en œuvre une politique équilibrée favorisant les complémentarités. Elle doit conserver les qualités d'une structure légère et réactive tout en parvenant à projeter efficacement ses moyens sur les territoires au bénéfice de l'action publique. La Région dispose ainsi d'une antenne régionale par département, qu'elle souhaiterait voir monter en puissance à l'avenir. Certains des services régionaux sont déjà particulièrement bien déployés en proximité. Pour

illustration, la nouvelle Direction de l'orientation, animation territoriale et de l'insertion professionnelle comprend 3 services, dont 2 sont territorialisés dans les départements et au sein des antennes. Il s'agit du Service décrochage et insertion professionnelle qui intègre les assistants de lutte contre le décrochage scolaire, la mission handicap et le lien avec les missions locales, et du Service animation territoriale qui intègre les référents orientation (1 par département) et les délégués territoriaux orientation emploi (DTOE). De la même manière, l'ensemble des collaborateurs de l'équipe dédiée au service de l'emploi et du développement économique en proximité sont positionnés au sein des locaux territorialisés de l'agence régionale Solutions&Co.

3. ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS



En 2017, la Région a adopté le Plan d'accès à la santé partout et pour tous a été adopté au Budget primitif 2017. Il vise à répondre aux besoins croissants de santé de la population ligérienne, liés à la fois à une forte natalité et au vieillissement marqué des Ligériens. Le principal enjeu pour notre région est de favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. Ce plan représente un investissement régional de plus de 10 M€ sur 4 ans, qui illustre le volontarisme régional en faveur de services de santé de premier recours sur l'ensemble du territoire.

La Région agit de plusieurs manières pour garantir l'accès aux soins :

- elle assure le **financement des maisons de santé** ;
- elle met en place une **action coordonnée et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs régionaux** de la santé : 70

partenaires régionaux sont ainsi associés dont l'Agence régionale de santé (ARS), avec laquelle une coopération renforcée existe depuis 2015, et les représentants des professionnels de santé ;

- elle agit en faveur de la prévention de l'accès aux soins, sur la santé de proximité ;
- enfin, la Région cherche à mieux analyser l'offre de santé sur le territoire et soutient à ce titre l'Observatoire régional de la santé à hauteur de 256 000 € par an, notamment sur les thématiques d'évolution des filières professionnelles et sur les données de santé par territoire, mais aussi sur la crise Covid-19 et ses impacts. Dans le domaine de la cancérologie, elle soutient l'EPIC-PL qui tient le registre des cancers (à hauteur de 35 000 € par an).

3.1 Les mesures de soutien aux dispositifs innovants en matière de santé pour tous

Avec la crise Covid-19 en 2020, la Région a réagi dès le mois de mars 2020 en votant des mesures d'urgence. Pour la santé, ces mesures ont représenté un montant de près de 4,1 M€. Elles ont permis l'achat, la collecte et la livraison de plus de 3 millions de masques et plus de 55 000 autres matériels de protection distribués notamment aux professionnels de santé, aux entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires, aux lycéens, collégiens, apprentis, aux associations caritatives. Ce budget a également été consacré à l'achat de smartphones pour le déploiement des téléconsultations dans les Ehpad et les établissements accueillant des personnes présentant un handicap lourd au côté de l'ARS du GCS e-santé et des Départements. Il a pu également soutenir l'achat de matériels innovants en santé (respirateurs, visières).

Ensuite, dans le cadre d'un Plan de relance régional, de nouveaux dispositifs en santé ont été créés permettant de renforcer et de faire évoluer le Plan régional d'accès à la santé.

Le fonds de soutien à la télémédecine

Le Fonds de soutien à la télémédecine qui procède d'un partenariat avec l'ARS des Pays de la Loire et le GCS e-santé (opérateur technique de l'ARS). Il est doté d'une enveloppe de 1 M€. Ce nouveau dispositif permettra en 2021 de soutenir des projets d'envergure territoriale de développement de projets de e-santé. Ainsi, 2 projets ont déjà été soutenus en 2020 pour un montant total de 57 960 € : le développement de la télémédecine dans 5 maisons de retraite de La Roche-sur-Yon (27 960 €) et le développement d'une application nommée DO2LICO (Douleur, domicile, lien, conseil), un dispositif digital innovant au service du patient à domicile souffrant de douleurs dans le cadre d'un cancer (30 000 €). De plus, au début de la crise sanitaire, l'accélération du recours à la téléconsultation a été spectaculaire.

Le fonds de soutien aux équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins de santé

L'année 2020 a été marquée par le lancement d'un nouveau Fonds de soutien aux équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins de santé. Ce fonds poursuit l'objectif de soutenir :

- les projets des centres hospitaliers en matière d'équipements de pointe de dimension régionale, la plupart du temps uniques sur le territoire et bénéficiant à un large bassin de patientèle ;
- le développement des consultations avancées de certaines spécialités portées par les groupements hospitaliers de territoire (1^{er} volet) et pour le compte des hôpitaux de proximité (2nd volet) pour contribuer à la lutte contre la désertification des spécialités de second recours.

En 2020, une enveloppe de 2 M€ a été programmée permettant le financement d'un 1^{er} projet structurant. Il s'agit d'un projet concernant un *cyberknife*, équipement de radiothérapie au sein du futur centre de cancérologie de la Sarthe. Cet équipement de pointe contribue au développement de l'innovation technologique dans les hôpitaux et favorise l'accès en proximité aux soins de second recours. Concernant le second volet du dispositif régional, une vingtaine de projets locaux et portés par les hôpitaux de proximité (labellisés, ou certains sites distants des centres hospitaliers mono-activité) ont été identifiés fin 2020. L'accompagnement financier de ces projets interviendra en 2021.

Perspectives

La Région s'est ainsi mobilisée depuis le début de la crise sanitaire et continuera en 2021 avec notamment la possibilité d'un soutien financier régional aux collectivités locales qui vont déployer un centre de vaccination contre la Covid-19 sur leur territoire et, par ailleurs, le suivi du Plan de relance régional en partenariat avec l'État avec la signature d'un accord de relance en 2021.

3.2 Le soutien au développement de l'offre de soin au niveau local

Les mesures d'accompagnement à l'ingénierie locale des professionnels et des territoires en santé

Sans diagnostic ni organisation préalable des élus et professionnels autour des priorités de santé d'un territoire, les initiatives et investissements sont voués à l'échec. En effet, la réalisation d'un projet de santé représente un travail conséquent. Les acteurs locaux doivent être soutenus et accompagnés dans leurs projets locaux de santé. En 2020, la Région a soutenu :

- pour les professionnels de santé, l'Association des pôles et maisons de santé des Pays de la Loire (l'APMSL). Il s'agit d'accompagner très concrètement, par des pairs et sur le terrain, des équipes de professionnels de santé libéraux dans leurs projets, pour créer ou redynamiser une maison de santé pluridisciplinaire par exemple. Une dizaine d'équipes par an ont été soutenues à ce titre depuis 2016 ;
- pour les structures salariant des professionnels de santé, la Fédération des centres de santé. Dans certains territoires, il n'y a plus suffisamment de professionnels libéraux. Par conséquent, la Région soutient depuis 2018 le Labo innovation de cette fédération, qui accompagne le montage et la viabilisation de projets locaux de centre de santé salariant des professionnels (montée en compétence et en polyvalence d'un centre de soins infirmier par exemple) ;
- pour les collectivités (prioritairement les intercommunalités), le recrutement de 3 animateurs dédiés à l'organisation locale de l'offre de santé (les bénéficiaires sont Redon agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale du Pays des Herbiers et le Pays de Mortagne).



Maison de santé de Château-Gontier (53)

La montée en puissance du soutien aux investissements de structures de soins par les collectivités locales

Les maisons de santé pluriprofessionnelles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé. Ainsi, depuis 2016, la Région a soutenu 34 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) regroupant plus de 300 professionnels de santé (médecins, infirmiers etc.). La Région est le premier co-financier des MSP en région (35% de financement en moyenne). Elle soutient par ailleurs les cabinets médicaux portés par les collectivités locales. Les acteurs locaux sont en effet souvent contraints d'agir rapidement pour permettre de maintenir au moins une offre minimale de santé, dans l'attente de la réalisation d'un projet plus pérenne. La Région soutient ces communes, dans l'esprit du Pacte pour la ruralité, pour la construction ou la reprise de cabinets médicaux communaux dans une logique d'attirer ou de maintenir en urgence des professionnels. Ce sont 18 projets qui ont été soutenus à ce titre depuis 2016 (par exemple à Avessac, Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Gildas-des-Bois). Par ailleurs, depuis 2018, la Région a ouvert la possibilité aux collectivités, voire aux associations, d'être soutenues par la Région pour la création de centres de santé (professionnels salariés) polyvalents. Là où les initiatives libérales font défaut, certaines collectivités ou associations (des centres de soins infirmiers principalement) décident en effet de construire des centres de santé fondés sur un projet de santé pluriprofessionnel, adossé à un partenariat local avec les professionnels libéraux

en place. Ces centres de santé fonctionnent grâce à l'implication des salariés dans le projet de santé et leur engagement à participer à la permanence locale de soins. 4 projets ont été soutenus depuis 2018 (À vos soins à Saint-Nazaire, Sion-les-Mines, le Centre intercommunal d'action sociale des Herbiers et l'Université de Nantes pour le centre de santé universitaire à La Roche-sur-Yon). Pour tenir compte des réalités locales différentes, la Région a souhaité élargir le cadre du soutien qu'elle apporte aux différents acteurs. En effet, il faut souligner que 18,2% de la population, soit plus de 660 000 habitants, est considérée en zone prioritaire au regard du nouveau zonage médecin arrêté par l'Agence régionale de santé (ARS) en janvier 2018 : ces Ligériens n'ont accès, en moyenne, qu'à 2,5 consultations ou moins par an chez un médecin généraliste (contre 3,7 en Pays de la Loire et 3,8 en France). L'ARS, la Caisse primaire d'assurance maladie, les Départements et la Région ont noué un partenariat avec comme objectif de toucher les territoires les plus concernés sans laisser les autres de côté. Il s'agit de renforcer la coordination et l'action des acteurs régionaux et départementaux, institutionnels et professionnels, et de rendre plus lisible la boîte à outils d'accompagnements auprès des territoires en vue de définir des pistes et solutions adaptées aux besoins locaux. Cet accompagnement se fait sur mesure en fonction du besoin du territoire. Plusieurs accompagnements sont en cours au profit de la Communauté de communes du Val de May et de l'Anille, du Pays de Redon, de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et de la Ville de Saumur.



Sensibiliser et favoriser les installations des professionnels de santé

La Région œuvre aussi en faveur de la sensibilisation des futurs professionnels de santé afin de les inciter à s'installer dans les territoires en difficulté.

Elle soutient ainsi la mise en place du Plan territoires universitaires de santé, porté par la Faculté de santé d'Angers. L'objectif de ce plan est d'optimiser l'installation de jeunes médecins sortant de la faculté dans ces territoires en décentralisant l'enseignement en médecine et la recherche hors des murs de la Faculté et du CHU d'Angers, en proximité des territoires les plus fragiles, afin de mieux inciter les étudiants à s'y installer. Depuis 2017, la Région organise également en lien avec l'ARS, les Nuits de l'installation qui réunissent environ 200 étudiants en santé des facultés de Nantes et Angers afin de les sensibiliser sur les conditions d'installation et de promouvoir le territoire régional.

3.3 Accompagner et sensibiliser les jeunes ligériens

La Région a adopté en juin 2017 un **Plan de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020** qui, à travers 6 actions dédiées, vise à accompagner les lycéens et apprentis à faire de manière autonome les bons choix pour leur santé : prévention des comportements à risques, notamment les addictions. De plus, dans le cadre de son Pacte éducatif régional, la santé des lycéens et des apprentis est érigée en tant qu'objectif prioritaire.

Le soutien au projet éducatif dans le domaine de la santé

Un appel à projets annuel, les **Actions éducatives ligériennes**, permet de soutenir des projets contribuant entre autres à l'estime de soi ainsi qu'à la prévention et à la lutte contre les addictions. Pour l'année scolaire 2020/2021, 57 projets éducatifs autour de la santé en lycées et Maisons familiales rurales, et 4 projets en Centres de formation des apprentis (CFA) ont été soutenus par la Région, permettant ainsi de sensibiliser 11 677 jeunes pour un budget de plus de 73 732 €. Le **dispositif des Ambassadeurs du civisme** permet également d'accompagner les projets éducatifs des établissements scolaires ligériens. Les jeunes volontaires en service civique, mis à disposition des établissements, peuvent en effet promouvoir et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets et favoriser le développement de partenariats autour de la santé.

Un partenariat pluriannuel avec les grandes associations régionales de prévention santé

Dans le cadre de la 1^{re} mesure du **Plan de prévention et d'éducation à la santé**, des conventions cadres et d'exécution sont signées avec 9 associations régionales spécialistes de la prévention santé :

- l'Instance régionale en éducation et promotion de la santé,
- la fédération Addictions,
- l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie,
- Avenir Santé,
- Muzazik,
- le Planning familial,
- Solidarité Sida,
- l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Pays de la Loire,
- 5 maisons départementales des adolescents.

Chaque année, la Région accorde au total près de 400 000 € de subvention à ces associations pour qu'elles mettent en place des actions de prévention dans les lycées et CFA, et pour qu'elles forment les équipes pédagogiques et les acteurs de proximité ayant un impact direct sur les jeunes. Dans ce domaine, les impacts de la crise Covid-19 seront particulièrement pris en compte à l'avenir. En effet, avec la crise sanitaire, de nouveaux sujets de préoccupation ont émergé (santé mentale des jeunes et santé alimentation en particulier) tandis que certaines associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé ont été fragilisées.

Un appel à initiatives locales en prévention santé (Apilops) pour ancrer la prévention santé des jeunes

La Région entend favoriser l'émergence et la remontée de projets locaux en prévention et en éducation pour la santé auprès des jeunes qui s'attaquent aux problématiques territoriales spécifiques et qui reposent sur des partenariats locaux. L'objectif est de créer une dynamique locale autour des sujets de prévention santé, avec une prise en compte globale du jeune dans son milieu de vie, tout en décloisonnant et en reliant les acteurs locaux. Une douzaine de projets locaux sont accompagnés par an, pour un montant de subvention à hauteur de 60 000 €.

Le e.pass santé



Un nouvel e.pass, lancé en septembre 2018, facilite sur tout le territoire l'accès des jeunes à un parcours de soins. Succédant au Pass prévention contraception, le nouvel e.pass santé est 100% dématérialisé et propose aux lycéens et apprentis de 15 à 19 ans des consultations médicales élargies à d'autres sujets que la contraception ou le dépistage, de manière gratuite et anonyme. Fin 2020, 1 500 partenaires ont intégré le dispositif. Plus de 20 000 pass ont été demandés et près de 8 000 ont été activés.

Une sensibilisation renforcée de la population régionale sur les conduites addictives chez les jeunes

L'objectif de cette action régionale est de renforcer l'information et la communication pour sensibiliser la population aux conduites à risque et à la prévention du mal-être chez les jeunes. La Région peut contribuer à la politique proactive, mise en place par les pouvoirs publics ces dernières années, de déconstruction de l'image positive des produits, en s'adressant à la fois aux jeunes, cible principale de son programme, aux parents et aux autres acteurs environnant les jeunes. Elle entend ainsi relayer les grandes campagnes de santé publique afin de conforter un environnement favorable aux interventions de terrain. La Région accompagne donc la montée en compétence et l'autonomie des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des associations de prévention santé via le centre de ressources de l'Instance régionale en éducation et promotion de la santé (Irep) et ses antennes dans chaque département, à travers une subvention annuelle de 246 000 €.

3.4 Utiliser le levier de l'environnement pour la santé

En complément du Plan prévention santé des jeunes, la Région est impliquée dans le **Plan régional santé environnement 3**. Co-piloté par l'État (l'ARS) et la Région, c'est un programme d'actions ambitieux pour 2016-2021, pour un environnement favorable à la santé. Il se décline en 4 axes :

- alimentation et eau destinée à la consommation humaine ;
- bâtiments, habitat et santé ;
- cadre de vie urbanisme et santé ;
- environnement de travail et santé.

La Région a souhaité en particulier entamer une réflexion autour de l'alimentation et la santé des Ligériens. En effet, les liens entre alimentation et santé ont fait l'objet de nombreuses études et sont davantage reconnus aujourd'hui par la communauté scientifique. C'est pourquoi une **ambition régionale alimentation-santé a été adoptée à l'occasion du vote du Budget primitif 2020** afin d'affirmer l'engagement de la Région pour le bien manger, renforcer notre connaissance pour mieux sensibiliser sur les enjeux alimentation-santé et accompagner la transition alimentaire dans de nouveaux défis. Cette ambition,

première brique de la future stratégie régionale, repose sur 2 axes : connaître et mieux prévenir d'une part, et agir sur les modes de production d'autre part.

4. LES ACTIONS RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques régionales et de la gestion de ses ressources humaines, la Région déploie plusieurs actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle. Elle agit en faveur de l'inclusion et de l'égalité de tous (4.1), et déploie des actions spécifiques de solidarité intergénérationnelle (4.2).

4.1 Les actions en faveur de l'inclusion de tous et de l'égalité

La Région s'engage en faveur de l'inclusion de tous et l'égalité réelle entre les citoyens, quelle que soit leur situation. Elle agit en particulier en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et de la lutte contre les inégalités femmes-hommes.

Une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap

La Région, qui gère le **service public des transports régionaux Aléop**, a prévu en 2020 dans le cadre de son Plan de relance d'accélérer le déploiement du **Schéma d'accessibilité**. Elle a ainsi décidé de consacrer une enveloppe de 1,4 M€ en 2020 et 2 M€ en 2021 aux travaux de mise en accessibilité des gares prioritaires mentionnées

au Schéma directeur d'accessibilité programmé (Sd'ap) et des points d'arrêt routiers en soutien des collectivités locales gestionnaires de voirie routière. Une Charte régionale sera signée au 2nd semestre 2020 avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'accessibilité pour formaliser les engagements de la Région et convenir des modalités d'association de ces derniers à la définition et au suivi de l'avancée du Schéma régional d'accessibilité.

Par ailleurs, en sa qualité d'employeur, la collectivité contribue à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, à changer le regard porté sur le handicap et à structurer une politique globale de prise en compte systématique des handicaps dans ses champs d'intervention. D'abord, la Région des Pays de la Loire satisfait à l'obligation légale d'emploi (6%) de personnes en situation de handicap : le taux d'emploi direct s'établit à 7,3% au 31 décembre 2020 ; contre 5,83% dans la fonction publique en 2019 selon les derniers chiffres du FIPHFP.

De plus, en 2020, la collectivité a mis en place au sein de la Direction des ressources humaines un Pôle accompagnement et parcours personnalisés, avec une référente handicap qui accompagne les agents dans l'exercice de leur activité professionnelle. Ainsi, 35 d'entre eux ont bénéficié en 2020 :

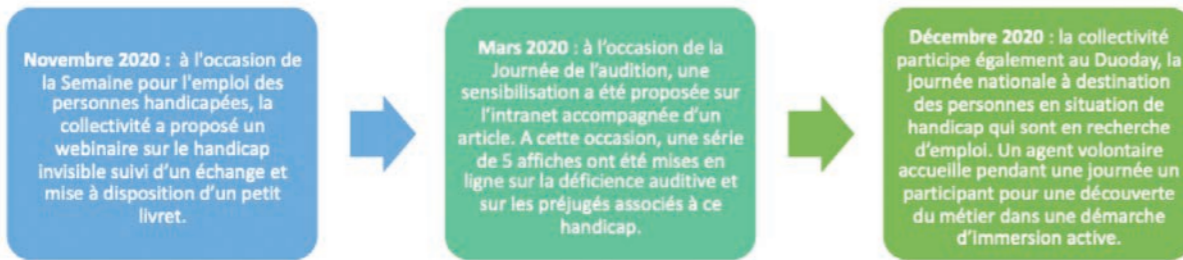
- d'aides destinées à compenser le handicap (appareils auditifs, orthèses, traductions LSF...) ;
- d'aménagement de leur poste de travail (études de postes, diagnostics accessibilité...)
- d'un accompagnement spécifique au titre de l'apprentissage, le cas échéant aide forfaitaire aux frais pédagogiques, surcoût des formations...



Remise des attestations de compétences aux Ambassadeurs du civisme le 26 juin 2020 à l'Hôtel de Région



Gare routière de Nantes (44)



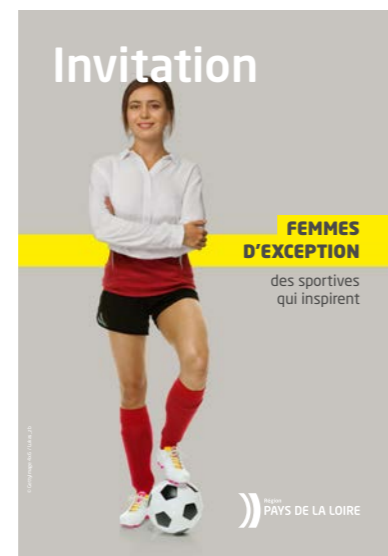
Outre l'emploi direct et l'accompagnement de ses agents, la Région a conclu des marchés avec des prestataires du milieu protégé, entreprises adaptées ou Établissement et service d'aide par le travail (Esat), pour un montant de 98 838 €. En outre, les clauses d'insertion professionnelle permettent en moyenne chaque année l'embauche d'une quinzaine de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés dans les entreprises ligériennes prestataires des marchés régionaux. Enfin, chaque année, la Direction des ressources humaines propose des actions de sensibilisation à la thématique du handicap à destination du personnel.

Les actions régionales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région agit en faveur de l'épanouissement et le bien vivre ensemble à travers sa politique de lutte pour l'égalité femmes hommes et contre les violences faites aux femmes. Pour 2020, le budget est de 350 000 €. L'engagement régional en direction des acteurs investis dans la lutte contre l'exclusion et l'isolement des femmes se renforce donc. Le nouveau règlement d'intervention Égalité/solidarités adopté en juin 2017 (modifié en juin 2019) permet d'accompagner en particulier les projets en faveur de la lutte contre l'isolement et des violences faites aux femmes. À ce titre, la Région soutient les centres d'informations aux droits des femmes et aux familles (100 000 €) qui permettent d'accompagner les familles et de lutter contre les violences sur l'ensemble du territoire régional. Elle met en réseau et mutualise des associations de soutien aux femmes, avec l'Union régionale solidarités femmes. Elle accompagne des acteurs ligériens dans leurs projets visant par exemple à rompre l'isolement des jeunes femmes enceintes, ou encore à soutenir les publics précaires par la prise en charge d'enfants hors temps

scolaire, ou le parrainage de familles monoparentales. Elle a également initié un projet de maillage territorial contre les violences conjugales et soutient la montée en puissance de l'Observatoire régionale des violences faites aux femmes.

Au-delà de la lutte contre les violences, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes irrigue l'ensemble des politiques régionales. En matière économique, une attention particulière est ainsi portée au soutien de l'entrepreneuriat féminin, en lien avec Solutions&Co. Pour encourager la pratique sportive des femmes, la Région a organisé le 5 mars 2020 une 2^e journée sur les femmes d'exception dans le sport. Les intervenantes mobilisées ont livré un message puissant sur le dépassement de soi et l'épanouissement personnel. La Région œuvre aussi dans le domaine de l'éducation en valorisant la mixité des filières d'apprentissage et en mettant en place des actions de lutte contre le harcèlement à l'école et de promotion de la mixité des métiers avec le Programme d'actions éducatives. Par ailleurs, les campagnes de communication régionales sont conçues avec l'objectif de lutter contre les



stéréotypes et les clichés, et la Région recherche autant que possible une parité lors des événements qu'elle organise. Enfin, la politique de gestion des ressources humaines intègre aussi pleinement l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, comme l'illustre l'adoption d'un nouveau Protocole d'égalité entre les femmes et les hommes approuvé unanimement par les organisations syndicales en 2020. Des informations plus complètes concernant la mobilisation de la Région en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont présentées dans le rapport 2020 sur cette thématique.

4.2 L'action régionale en faveur de la solidarité générationnelle

La Région promeut la solidarité intergénérationnelle en accompagnant la jeunesse vers l'autonomie et en soutenant des mesures d'adaptation face au vieillissement de la population.

Le soutien à l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse

La Région s'implique en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes en facilitant leur accès au logement, à la mobilité, et leur permet de vivre leurs premières expériences professionnelles. **Pour renforcer son action auprès des jeunes, elle a noué un partenariat sur 3 ans avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Pays de la Loire (Urhaj) autour de la fracture numérique, des freins à la mobilité et d'actions spécifiques d'information sur les économies d'énergie pour les jeunes et les propriétaires. Plus spécifiquement, afin de faciliter le développement de l'hébergement de courte durée et répété chez l'habitant à proximité des entreprises, l'Urhaj a initié une expérimentation de mise en relation des jeunes apprentis avec les particuliers. Sur les 3 premières années, cette expérimentation Hébergement temporaire chez l'habitant**

a permis la mise en relation de 350 binômes (hôte/hébergé), pour plus de 12 000 nuitées sur 8 territoires. Ce dispositif est une offre supplémentaire et complémentaire élargissant la gamme de logements proposée par les acteurs habitat/jeunes en Pays de la Loire. Cette expérimentation a déjà été étendue à 4 nouveaux territoires.

De plus, il convient de souligner qu'au sein des services administratifs du siège et dans les antennes, la Région des Pays de la Loire accueille chaque année des stagiaires étudiants dans le cadre de leur cursus de formation (du stage d'observation pour les élèves de 3^e au stage de niveau master). La durée moyenne d'un stage est de 64 jours. Les stages en lycées sont pilotés directement par les autorités fonctionnelles dans leurs établissements. En 2020, malgré la crise sanitaire, les directions ont poursuivi cet effort et ainsi 51 jeunes ont réalisé leur stage au sein des services. Ils ont bénéficié d'un suivi attentif de leur tuteur qui a mis en place les modalités d'organisation adaptées, notamment en alternant présentiel et télétravail.

De plus, en cohérence avec le Plan de relance pour l'apprentissage de 2020, la Région soutient le recrutement des apprentis. En 2020, 50 apprentis ont passé leur diplôme avec 90% de réussite dans un contexte plus compliqué que les autres années, la plupart des diplômés ayant été validés par le contrôle continu. Ainsi pendant cette période Covid-19, les apprentis ont pu suivre des enseignements à distance organisés par leurs CFA respectifs. En complément, certains maîtres d'apprentissage (au siège ou sur les missions informatiques en lycées) ont établi un programme d'activités à réaliser en télétravail afin de poursuivre le fil conducteur du programme et la montée en compétences. Ce résultat très satisfaisant s'appuie sur l'accompagnement mis en œuvre par les équipes, sous la responsabilité du maître d'apprentissage, pour la préparation des cursus et confirme l'adéquation entre les métiers de la collectivité et les diplômés préparés.

Par ailleurs, devant le constat que les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire, la Région a consacré plusieurs mesures de son Plan de relance de juillet 2020 à l'aides aux jeunes et étudiants en difficulté :



Dans l'Orientibus

- **Mesure n°8** – création d'une plateforme de jobs d'été pour les jeunes et étudiants, pilotée par l'agence régionale économique Solutions&Co via un module spécifique de sa plateforme solutions-emploi-paysdelaloire.fr ;
- **Mesure n°9** – lancer pendant l'été 2020 et à la rentrée un **Orientibus tour** en mobilisant de manière renforcée notre flotte d'Orientibus pour toucher le maximum de jeunes. Pendant la saison estivale, les Orientibus ont participé à des étapes du Big Tour sur le littoral, organisé par Bpifrance, en lien notamment avec les réseaux de la French Fab et de la French Tech, pour faire découvrir tout le savoir-faire entrepreneurial français. Le 26 août 2020, l'Orientibus était également présent sur une opération Quartiers d'été en partenariat avec l'État, dans un quartier prioritaire à Laval pour favoriser la rencontre entre publics (adolescents/jeunes adultes) au travers d'échanges avec des professionnels et d'anciens apprentis ;
- **Mesure n°10** – création, à compter de septembre 2020, sur le site du Conseil régional choisirmontage.fr, d'un **nouveau module choisirmontage-paysdelaloire.fr pour aider les collégiens, lycéens et étudiants à trouver des stages auprès des entreprises**. 2 500 offres de stages ont ainsi été mises à disposition ;



- **Mesure n°11** – **doublage du Fonds social pour les lycéens (FSL)** afin de permettre aux proviseurs et à leurs équipes pédagogiques et médico-sociales de prévenir, au plus près du terrain, les situations de difficulté des lycéens et de leurs familles. Le Conseil régional a voté en conséquence un abondement de 630 000 € au FSL pour le porter à plus de 1,2 M€ en 2020 ;
- **Mesure n°13** – mise en place d'un **Pass jeune TER à 29 € par mois**, disponible en juillet et août, valable en Pays de la Loire et sur tout le réseau TER de la France métropolitaine. Il a permis aux jeunes de 12 à 25 ans inclus de voyager librement pendant la saison estivale sur l'ensemble du réseau TER à prix réduit.

Les mesures en faveur de l'épanouissement de la jeunesse

Au-delà des mesures en faveur de l'insertion socio-professionnelle, la Région déploie des mesures en faveur de l'épanouissement des jeunes en leur offrant un accès privilégié à la culture, mais aussi en les impliquant dans des projets collectifs en faveur du développement durable.

Le Pacte éducatif régional voté le 17 mars 2017 fixe l'ambition éducative de la Région. Il s'appuie en particulier sur un appel à projets régional qui s'adresse à tous les lycées publics et privés, aux Centres de formation des apprentis et Maisons familiales rurales. Cet appel à projets invite les établissements volontaires à s'engager dans des projets collectifs permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, circuits courts...

Les équipes éducatives peuvent aborder ces thématiques au travers de projets concrets, menés dans des établissements ou sur le territoire local, en lien avec des partenaires mobilisés par la Région (Association Graine notamment). **Sur l'année 2019-2020, ce sont 87 projets de sensibilisation à la transition écologique et énergétique, menés par 82 établissements et mobilisant 6 343 jeunes qui auront bénéficié d'un soutien de la Région.**

De plus, pour favoriser la formation du grand public et de la jeunesse aux énergies renouvelables et impulser de nouvelles vocations, la Région finance des actions de communication et de sensibilisation organisées lors de la Fête de la science. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de promotion de la culture scientifique technologique et industrielle. En 2020, l'association Pégase a ainsi animé un atelier sur les énergies renouvelables, permettant de découvrir par le biais d'expériences simples et ludiques comment sont produites et utilisées les énergies renouvelables tandis que l'association Planète Sciences Vendée a organisé un atelier visant à présenter les énergies utilisées dans le secteur des transports aujourd'hui et à envisager les énergies de demain.

La Région s'est associée au Rectorat de nouveau en 2020 pour étudier les dossiers de demande de labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) et saluer les actions des établissements. En parallèle, 6 établissements se sont engagés fin 2019 dans le concours CUBE.S (Challenge climat usage bâtiments d'enseignement scolaire). Les lycées se sont engagés pour 5 ans afin de réduire la consommation énergétique de leur établissement scolaire, mobiliser les bons usages et le réglage des installations techniques avec une approche ludique, éduquer les élèves aux économies d'énergie et mieux anticiper les travaux.

Très attachés à la lutte contre le dérèglement climatique, les jeunes ont à cœur de monter des actions qui encouragent la responsabilisation de tous dans la préservation de l'environnement, dans le cadre du dispositif Soutien aux projets associatifs en direction des jeunes ligériens.

Ainsi, dans les événements qu'ils organisent en faveur de l'animation de leurs territoires, ils proposent des gobelets en carton recyclables, des toilettes sèches et mobilisent de nombreux jeunes bénévoles pour le ramassage des déchets. Les associations qui les accompagnent dans leurs projets proposent des formations de sensibilisation à l'environnement.

Enfin, la Région offre aux jeunes un accès privilégié à la culture et aux sports, à travers le e.pass jeunes. Depuis son lancement en septembre, le e.pass culture sport, outil majeur de la Région pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, a bénéficié à plus de 100 000 jeunes partout sur le territoire. En téléchargeant l'application gratuite e.pass jeunes, les jeunes ligériens peuvent ainsi bénéficier pour 8 € de plus de 200 € d'avantages (livre, cinéma, concert, événement sportif...). **Dans le cadre du Plan de relance, le e.pass jeunes a été prolongé dans sa durée et a vu sa valeur doublée.** Les critères d'éligibilité et d'utilisation du e.pass ont également été assouplis.

**e.PASS
JEUNES**

Les actions en faveur des personnes âgées et de la transmission intergénérationnelle

Les aides en matière d'équipements de santé favorisent largement le maintien à domicile et l'amélioration des conditions de vie en maison de retraite. De plus, la Région soutient chaque année

l'association du Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire qui constitue un réseau des acteurs ligériens visant à accompagner les territoires dans la transition démographique, notamment sur les problématiques d'habitat (maintien à domicile, maisons de retraite). Le soutien régional s'élève à 315 000 €.



Elle s'implique également particulièrement en faveur de la transmission des entreprises. Dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité, 382 projets de reprise d'entreprises ont d'ores et déjà été soutenus grâce au fonds régional de transmission des entreprises, **Pays de la Loire Transmission-reprise**, pour un montant de 6,5 M€ de prêts engagés ce qui représente 3 607 emplois maintenus ou créés.



L'ÉPANOUISSEMENT de tous les êtres vivants

© Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

Depuis 2016, la Région s'est pleinement engagée sur le volet social du développement durable. La Région investit ainsi fortement dans l'éducation, la lutte contre le décrochage scolaire et le développement des compétences tout au long de la vie et entend aussi proposer un service public de l'orientation de qualité qui permet à chacun de trouver sa voie (1). Elle promeut une offre culturelle riche et accessible à tous (2). Enfin, elle nourrit les dynamiques associatives et de solidarité, en soutenant particulièrement les personnes en situation de précarité (3).

1. INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

1.1 Garantir à tous les jeunes ligériens une éducation et une formation de qualité

Offrir à chaque lycéen un environnement éducatif adapté et de qualité

La Stratégie régionale d'investissement dans les lycées (Sil) pour la période 2018-2024, qui prévoit aujourd'hui 780 M€ de dépenses, a été adoptée lors du Budget primitif 2018. Elle porte l'ambition de créer les meilleures conditions de réussite possibles de tous les jeunes en Pays de la Loire, pour que la qualité des bâtiments et des lieux de vie garantisse des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation sur l'ensemble du territoire.

La Région fait en effet face à un défi démographique majeur, avec des zones en plus forte tension en Loire-Atlantique et en Vendée principalement. Dans ce contexte, elle a pris l'initiative du lancement de 2 études pour objectiver d'une part les flux démographiques et d'autre part la capacité réelle d'accueil des établissements. Soucieuse d'une intervention au plus près des besoins, la Région a construit cette stratégie selon 4 exigences : sérieux dans la méthode de travail ; pragmatisme et sobriété dans les réponses apportées ; exemplarité en matière de transition énergétique et écologique ; responsabilité dans la trajectoire financière de la collectivité.

La Sil entend répondre aux besoins en investissements dans les lycées publics en s'appuyant sur 4 orientations :

- **axe 1 - Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien** (pour 40% de l'effort régional) ;
- **axe 2 - Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique** (40%). Cette priorité bénéficie à tous les territoires, y compris ceux sans tension démographique. La Région investit pour que les conditions d'accueil dans l'ensemble des établissements restent à un haut niveau de qualité. Cette priorité mobilise notamment le Fonds annuel d'intervention et le Plan d'entretien maintenance 2018-2024 ;
- **axe 3 - Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées** (10%). Sont ainsi programmés des travaux de réfection/rénovation des espaces de restauration, des vestiaires, des ateliers, des lieux de vie des agents. Les investissements immobiliers engagés au titre de cet axe 3 ont par ailleurs un lien étroit avec la politique régionale éducative (manger local, etc.), l'accompagnement managérial des agents régionaux des lycées et la politique de prévention des

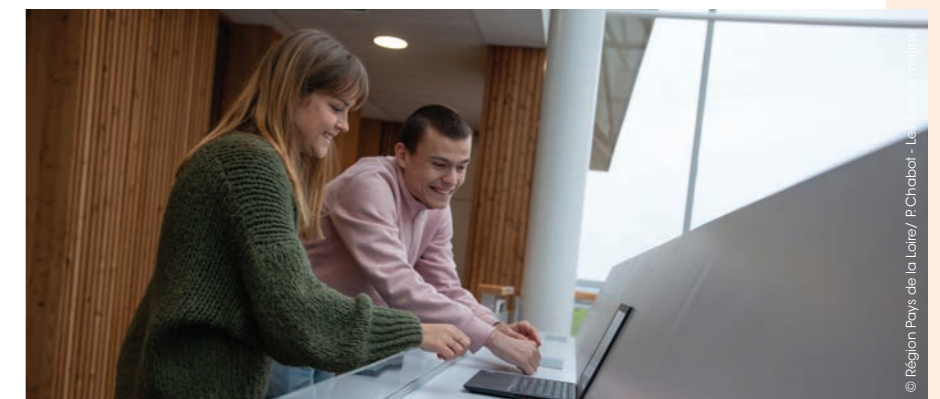
risques professionnels ;

- **axe 4 - Rester agile et soutenir toutes les formes d'innovations éducatives** (10%). La Région consacre 10% des moyens de la Sil pour répondre aux évolutions du cadre pédagogique national, mais aussi pour soutenir des projets territoriaux innovants.

Le lycée 4.0

Le lycée 4.0 reflète la manière dont la Région conçoit le lycée du futur, et se traduit dans la construction de nouveaux établissements mais également le réaménagement des lycées existants. Il s'agit de préparer l'avenir des futurs lycées et lycéens, avec un ancrage initial fort, mais pas exclusif, sur le numérique. Le lycée 4.0 regroupe divers enjeux :

- **construire et entretenir durablement des bâtiments ouverts sur leur territoire** avec une priorité donnée à la sobriété et à l'écoconstruction ;
- **soutenir les nouvelles pratiques pédagogiques et proposer un environnement numérique innovant**, tendre vers 100% d'établissements raccordés au très haut débit et une couverture wifi étendue ;
- **accompagner les parcours de vie et de réussite des jeunes ;**
- **associer les usagers - jeunes et agents** - pour inventer le mieux vivre dans le lycée de demain, grâce notamment à des méthodes collaboratives.



© Région Pays de la Loire / P. Chabot - Les beaux matins

Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique, la Région a depuis longtemps priorisé le raccordement des établissements scolaires. Ainsi désormais, 96% des lycées bénéficient du très haut débit.

En 2021, 5 nouveaux lycées seront raccordés. Par ailleurs, à travers son **Plan Lycée 4.0**, la Région fait preuve d'une politique d'équipement numérique des lycées particulièrement volontariste. Elle accorde une grande importance à la mise à niveau des infrastructures systèmes et réseau : 16 lycées ont bénéficié du déploiement du wifi en 2020, tandis que 40 établissements ont pu profiter de mises à niveau d'autocoms, réseaux et serveurs. En 2020, la Région a aussi renouvelé 40 000 ordinateurs et 3 000 écrans pour répondre au référentiel numérique défini avec le Rectorat, et a déployé de nouveaux outils au service de la pédagogie (équipements hybrides, classes mobiles, scanners 3D, équipements de réalité virtuelle). Ces équipements représentent un effort d'investissement de près de 10 M€. **De plus, afin de permettre à tous les élèves d'étudier dans de bonnes conditions quelle que soit leur situation personnelle, dans un contexte marqué par l'organisation de classe en distanciel, la Région a décidé de doter, de manière pérenne, tous les élèves de seconde de leur propre PC portable dès la rentrée 2021-2022, ce qui représente un budget de 24 M€.**

La lutte contre le décrochage scolaire

Dans le cadre du Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs et en cohérence avec les objectifs du Plan régional de l'orientation adopté en juin 2019, la Région soutient à la fois les actions de repérage et d'accompagnement auprès des jeunes, menées par les établissements de formation initiale, et les démarches de remédiation par les missions locales. **Les écoles de production interviennent aussi dans la lutte contre le décrochage en proposant aux jeunes sortis du système scolaire classique, une offre alternative de formations par une pédagogie axée sur le « faire pour apprendre » aboutissant à des formations qualifiantes et/ou certifiantes.** Une 6^e école de production a été ouverte à Saumur

à l'automne 2019. L'objectif de l'exécutif régional est de doubler le nombre d'écoles de production sur le territoire.

En 2020, la Région a également recruté 6 assistantes de lutte contre les décrochages scolaires et d'orientation qui interviennent dans les 15 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Ces plateformes sont constituées par des représentants de tous les partenaires de la formation, de l'insertion et de l'orientation afin d'organiser de manière concertée le repérage sans délai de tous les jeunes « décrochés » de 16 à 25 ans sortant sans diplôme de la formation initiale et l'apport d'une réponse personnalisée à chaque jeune de plus de 16 sans diplôme et sans solution, vers un retour dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi. Ces assistantes ont pour mission d'assurer le suivi administratif des listes de décrocheurs transmises par l'éducation nationale. Grâce à ce dispositif, ce sont environ **2 500 décrocheurs qui ont été accompagnés en 2020** et pour lesquels le réseau partenarial s'est mobilisé afin de trouver une solution : retour en formation initiale, formation continue, stage, etc.

Le soutien à l'apprentissage, voie la plus courte vers l'emploi

Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité majeure du Conseil régional. Face au défi de l'emploi des jeunes, les Pays de la Loire ont souhaité faire de l'apprentissage une grande cause régionale dès le début de la mandature en organisant le 24 mars 2016 un premier Grenelle de l'apprentissage qui s'est traduit par un Plan de relance de l'apprentissage, adopté lors



Lycée de Narcé, Loire-Autheion (49)

de la session des 14 et 15 avril 2016, comportant 7 priorités et 30 mesures concrètes. Le Plan de relance de l'apprentissage a tenu ses engagements au service de la qualification et de l'emploi des jeunes puisque le nombre d'apprentis a augmenté continuellement depuis. Parallèlement à cette progression des effectifs, la qualité des formations s'est renforcée, comme le révèle l'évolution des taux de réussite aux examens. En matière d'insertion professionnelle, 82,43% des jeunes dans notre région sont insérés sur le marché du travail 7 mois après leur sortie d'apprentissage (enquête IPA, février 2019).

Si, en 2019, la Région a vécu la perte du pilotage de la compétence apprentissage, elle a poursuivi en 2020 son soutien aux CFA dans la transition vers le nouveau modèle. Elle a continué l'effort de développement de l'offre de formation pour accompagner les nombreuses ouvertures de formation. En investissement, la Région a soutenu le financement de plusieurs projets structurants de manière à améliorer les conditions de formation et de vie des jeunes. De plus, elle promeut l'apprentissage dans le cadre de son nouveau service public de l'orientation.

1.2 Garantir une orientation de qualité

Accompagner les Ligériens dans leur orientation à travers des services de proximité

Dans le cadre de sa nouvelle compétence orientation axée sur la découverte des métiers, l'information permettant un choix éclairé de formation et de métier, et une orientation tout



Arrêt de l'Orientibus au collège Sainte-Anne, à Sablé-sur-Sarthe (72)

au long de la vie permettant à chacun de se réorienter ou d'approfondir ses compétences, et conformément au Plan régional pour une orientation tout au long de la vie voté fin 2019, la Direction de l'orientation de l'animation territoriale et de l'insertion professionnelle a développé des actions opérationnelles dans les territoires en 2020. Le Service Orientation déploie 5 Orientibus au plus près des établissements scolaires. Les 2 derniers Orientibus ont été lancés à la fin de l'année 2020. Le Service Animation territoriale par le biais de ses 9 délégués territoriaux orientation emploi (DTOE) agit sur 18 territoires de solutions Emploi-formation-orientation professionnelle (Clefop) correspondant à des bassins d'emploi.

Un appel à projets Actions d'orientation innovantes sur l'information sur les métiers, les formations et l'orientation

Cet appel à projets lancé en 2020 et mobilisant un financement régional global de 232 250 € a permis de retenir 10 projets dont 6 plus particulièrement dédiés aux établissements scolaires et nécessitant une intermédiation avec le professeur. Ces projets permettent de favoriser l'exploration et la découverte de soi, la promotion des différentes voies de formation, l'information sur les métiers et la mixité des métiers et l'égalité professionnelle.

1.3 Développer les compétences tout au long de la vie et favoriser l'insertion professionnelle

Le Programme régional de formation professionnelle



De son côté, le Programme régional de formation professionnelle RÉGION FORMATION vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires. En 2020, il a bénéficié à 38 167 apprenants, dont 32 553 demandeurs d'emploi.

Les programmes RÉGION FORMATION s'organisent autour de 3 offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- RÉGION FORMATION – PRÉPA : insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec les dispositifs Rebond (jeunes décrocheurs), Avenir (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), Clés (remise à niveau pour les fondamentaux) ;
- RÉGION FORMATION – VISA : formations à un métier spécifique avec certification professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs Métiers

(formation collective pour les métiers en tension) et Métiers + (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche) ;

- RÉGION FORMATION – ACCÈS : formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes Emploi (formations courtes d'adaptation), Entrepreneur (création et reprise d'entreprise) et Évolution (salariés en évolution professionnelle de premier niveau). L'objectif du programme de formation ACCÈS Emploi est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences.

Dans chacun des 18 territoires de solutions de la région, le Plan de bataille pour l'emploi, qui vise à regrouper de manière cohérente tous les acteurs de l'emploi au niveau local, permet désormais d'agir de manière coordonnée pour lever les freins au recrutement et apporter une offre de solutions individualisée aux besoins en compétences exprimés par les entreprises. Elle agit aussi en proximité pour partager la carte des formations sur le territoire afin d'ajuster et coordonner les réponses en formation aux besoins en compétences, mobiliser les dispositifs et acteurs de l'accompagnement vers l'emploi des publics. Enfin, elle s'appuie sur les territoires de solution pour renforcer la connaissance des métiers qui recrutent par les acteurs de l'orientation et veiller à l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus fragiles. Ces territoires sont aussi des relais de mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Srefop), approuvée à la fin de l'année 2017.

En 2020, les délégués territoriaux orientation emploi (DTEO) répartis au sein des antennes régionales ont accompagné 127 actions réparties en 4 axes :

- accompagnement RH des entreprises et des salariés (56 actions) ;
- orientation, accompagnement des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés (30 actions) ;
- attractivité et connaissance des métiers (27 actions) ;
- mobilité, logement, lutte contre les freins périphériques à l'emploi (14 actions).

Ces actions sont destinées à faciliter la mise en œuvre de projets partenariaux à l'échelle des 18 Conseils locaux Emploi-orientation-formation professionnelle (Clefof). Elles ont permis d'apporter des solutions coordonnées face à la crise. Sur ces projets, au-delà du soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 000 € par territoire, la Région a un rôle facilitateur. Par ailleurs, en 2020, 2^e année de mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (Pic), l'offre de formation régionale a été enrichie par l'augmentation du nombre de places de formation. De plus, il faut souligner que le Fonds social européen (FSE) est pleinement mobilisé pour financer la formation. En 2020, ce sont plus de 40 M€ de FSE qui ont permis le soutien de plus de 700 sessions de formation des demandeurs d'emploi sur l'offre régionale de formation. Le FSE soutient également la formation des personnes détenues dans les centres de détention et maisons d'arrêt de la Région.

Un effort exceptionnel en faveur des formations sanitaires et sociales

Dans le cadre du Plan de relance et par la suite du Ségur de la santé, la Région a souhaité consacrer un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales, la crise sanitaire ayant révélé toutes les difficultés de notre système de santé et l'importance des filières professionnelles sanitaires sous tension. La gestion de cette crise de grande ampleur dans les centres hospitaliers et les Ehpad n'a d'ailleurs pu être possible qu'en mobilisant des étudiants sanitaires et sociaux pour venir aider et soulager les équipes soignantes, dans le cadre d'un stage ou d'un renfort, voire en appelant les enseignants et les formateurs à revenir dans les services de soins. La Région a donc adopté 5 mesures en faveur d'un appareil de formation plus solide :

- **mesure n°118** - lutter contre la faible densité de professionnels infirmiers par habitants constatée en région des Pays de la Loire en obtenant de l'État le desserrement du quota régional sur l'enveloppe nationale de formations des étudiants en soins infirmiers. Cette mesure a été accomplie en lien avec l'État à la suite du Ségur de la santé ;
- **mesure n°119** - 200 places supplémentaires pour la formation



“ CHAQUE JOUR, MON ACTION EST VITALE ”

AIDE-SOIGNANT
Engagé pour le bien-être au quotidien
www.devenir-aide-soignant.fr

ars
Association Régionale des
Aides-Soignants

RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Campagne pour le recrutement en formation aide-soignant, avec l'ARS

à la profession d'aide-soignant à partir de la rentrée de septembre. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de ces professions supports dans les établissements de santé et auprès des particuliers. La Région souhaite donc se mobiliser pour accroître le nombre de places disponibles pour cette formation clé et contribuera dans ce cadre à un plan de valorisation du métier d'aide-soignant, en lien avec l'ARS ;

- **mesure n°120** - gratuité des frais de concours d'entrée à la formation d'aide-soignant en 2020. Afin d'encourager le développement de la formation au métier d'aide-soignant, essentiel à notre système de santé, la Région prendra en charge en 2020 les frais de concours afférents pour un budget d'environ 300 000 € ;
- **mesure n°121** - neutraliser pour les Instituts de formations régionaux en soin infirmiers la perte de recettes liée, d'une part, aux nouvelles modalités d'inscription en enseignement supérieur (Parcoursup) et, d'autre part, à la baisse des droits d'inscription en formation supérieure, soit un abondement complémentaire en 2020 de 660 000 € des subventions allouées aux instituts de formation ;
- **mesure n°122** - pérenniser, au-delà de la crise, l'alignement sur le public des formations privées s'agissant du régime de remboursement des aides kilométriques pour frais de stages. Ainsi, plus de 780 étudiants en soins infirmiers pourront désormais bénéficier de cette mesure pour un montant estimé d'environ 500 000 €.

Soutenir les plateformes de mobilité départementales

Dans le cadre de la mesure 34 du Plan de bataille pour l'emploi, la Région soutient la mise en œuvre par les plateformes de mobilité existantes d'une offre globale de mobilité : prêt, location ou réparation de véhicule, aide à la prise en charge de frais kilométriques ou transports en commun, conseil à la réparation ou à l'achat de véhicule. L'objectif est de limiter l'abandon de formation et de lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi, via un accompagnement sur mesure du demandeur d'emploi concerné. En 2020, 550 000 € ont été attribués à ces plateformes pour contribuer à faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi engagés dans un parcours RÉGION FORMATION, puis lors d'une période d'essai. Les solutions proposées participent à une mobilité durable en proposant notamment à la suite d'un diagnostic de la situation du bénéficiaire la location de véhicules électriques (4 ou 2 roues), en orientant vers les transports en commun ou les solutions de covoiturage.

Perspectives

La Région souhaite à l'avenir s'engager encore davantage en faveur de la levée des freins périphériques à l'emploi, dans l'optique de résorber les difficultés de recrutement dans certains secteurs.



Chantier du lycée de Saint-Gilles Croix de Vie (85)

Les clauses d'insertion professionnelles pour les publics éloignés de l'emploi et les apprentis

Les chantiers de construction ou de restructuration des lycées génèrent parfois des centaines de milliers d'heures de travail sur les territoires où ils sont implantés. Via le dispositif des clauses d'insertion professionnelle de sa stratégie achat régionale (objectif 15), la Région des Pays de la Loire engage ses prestataires à réserver une part de leurs heures de travail aux publics éloignés de l'emploi, afin que ceux-ci puissent accéder à l'emploi pérenne. L'animation de la démarche est assurée depuis 2012 par la Région mais également par des facilitateurs présents sur son territoire : maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, services emploi des collectivités territoriales. En 2020, les clauses d'insertion professionnelle ont été mises en œuvre sur 92 marchés. Il s'agit par exemple du transport en autocar sur les lignes régionales, de la distribution du magazine régional, des prestations de maîtrise d'œuvre ou encore de la construction de bâtiments neufs (lycée de Saint-Gilles Croix de Vie, Creps...). En 2020, le dispositif a ainsi généré l'embauche de 222 personnes dans des TPE et PME ligériennes.

1.4 Une politique de formation et d'accompagnement des métiers ambitieuse au sein des services régionaux

L'offre de formation s'adressant aux agents régionaux a été renouvelée en 2019. Adossée à l'Agenda 21 des Pays de la Loire, elle s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable, afin de valoriser les bonnes pratiques et en améliorer

d'autres collectivement. Ainsi, chaque agent régional peut contribuer à faire de la Région une collectivité exemplaire et écoresponsable dans son fonctionnement. Pour rappel, en décembre 2019, l'Assemblée régionale a voté la mise en place du Compte personnel de formation (CPF), avec monétisation des heures à hauteur de 20 €/heure.

Inaugurée en 2020, l'Académie est un nouvel outil au service du développement des compétences des agents. Son ambition :

« faire grandir les talents » via l'apprentissage entre pairs, par la mobilisation de communautés métiers, structurées et animées, par la mise à disposition d'un lieu d'apprentissage dédié et par le déploiement d'une offre élargie en matière de management des compétences, structurée autour de 5 grandes missions - former, intégrer, partager, faciliter, anticiper. En pratique, l'Académie œuvre déjà à l'animation de 3 nouvelles communautés métiers (assistants, managers, managers de projet). Elle a également mis en place une offre de parrainage pour les agents du siège et les encadrants des lycées, et organise des moments Peps (Partage entre pairs) au sein des communautés métiers. Elle a engagé des accompagnements spécifiques concernant les agents régionaux des lycées qui exercent

des métiers dans les domaines de l'entretien, de l'informatique et de la restauration. Enfin, elle développe désormais des tutoriels pour renouveler les moyens de se former. Il existe ainsi déjà un tutoriel sur la sécurité, un passeport d'intégration, une fiche pratique Accueil en temps de crise, un livret primo-encadrants et 2 guides de l'encadrant.



Les chiffres clés en 2020 :

- 530 agents au siège, 241 encadrants EPLE = 771 agents concernés,
- 48 binômes de parrains, filleuls,
- 20 chantiers d'amélioration des pratiques engagés,
- 20 RDV des managers - 21 ateliers des managers (dont 1 en EPLE).

Au-delà de la formation, la Région agit également en faveur de la qualité de vie au travail des agents régionaux.

En 2020, le Document unique continue à être déployé sur plus de 120 sites de travail. Pierre angulaire de la politique de prévention de la Région, il contribue à mieux connaître les risques professionnels des différents métiers régionaux, les comprendre et agir par des mesures de prévention adaptées. Pour renforcer cette dynamique, une mission en conseil en organisation a été mise en place pour accompagner les managers et les équipes en amont de leurs projets de transformation. C'est le sens de la création du Service prévention, organisation et qualité de vie au travail. Parallèlement, la santé au travail s'est vue renforcée par la création d'une équipe pluridisciplinaire : médecins de prévention, psychologue du travail, infirmier santé et sécurité, réseau des assistantes sociales et assistantes médicales.



2. FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE ET LES INITIATIVES SOLIDAIRES

Les mesures fortes prises par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire ont eu un impact direct sur l'organisation des événements et de la vie culturelle et sportive sur notre territoire. Pour faire face à cette situation, la Région des Pays de la Loire a créé, dès le mois de mars 2020, un **fonds exceptionnel destiné à venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchés par cette situation**. De nombreux échanges ont eu lieu avec les acteurs des filières concernées, permettant de déterminer leurs attentes face à cette crise sans précédent. Le Fonds d'urgence s'est alors adapté afin d'élargir les conditions d'attribution pour soutenir les structures qui participent à la réalisation de ces événements et celles qui cherchent à s'adapter ou à innover pour maintenir une activité culturelle ou sportive sur le territoire dans le contexte des restrictions sanitaires. L'objectif était ainsi de limiter les effets de cette crise et d'encourager le maintien de l'activité des structures organisatrices d'événements mais aussi l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur réalisation et qui participent à l'identité et la richesse de notre territoire. Au-delà des mesures prises par la Région dans le cadre de son Plan de relance, la Région favorise l'accessibilité de l'offre culturelle (1.2) et soutient toutes les formes d'activités sportives (2.2)

2.1 Favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle et sportive

Ouvrir la culture à tous les Ligériens

La Stratégie culturelle de la Région des Pays de la Loire adoptée en juin 2017 a réaffirmé comme priorité le développement des projets culturels sur tous les territoires de la région et pour tous les publics. À cette fin, la Région a créé en 2018 le Fonds de développement culturel territorial (Fondec) destiné à permettre de soutenir des projets ne pouvant s'inscrire dans les règlements d'intervention existants, avec

une attention particulière aux territoires ruraux. Par exemple, la Région accompagne le festival Grandchamp'bardement, organisé à Grandchamp-des-Fontaines en Loire-Atlantique, ou les Feux de l'Été à Saint-Prouant en Vendée.

L'ambition régionale est également incarnée par la promotion d'événements festifs tels que les festivals, par une politique forte en faveur des Ligériens pour faciliter leur accès à la culture et l'inclusion d'une grande variété de publics tels que le dispositif Aide aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle et le soutien à la diffusion du spectacle vivant en différents lieux majoritairement ruraux (dispositif Région en scène, Voisinages).

Concernant la thématique de l'accessibilité culture aux personnes en situation de handicap, l'événement Culture et handicap n'a pas pu être organisé en 2020, ni le Mois de la culture pour tous, compte tenu de la crise sanitaire. Par conséquent, la Région des Pays de la Loire a proposé en 2020 une tournée de spectacles (danse, théâtre et musique) à destination des publics empêchés. L'Orchestre national des Pays de la Loire, la Compagnie du Menteur volontaire et le CCNN se sont mobilisés pour offrir de beaux moments culturels à ces publics spécifiques, au sein des Ehpad de la région.

Les objectifs du dispositif résidences territoriales rejoignent des objectifs de développement durable :

- favoriser un lien durable entre artistes/auteurs et publics ;
- encourager des actions innovantes d'implication des populations dans les projets culturels et artistiques ;
- favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle (ville moyenne, secteur rural ou zone urbaine sensible).

Spectacle vivant

De façon générale, les dispositifs de soutien au titre du spectacle vivant visent à favoriser la diversité artistique et culturelle (diversité des genres, des formes, soutien à l'émergence) et encouragent l'accès de tous à la culture (prise en compte de l'action culturelle et de la médiation dans les projets présentés par les équipes artistiques et les lieux par exemple).

Sur le volet accessibilité à tous, une attention particulière est portée sur les tarifs, les actions de médiation et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Certains dispositifs favorisent la solidarité entre les territoires en encourageant la coopération : production mutualisée, Avis de tournées, Voisinages... sont autant de dispositifs invitant les lieux de diffusion à coopérer entre eux pour soutenir la diversité artistique et culturelle. Une attention particulière est apportée à la diffusion en milieu rural avec la mise en place de tournées régionales dédiées et notamment l'élaboration de la Tournée régionale des artistes des Pays de la Loire 2021-2022.

L'appel à projets Terre maritime et fluviale vise à valoriser l'identité maritime et fluviale de la région à travers des projets culturels et artistiques qui peuvent, entre autres, mettre en avant une thématique environnementale. De plus, le règlement d'intervention pour l'aide aux festivals inclut les thématiques du développement durable dans les critères d'appréciation des dossiers, une attention est également portée aux acteurs du territoire (présence d'artistes ligériens, lien avec les réseaux régionaux, prise en compte du secteur économique local, mobilisation des acteurs locaux). À travers ses dispositifs, la Région soutient les actions mises en œuvre pour la réduction et la gestion des déchets, ainsi que les actions en faveur de la réduction de la consommation d'énergie.

Préserver et valoriser le patrimoine ligérien

Plus d'infos auprès du service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire
01 42 28 29 11 22
patrimoine@paysdelaloire.fr

Par sa compétence obligatoire en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel, la Région mène en partenariat avec les Départements, Communes ou Pays, des opérations destinées à favoriser la connaissance, la valorisation et la diffusion du patrimoine dans les 5 départements ligériens. Ces opérations permettent à la Région d'être présente au plus près des territoires (et notamment des territoires ruraux), de leurs acteurs et de leurs habitants, et de participer ainsi davantage à l'appropriation du patrimoine par le plus grand nombre. Elles s'ouvrent désormais aux nouveaux champs que constituent le paysage et le patrimoine culturel immatériel. Les réflexions des chercheurs de la Région favorisent la mise en perspective des éléments étudiés (espaces aménagés, édifices, objets mobiliers) avec leur environnement territorial, mais aussi leur fonction et leur usage, et plus généralement le contexte de leur création. Cette dernière approche, qui est à consolider et à développer, fait une large place aux témoignages des habitants et des usagers. Ainsi, plusieurs opérations concernent le patrimoine des « territoires de l'eau », rives de fleuve ou de rivière (Loire, Maine, Mayenne), ou espace humide aménagé (Marais poitevin, ports de la façade atlantique). L'enjeu de ces études est de comprendre la formation et l'évolution de territoires mouvants largement façonnés par l'homme, les formes d'occupation et d'usage qu'ils ont engendrées, le développement des agglomérations, du bâti et des activités, ainsi que les enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'analyse des rives de Loire, dont le terrain d'étude est achevé, synthétise brillamment la multiplicité de ces approches. Un webdocumentaire valorisant cette étude est maintenant en ligne et disponible pour tous. De même, les acteurs du patrimoine des Pays de la Loire, réunis en collectif au sein de la Conférence régionale consultative de la culture, se sont engagés depuis plusieurs années dans la structuration de la filière patrimoine avec comme objectif la création d'un pôle ressource régional. Cette dynamique est maintenant opérationnelle avec la création d'un réseau régional intitulé Pôle

patrimoine - réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire. Ce Pôle patrimoine vise à donner une visibilité accrue à l'ensemble des acteurs du patrimoine, à diffuser des informations pratiques sur les enjeux de la gestion du patrimoine au bénéfice des professionnels comme des particuliers, à valoriser les formations et la recherche en lien avec le patrimoine et favoriser la mutualisation entre les différentes organisations de la filière patrimoine.

2.2 Soutenir toutes les formes de pratiques sportives en Pays de la Loire

La notion de sport durable fait l'objet d'une prise de conscience qui touche l'ensemble des acteurs sportifs et s'inscrit dans une vision plus globale de développement durable du territoire ligérien. L'organisation des activités sportives doit intégrer de façon croissante une démarche de développement durable et d'inclusion sociale.

Soutenir les actions d'inclusion sociale

La Région soutient les actions du mouvement sportif favorisant l'inclusion sociale afin que les personnes en situation de handicap, de précarité et de

vulnérabilité puissent accéder au sport de leur choix, quel que soit le territoire, dans un but non seulement de pratique compétitive mais également de santé et de bien-être. De plus, dans le cadre de son Plan sport & handicap, la Région souhaite, d'une part, améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs en contribuant au financement de matériel adapté et, d'autre part, favoriser la pratique compétitive des sportifs en situation de handicap grâce à la prise en charge d'une partie de la licence compétition.

Limiter l'impact environnemental des déplacements et des événements sportifs

La diminution du nombre et de la longueur des déplacements comme l'utilisation de modes de transport doux constituent un enjeu de santé et de qualité de vie. L'aide régionale à l'acquisition de minibus par les ligues ou comités régionaux pour les entraînements, la participation aux compétitions ou l'assistance aux spectacles sportifs s'inscrivent dans cet objectif. De même, la Région valorise l'utilisation par le mouvement sportif des réunions à distance au sein d'espaces de visioconférence, en lien avec



l'équipement qu'elle a financé au sein de la Maison des sports à Nantes. La collectivité est également attentive à toute action favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuse du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable. Ainsi, la Région soutient les projets écoresponsables des ligues et leurs actions incitant à une pratique physique et sportive « régulière, raisonnée et raisonnable » pour la santé et le bien-être en général, de même que l'accompagnement d'études mesurant l'impact économique et social des événements. L'aide susceptible d'être attribuée par la Région aux manifestations sportives peut aussi être conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements visant à réduire

l'impact environnemental de ces rassemblements (éco conditionnalité).

En ce qui concerne les sports et pratiques en milieu naturel, dont l'observation relève des départements à travers des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), une coordination est instaurée au sein de la Conférence régionale du sport. Les caractéristiques des Pays de la Loire (450 km de littoral, dont 210 km de plages ; 1 000 km d'itinéraires cyclables banalisés et sécurisés, dont la Loire à vélo ; 13 000 km d'itinéraires de randonnée ; 4 Parcs naturels régionaux ; plus de 3 000 sites équipés pour les sports de nature ; un secteur du tourisme qui représente 10% des activités économiques et de l'emploi

de la région) amènent un fort développement des activités qu'il faut maîtriser à travers plusieurs leviers : adaptation des sites, développement de dessertes et d'hébergements, formation des professionnels et des amateurs, mise en place d'animations et communication, valorisation des projets exemplaires qui fixent un cap et suscitent l'envie.

Dans ce contexte, les principaux axes pour concilier pratiques sportives et préservation des espaces naturels sont les suivants :

- favoriser la création d'équipements légers de proximité, qui représentent une réponse adaptée à la carence d'équipements sportifs de pleine nature, notamment en milieu rural (dimension éducative) ;
- cogérer des équipements avec les gestionnaires d'espaces naturels ;
- structurer l'offre touristique autour des équipements, pour générer des ressources en vue d'un meilleur entretien ;
- intégrer les lieux de pratique dans les documents d'urbanisme (PLU, Scot, trames vertes et bleues...).

Enfin, le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) dont l'inauguration est prévue en 2021, s'inscrit dans une démarche volontaire de haute qualité environnementale (HQE), qui vise à améliorer des conditions de vie (circulations, traitement des déchets, énergies nouvelles...) et le développement de cibles environnementales telles que liaisons douces intérieures, énergie propre, optimisation des consommations, utilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage, etc.

ZOOM SUR L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU MONDIAL DU LION

Le Mondial du Lion, championnat du monde de concours complet des jeunes chevaux, a été reconduit en 2020 pour sa 35^e édition sur le parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, mais à huis clos en raison de la crise sanitaire. Il a rassemblé du 15 au 19 octobre plus de 100 couples cavalier-cheval.

Comme tout événement sportif, l'organisation d'une manifestation équestre génère des impacts pour le territoire qui l'accueille. La direction territoriale ouest de l'IFCE a mené une analyse des retombées à court terme du Mondial du Lion sur les plans économique, social et environnemental. L'étude a en effet porté sur les principaux enjeux environnementaux de l'événement à savoir :

- la maîtrise de la consommation des ressources naturelles,
- la réduction de la production des déchets,
- la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- le contrôle des incidences sur les espaces naturels et la biodiversité.

Par la suite, ces enjeux ont été déclinés dans la politique d'achat, le choix des fournisseurs et prestataires, le transport des publics, la gestion de l'énergie (électricité, éclairage), la gestion de l'eau, la gestion des déchets (prévention, tri, valorisation), les choix en matière de communication, la formation des équipes et des bénévoles, la sensibilisation et l'éducation des publics ...



3. SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVE ET DE SOLIDARITÉ

3.1 Soutenir la vie associative et le bénévolat

Encourager la dynamique associative

Vectrices de solidarités et d'équité sociale, les associations participent activement au développement durable, c'est pourquoi la Région s'engage dans le soutien de la vie associative, et notamment dans la lutte contre la grande précarité afin de renforcer la cohésion du territoire. Ainsi, elle renouvelle chaque année son soutien aux associations et diversifie ses dispositifs afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs de la vie associative pour établir un lien durable.

La crise sanitaire a fortement impacté le secteur associatif et l'ensemble de la France a connu une baisse du nombre d'associations. C'est le cas également dans les Pays de la Loire avec une baisse observée entre 2019 et 2020 de 3 380 associations. On dénombre dans la région 85 000 associations en activité, portées par 750 000 bénévoles dont 310 000 réguliers. Si le bénévolat est le principal moteur des associations, l'emploi associatif est également important pour leur bon fonctionnement. Sur l'ensemble des associations, 11 000 sont employeuses et totalisent 116 500 salariés, ce qui représente 9,9% de l'emploi du secteur privé. Afin de mieux cerner les besoins du monde associatif, la Région a organisé les Rendez-vous de la vie associative en 2018 et en 2021, ainsi que des Rencontres départementalisées de la vie associative en 2019 qui ont permis de recueillir les besoins du monde associatif afin de proposer aux associations des outils qui leur permettent d'atteindre au mieux leurs objectifs.

ZOOM SUR LE PLAN DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Les Rencontres départementalisées de la vie associative ont permis d'établir un plan de soutien à la vie associative qui se décline à travers différentes actions, notamment :

- la mise en place d'une Conférence régionale consultative de la vie associative (CRCVA), qui sera constituée de 3 collèges (la Région et l'État, les têtes de réseaux et des petites associations). L'objectif est de créer un dialogue constant entre les instances publiques et les associations qui permette de faire remonter leurs besoins, en prenant en considération la diversité des associations ;
- la mise en place de 4 nouveaux dispositifs en 2021 :
 - > le Fonds communal pour la vie associative dont le but est d'apporter une aide directe aux communes qui investissent en faveur de leurs associations ;
 - > l'appel à projets Mutualisation dont le but est de soutenir les projets de mutualisation de ressources entre plusieurs associations afin de créer des synergies et de renforcer la solidarité inter-associative ;
 - > l'appel à projets Connexion dont le but est de soutenir les projets d'associations qui mettent en lien d'autres associations et des bénévoles ;
 - > l'appel à projets Support dont le but est de soutenir les projets d'associations qui apportent une aide à d'autres associations, notamment celles impactées par la crise sanitaire.

Les actions en faveur de la promotion du bénévolat



Facteur de cohésion sociale, le bénévolat est une composante essentielle de l'ADN ligérien que la Région entend soutenir. Elle mène donc une politique de développement et de consolidation de l'engagement bénévole. C'est dans ce sens que la Région a impulsé la création de la Fondation régionale du bénévolat, dont le but est de promouvoir et de diffuser la culture du bénévolat sur l'ensemble du territoire ligérien. Fondation distributive, elle fonctionne principalement en

redistribuant les fonds reçus. Lors de sa création, 3 objectifs ont été retenus : promouvoir et valoriser le bénévolat et le monde associatif, développer et diffuser la culture du bénévolat, impulser une réflexion académique sur les enjeux du bénévolat. Par ailleurs, ces objectifs sont concentrés autour de 3 thématiques : la jeunesse, la ruralité et l'innovation.

En 2020, les actions de la fondation ont été essentiellement orientées vers la protection des bénévoles afin de leur permettre de continuer leurs activités et de maintenir une cohésion sociale. Ainsi, la fondation, en partenariat avec la Région, a mis en place l'action **Un bénévole = un masque**, qui a permis de distribuer plus de 135 000 masques sur l'ensemble des 5 départements de la région. Dans la continuité de cette action, la Fondation régionale du bénévolat a mis en place en novembre 2020



Journée d'accueil des bénévoles sur le village du Vendée Globe, aux Sables d'Olonne (85)

l'appel à projets Protégeons nos bénévoles, dont l'objectif était de financer l'ensemble des dépenses associatives visant à assurer la protection des bénévoles : gel hydroalcoolique, plexiglas, réaménagement des locaux... Au total 36 associations ont bénéficié de cet appel à projets au profit de 23 000 bénévoles. Par ailleurs, la crise sanitaire ayant changé nos modes de travail, la fondation a lancé l'appel à projets Transition numérique des pratiques des bénévoles, afin de financer les investissements numériques ainsi que les projets de formation et de transition ayant pour finalité d'améliorer les conditions de travail des bénévoles.

Pour soutenir et diffuser la culture du bénévolat, la Région organise aussi depuis 2016 la Journée des bénévoles qui est l'occasion de les mettre en lumière et de les remercier pour leur engagement en leur attribuant des médailles. L'édition 2020, **Les bénévoles dans le vent**, qui a eu lieu dans le village du Vendée Globe, a rassemblé 200 bénévoles de l'ensemble du territoire

Les mesures de relance de soutien aux personnes en difficulté

Face à la crise sanitaire, la Région a déployé des mesures exceptionnelles de soutien aux personnes en difficulté. Face à la crise sanitaire, la Région a pris la mesure de l'urgence sociale en adoptant, dès le 19 mars 2020, un Fonds d'urgence précarité (Fup) permettant de soutenir les associations œuvrant auprès des personnes fragilisées (personnes

à la rue, personnes victimes de violences intrafamiliales, travailleurs pauvres, personnes en voie d'insertion sociale ou socioprofessionnelle...). Dans le cadre de son Plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a accentué sa démarche auprès du secteur associatif par la mise en place du Fonds régional de lutte contre la grande précarité (Flup). Que ce soit dans le cadre du Fup ou du Flup, la Région a donc adapté ses moyens en apportant :

- une aide directe aux associations sous forme de subventions ;
- une aide en nature sous forme d'achats de denrées alimentaires (opération Chaîne alimentaire solidaire).

L'enveloppe du Fup, dotée de 1 M€, a été intégralement utilisée (61% en mode subvention et 39% en aide en nature). Le fonds a pris fin en juillet 2020 avec la fin de l'état d'urgence sanitaire en France. **À la suite, le Flup, doté de 2 M€, a permis de soutenir les associations engagées dans plusieurs domaines (aide alimentaire ; aide sanitaire ; écoute et soutien psychologique ; lutte contre les violences intrafamiliales ; lutte contre les exclusions et l'isolement ; hébergement des plus fragiles).**

En 2020, sur les 2 M€ affectés au Flup lors de la session de juillet 2020, 584 000 € ont été versés à 19 associations de lutte contre la précarité et 201 984 € ont permis d'acheter des denrées alimentaires, dans le cadre de la chaîne alimentaire solidaire (redistribution aux 4 structures associatives d'aide alimentaire que sont les Restos du Cœur, le Secours populaire

française, les Banques alimentaires et la Croix Rouge française). À ce jour, le Flup continue à être mobilisé auprès des associations ligériennes.

Par ailleurs, pour prévenir les situations de précarité, la Région a adopté dans le cadre du Plan de relance de nombreuses mesures en faveur du pouvoir d'achat des Ligériens,

comme le gel de la fiscalité ou encore le remboursement des frais de transport pour les abonnés.

Pour limiter le décrochage scolaire des jeunes, elle organisé en lien avec le Rectorat des actions de soutien scolaire pendant l'été et à la rentrée scolaire, avec le dispositif **Vacances apprenantes** (mesure n°2) et a renforcé dès les premiers confinements sa politique de prêts de matériels informatiques, en fournissant 500 PC aux élèves en difficulté des lycées publics.

Enfin, elle a déployé une batterie de mesures visant à venir en aide aux chefs d'entreprises en difficulté, afin de répondre à leur besoin de soutien, d'écoute et d'appui. Cela s'est traduit dès le mois de mars par la mise en place d'un numéro vert, puis par la poursuite du soutien à l'action de l'association Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë, et le soutien de la création du Groupement de prévention agréé en Pays de la Loire, en partenariat avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).



La transition vers UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

© Région Pays de la Loire / Ouest médias

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a inscrit la définition de l'économie circulaire dans le Code de l'environnement et a reconnu comme un objectif national la transition vers ce modèle. Le Conseil régional investit cette démarche au travers de la commande publique régionale, de la gestion des déchets mais aussi par sa compétence économique de soutien aux entreprises. La Région des Pays de la Loire a adopté en 2019 un **Plan d'actions régional économie circulaire** dans la continuité de sa Feuille de route sur la transition énergétique adoptée fin 2016. Ce plan s'inscrit pleinement dans la stratégie économique régionale définie dans le cadre du SRDEII 2017-2021 (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) dont un des axes stratégiques est de faire des mutations de l'économie une opportunité.

Dans le cadre de son Plan de relance adopté en juillet 2020, la Région a redoublé d'efforts en faveur du soutien à **l'économie de proximité** qui fait la vitalité et la résilience de nos territoires. Elle a ainsi renforcé en 2020 son soutien aux secteurs du tourisme et du commerce (1). Elle a poursuivi son action volontariste en faveur du **soutien à la filière agricole locale et notamment l'agriculture biologique** (2). Enfin, la Région a continué en 2020 la mise en œuvre du **Plan régional de prévention et de gestion des déchets** (3).

1. PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

1.1 Le soutien aux commerces de proximité, à l'artisanat et au tourisme

Chef de file du développement économique, la Région a souhaité inscrire dans le Pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, les déclinaisons opérationnelles du Livre blanc sur l'économie de proximité. Cela passe par plusieurs actions de soutien aux commerces de proximité, et au secteur du tourisme, qui ont été amplifiées dans le cadre du Plan de Relance.

Le soutien aux commerces de proximité

La Région a déployé en 2017 un **Fonds de soutien aux commerces en milieu rural** qui permet d'aider directement les commerçants et artisans situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail. Ainsi, 352 commerces du quotidien qui participent au dynamisme et à l'animation commerciale des communes rurales ont été accompagnés pour un montant d'aide régionale de 4,1 M€ au titre du dispositif Pays de la Loire Commerce-artisanat.

La Région soutient également la **dynamique entrepreneuriale dans les territoires fragiles**. Elle a soutenu le programme *Entreprendre* dans les territoires fragiles, porté par le réseau 909 dont l'objectif est de renforcer les actions d'accompagnement à la transmission d'entreprises et de favoriser le maintien de l'économie de proximité sur les territoires fragiles, en particulier les Zones de revitalisation rurale. De 2018 à 2021, ce programme constitué d'un volet diagnostic de territoires, d'un volet sensibilisation, détection et d'un volet accompagnement individuel, a permis d'accompagner 100 projets sur des activités liées à l'alimentation, l'économie circulaire/transition écologique, les services à la population. L'action qui a été renforcée dans le cadre du Plan de relance (mesure n°56) bénéficie d'une subvention de 780 000 € financée à part égale par la Région et la Banque publique d'investissement pour 1 568 070 € de dépenses.

Dans le cadre du Plan de relance, la Région a adopté plusieurs mesures qui visent à soutenir l'ensemble

des commerces de la région, avec certaines mesures ciblées vers la revitalisation des centres-bourgs :

- **accompagner les nouvelles modalités de consommation qui se sont développées en raison du confinement** et les outils mis en place par nos partenaires, en particulier les places de marchés virtuelles (*marketplace*) mises en place par les Chambres de commerce et d'industrie au niveau départemental. Cette action mobilisera 250 000 € supplémentaires (mesure n°54) ;
- **amplifier l'action régionale Commerce du futur**, en organisant en 2020 un 2nd appel à manifestation d'intérêt (AMI) Boost e-commerce doté de 630 000 €, après le succès du 1^{er}, pour accompagner les commerçants dans la digitalisation de leur activité sur l'ensemble des territoires de la région (mise en place de sites de vente en ligne, *marketplaces* locales, logistique, etc.). Le Conseil régional consacrera un budget supplémentaire de 300 000 € à cette mesure ce qui portera à plus de 1,2 M€ le budget total 2020 consacré à l'action Commerce du futur (mesure n°55) ;



- **lancer un appel à projets (AAP) régional, doté de 300 000 €, pour soutenir les associations de commerçants dans l'animation des centres-villes de la région** et la reconquête de leur clientèle (mesure n°57).



Commerce de proximité à L'Île d'Yeu (85)

© Région Pays de la Loire / S. Daucher

Le soutien du secteur du tourisme durable

L'action régionale en faveur d'une économie durable de proximité se décline aussi dans la recherche d'un meilleur équilibre touristique entre l'ensemble des territoires régionaux, par le soutien de projets sur tous les territoires (soutien aux entreprises, Contrats territoires-Région, agritourisme...). Par ailleurs, l'une des orientations stratégiques régionales pour le tourisme vise à conforter la position des Pays de la Loire comme région française leader du tourisme à vélo (poursuite du soutien aux aménagements cyclables, développement de services aux clientèles touristiques, développement d'outils numériques, communication à l'international...). Cette ambition qui favorise un tourisme doux sur l'ensemble du territoire régional a été confortée par le Plan de relance adopté par la Région en juillet 2020 (mesure n°159). En effet, celui-ci prévoit de renforcer le tourisme à vélo en Pays de la Loire avec :

- le déploiement du Train Loire à Vélo, offrant un service d'accompagnement à la montée des vélos et permettant d'embarquer jusqu'à 83 vélos par train en période saisonnière (+ de 15 000 vélos transportés en 2020), pour faciliter les accès aux véloroutes européennes majeures, en particulier La Loire à Vélo ;
- le développement d'une offre cyclable attractive sur les itinéraires touristiques du Schéma régional vélo voies vertes (SRV) avec inscription d'itinéraires cyclables d'intérêt régional, aménagement et sécurisation, dans une logique de développement de l'attractivité touristique (qualité de services) et de rayonnement international.

3 000 km sont inscrits au schéma régional, dont 81% réalisés en 2020, pour un investissement annuel moyen de 1,5 M€.

Pour préserver les emplois locaux, le secteur du tourisme a été particulièrement soutenu par la Région à la suite de la chute d'activité liée à la pandémie Covid-19. Au-delà de la préservation des entreprises du secteur du tourisme, la Région a prévu par exemple l'adoption de tarifs TER spécifiques pour la saison estivale 2020, favorisant ainsi des vacances en proximité. Elle a proposé en juillet des tarifs plus attractifs, et en particulier un Pass jeune TER à 29 € valable en France entière et des ventes flash de billets à 5 €. Enfin, en lien avec la SNCF et le Comité régional du tourisme, elle a initié la création d'une carte interactive de promotion des sites touristiques de la région (mesure n°51).

De plus, l'agritourisme, l'œnotourisme, le nautisme sont également des filières proposant une offre touristique durable. La Région a soutenu plusieurs actions dans ses secteurs :

- appel à projets Agri et œnotourisme - 36 projets soutenus en 2020 pour un montant de 6,42 M€ d'investissements et 1 069 132 € de subventions votées ;
- nautisme - 4 projets soutenus en 2020 pour un montant de 93 182 € d'investissements et 22 959 € de subventions votées ;
- soutien au tourisme social et associatif - 8 projets soutenus, ce qui représente un montant d'investissement d'1,6 M€ et 274 000 € de subventions votées ;
- tourisme de proximité - soutien de 55 000 € à l'association régionale Visitez nos entreprises en Pays de la Loire, organisant, notamment,

les Journées régionales de la visite d'entreprises (JRVE). 74 entreprises et partenaires sont membres de l'association et 160 entreprises participant chaque année aux JRVE qui accueillent 4 500 visiteurs ;

- tourisme fluvial - l'aménagement d'une toue cabanée sur la commune du Cellier a été soutenu en 2020 par une subvention régionale de 22 500 € et un projet estimé à 86 039 € ;
- hôtellerie de plein air en secteur rural - un projet accompagné pour la création d'écododges sur la commune de Bouillé-Courdault en Vendée. Le montant du projet s'élevait à 181 000 € et le soutien régional à 25 000 €.

1.3 L'action régionale en faveur de l'économie circulaire



Le Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PAEC) 2018-2025 a été adopté en session d'octobre 2019. Pour poursuivre sa mise en œuvre, une enveloppe de 1,1 M€ en autorisations de programme et de 920 000 € en autorisations d'engagement a été affectée aux actions en faveur de l'économie circulaire en 2020. L'ambition est de faire de la gestion durable des ressources régionales une véritable opportunité de développement économique, en créant de la valeur ajoutée, en générant des emplois et en développant des filières innovantes sur le territoire régional. Parmi les éléments marquants 2020, il faut souligner d'abord que le rôle des Régions pour l'animation et la coordination de la politique en faveur de l'économie circulaire a été renforcé par la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (Agec) du 11 février 2020.

Les actions régionales visant à identifier les leviers de croissance de l'économie circulaire régionale

Pour accompagner les réflexions sur l'observation des ressources à l'échelle régionale (action 4 du Plan d'actions), une étude d'analyse des flux de matières à l'échelle régionale a également

été lancée en 2020 en partenariat avec la Dreal et l'Ademe, de manière à disposer d'une meilleure connaissance de la consommation des ressources en Pays de la Loire, à faire de la pédagogie auprès de tous les acteurs sur cette notion des ressources et à identifier les premiers axes d'amélioration. Cette connaissance a vocation à alimenter le volet ressource de l'Observatoire régional. La Région a également apporté une aide financière au Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire pour la réalisation d'une étude des flux à l'échelle des entreprises de ses zones industrielles. La Région a également accompagné le projet Bioregio « vers une bioéconomie circulaire en Pays de la Loire » soutenu par le programme Interreg Europe. Il est coordonné par l'Association des Chambres d'agriculture de l'arc atlantique (AC3A) en concertation avec la Région et le groupe des parties prenantes en Pays de la Loire (des collectivités territoriales, une entreprise, 2 associations, une université, la Chambre d'agriculture régionale). Il expérimentera notamment la construction de territoires de bioéconomie circulaire et s'appuiera sur une thèse Cifre, portée par l'AC3A et l'université du Maine et soutenue financièrement en 2020 par la Région sur 3 ans, pour identifier les leviers les plus porteurs. À travers ces différentes initiatives, la Région souhaite aboutir en 2021 à une stratégie de la bioéconomie circulaire en région.

Le soutien régional aux projets en faveur de l'économie circulaire



Le 3^e appel à projets sur l'économie circulaire avec l'Ademe et la Dreal a été lancé en 2020. Cet appel à projets a

déjà rencontré un vif succès avec 72 dossiers déposés et 32 retenus comme lauréats. 17 ont été aidés par la Région à hauteur de 1 616 787 €, enveloppe qui a été abondée dans le cadre du Plan de relance. Un outil cartographique à partir de Ligéo a été développé en 2020 pour recenser et valoriser l'ensemble des lauréats.

L'animation et l'accompagnement des acteurs de l'économie circulaire

Pour permettre la montée en compétence et l'accompagnement des acteurs, la Région a développé une plateforme web régionale dédiée et un programme d'animation construit et coordonné avec l'Ademe et la Dreal. Les collectivités territoriales, les entreprises, y compris de l'économie sociale et solidaire, les associations, les universités et écoles sont les cibles privilégiées. Peuvent être soulignés en 2020, la Journée des acteurs de l'économie circulaire du 6 octobre qui a réuni plus de 200 acteurs, la Journée Réemploi et recyclage des matériaux dans la construction du 20 novembre, l'événement organisé avec l'Inec (Institut national de l'économie circulaire) le 8 décembre et la restitution des travaux du groupe de travail Économie circulaire et commande publique avec Reseco (Réseau de l'économie circulaire) le 8 décembre également. Ces événements ont été maintenus, compte tenu du contexte sanitaire, en distanciel.

Les conventions générales de partenariats avec la Chambre de commerce et d'industrie régionale et la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale portées par la commission sectorielle n°2 de la Région intègrent également des actions importantes en matière d'économie circulaire, notamment sur le développement de l'écologie industrielle et territoriale.

Le lancement d'un livret participatif d'épargne en faveur de l'économie circulaire et de la croissance verte

Comme elle s'y était engagée dans le Plan de relance régional voté en juillet 2020, l'action 9 du Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire ayant pour objet la création d'un livret d'épargne participatif a été formalisée par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des organismes bancaires. La création de ce produit d'épargne économie circulaire et croissance verte aboutira mi 2021.

La stratégie d'achat régionale, levier pour l'économie circulaire



La Région des Pays de la Loire a adopté sa stratégie d'achat le 22 juin 2017, lors de la session du Budget supplémentaire. Ce vote est l'aboutissement d'une démarche volontariste visant à mieux utiliser le poids de la commande publique au profit des finances régionales et des priorités politiques de la collectivité. Au travers du 3^e axe intitulé Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables, au service des priorités politiques du Conseil régional, la Stratégie d'achat régionale réaffirme les ambitions de la Région en matière de transition écologique, de valorisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en s'inscrivant pleinement dans l'obligation légale d'établissement et de suivi du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. C'est dans ce cadre que la Région intègre chaque fois que possible des considérations d'économie circulaire dans ses achats.



Train Loire à Vélo, à la gare de Nantes (44)

Perspectives

- La Région étudiera en 2021 les moyens lui permettant d'assurer pleinement la nouvelle mission confiée par la loi Anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020.
- Appel à projets 2021 Économie circulaire : pour accompagner tous les acteurs dans la mise en œuvre du Plan d'actions économie circulaire, la Région souhaite renouveler l'appel à projets conjoint avec l'Ademe des Pays de la Loire et la Dreal des Pays de la Loire. Il s'agira, comme en 2020, de soutenir des projets innovants sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire qui serviront de démonstrateurs pour susciter l'intérêt de telles démarches auprès des autres acteurs ligériens. Les thématiques suivantes seront ciblées : écoconception, économie de la fonctionnalité, éducation des citoyens, filière plastique, bioéconomie, filière BTP, autres filières émergentes. La Région amplifiera encore son engagement pris en 2020 en faveur de l'économie circulaire dans le cadre du Plan de relance régional avec une enveloppe 2021 globale de 1,7 M€ dédiés.
- L'animation du réseau des acteurs de l'économie circulaire restera un enjeu fort pour l'année 2021. Les partenariats avec notamment le Comité 21, l'association Ruptur, Reseco, ACR+, Amorce, la CERC et Novabuild seront poursuivis pour mener à bien cette animation avec notamment l'organisation d'événements thématiques, la sensibilisation des élus et des territoires, la valorisation des lauréats des appels à projets.

2. SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

En 2016, la Région a adopté la stratégie **De notre Terre à notre Table 2016-2020** qui ambitionne, au travers de 4 axes Créer – Rayonner – Protéger – Fédérer, de tracer la feuille de route de la nouvelle mandature pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire régional qui représentent le premier secteur économique de la région avec 170 000 emplois induits.

2.1 Le soutien régional en faveur d'une agriculture durable et de proximité dans le cadre du Plan de relance

La crise a montré l'importance de l'approvisionnement en proximité et la nécessité de sécuriser les circuits courts. Il faut par ailleurs capitaliser sur les nouveaux modes de consommation qui se sont fait jour pendant la crise pour les encourager et les pérenniser. Pour cette raison, la Région a adopté 8 mesures dédiées au soutien de l'agriculture locale dans le cadre de son Plan de relance (mesures n°58 à 66).



Marché sur L'Île d'Yeu (85)

Valoriser les produits locaux

Pour rendre visibles les produits dont la matière première principale provient des Pays de la Loire, la Région s'est engagée en 2019 dans la démarche **Note globale de l'association Ferme France**. Il s'agit d'un référentiel de près de 100 actions, organisé en 6 enjeux (bien-être animal et conditions de travail, environnement, nutrition et santé humaine, équité et contribution à l'économie française, traçabilité, intérêt général RSE) ayant pour objectif de délivrer, par produit, une note sur 100. La Région des Pays de la Loire souhaite d'une part encourager les entreprises ligériennes à s'inscrire dans cette démarche de progrès et d'autre part leur permettre de valoriser leur

approvisionnement local par le biais d'une signature Pays de la Loire dont la promotion sera faite auprès des consommateurs ligériens.

Favoriser les produits locaux dans les restaurations scolaires

Pour soutenir les agriculteurs et les productions locales grâce au levier de la restauration collective, la Région a mis en place dès 2017 la stratégie agri-alimentaire **Manger local**. En favorisant ainsi le bio, la Région soutient les agriculteurs et pêcheurs du territoire. La stratégie Manger local fixe le triple objectif d'atteindre dans les restaurations scolaires des lycées et CFA de la région :

- 100% de produits français,
- 50% de produits régionaux
- et 20% de produits bio ou sous signe de qualité, servis dans la restauration collective des lycées et CFA.

Cette stratégie régionale conçue dès 2017 a été confortée en 2018 par les dispositions de la loi Egalim. La Région a également renforcé son action en faveur du Manger local par l'adoption du Plan régional Alimentation d'une part, mais aussi à travers l'adoption de son Plan de relance en juillet 2020.

En effet, à cette occasion, la Région s'est fixé de nouveaux objectifs encore plus ambitieux. Elle poursuit désormais l'objectif de relocaliser à 100% l'approvisionnement des établissements en viande (bovine et volailles), au-delà des objectifs actuels. D'autre part, elle a enclenché le déploiement d'un outil numérique (Easlys) dans l'ensemble des lycées régionaux pour faciliter l'approvisionnement local des services de restauration, soutenir les filières agricoles et de pêche et renforcer la qualité de la restauration. Cette mesure représente un engagement financier de 700 000 €. Parallèlement,



la Région a mis en place un nouvel outil de commande en ligne nommé **Approlocal** en Pays de la Loire, avec pour objectif de créer une passerelle entre les acteurs agricoles locaux et les opérateurs de restauration collective avec l'appui de la Chambre d'agriculture. La Région a aussi maintenu en 2020 plusieurs actions qui visent également à favoriser les circuits courts dans la restauration scolaire, mais également à promouvoir l'économie locale et une alimentation saine. Ces dernières années, elle accompagne en effet les établissements pour faciliter la communication auprès des convives par la mise à disposition de supports et d'un renforcement de l'identification des produits locaux et de qualité et du « fait maison ». De plus, elle conseille les services de restauration régionaux en organisant des ateliers thématiques pour développer le lien avec les filières régionales. Elle est également partie prenante aux réseaux Local départementaux.

Corollairement à ce travail sur l'approvisionnement, la Région œuvre aussi en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire en identifiant les sources de gaspillage alimentaire dans la préparation et la consommation des repas pour construire des actions concrètes qui réduisent ce gaspillage. Elle agit aussi en faveur de la sensibilisation des élèves, notamment en prévoyant des équipements spécifiques (tables de tri, logistique en salle adaptée avec un fonctionnement en libre-service, l'adaptation des portions à la demande...) et des actions de communication. Enfin, elle contractualise avec les lycées et les opérateurs de collecte des déchets pour optimiser la valorisation des déchets (méthanisation, compostage...).

Favoriser les circuits courts en promouvant la transformation à la ferme et en développant les boutiques en ligne

Dans le cadre du Plan de relance, la Région a prévu d'amplifier l'engagement régional en faveur de la transformation à la ferme en votant un budget de 1,2 M€ supplémentaire pour encourager l'émergence des circuits de proximité (dont la vente à la ferme) et ainsi capitaliser sur les changements de mode de consommation qui se sont fortement développés pendant la crise sanitaire. Au cœur de la crise sanitaire, la Région a décidé de lancer et soutenir des projets de boutiques de vente en ligne locaux. La Chambre régionale d'agriculture est partenaire de ce projet Offre alimentaire de proximité - Covid. Il est proposé de pérenniser cette plateforme qui permet d'encourager la dynamique de la vente directe et des circuits courts, et ainsi de renforcer les liens entre nos agriculteurs et les consommateurs.

Développer les fermes bas carbone



Lors de la session plénière des 21 et 22 mars 2019, la Région s'était engagée dans l'accompagnement du projet pilote de fermes bas carbone en Pays de la Loire en faveur de la filière laitière. Ce projet pilote au niveau national s'inscrit parfaitement dans la stratégie agri-alimentaire De notre Terre à notre Table 2016-2020 qui encourage l'intégration des exploitations agricoles dans la transition énergétique pour améliorer la triple performance des entreprises. Il répond aussi à la Feuille de route pour la transition énergétique adoptée en 2018, dans laquelle les perspectives de réduction nette des émissions de carbone par l'amélioration des pratiques agricoles de gestion des sols, des haies et du cheptel sont évoquées. Le projet a été initié sur la filière Bovins lait avec une démarche pilote d'accompagnement des élevages pour réduire leur impact environnemental, notamment sur le volet des gaz à effet de serre (GES). La volonté partagée par la Région et la profession est d'avoir un effet levier significatif sur la baisse des



Ferme biologique Gaborit, à Maulévrier (49)

émissions à l'échelle régionale en mobilisant un grand nombre d'éleveurs. En 2020, il a été décidé d'amplifier cette action initiée sur la filière lait pour la déployer sur la filière viande bovine dans une démarche de transition, notamment en intégrant la dimension carbone associée à un conseil économique.

Animer le réseau de l'agriculture locale

En 2020, la Région a également décidé de créer un réseau Fleurit et planter local, à l'image de la dynamique engagée avec le réseau Manger local, afin de soutenir la demande locale de nos territoires régionaux en faveur de notre filière horticole d'excellence, durement touchée pendant le confinement.

Financement de thèses sur des thématiques concernant l'agriculture durable

La Région a financé en 2020 plusieurs thèses ayant trait à l'agriculture durable :

- une allocation doctorale cofinancée par l'Inrae a été attribuée à Audencia (47 153 €) pour soutenir une thèse sur le sujet L'agriculture urbaine, un observatoire sociétal des transformations des modèles alimentaires : perceptions et acceptabilité sociale des produits et des systèmes d'agriculture urbaine innovants ;
- une allocation doctorale cofinancée par l'Inrae, attribuée à l'École supérieure d'agriculture (46 000 €) pour la réalisation d'une thèse au sein du laboratoire Grappe sur le sujet Transition agroécologique et dynamiques d'action collective au sein des systèmes sous indications

géographiques. Analyse institutionnelle et diagnostic territorial en Pays de la Loire (TAE-PdL).

Soutenir l'agriculture biologique

La région comptabilise fin 2019 plus de 3 600 exploitations et 215 000 hectares de terres agricoles cultivées en mode biologique, se positionnant au 4^e rang des 13 régions françaises. Cette superficie représente désormais 10,3% de la surface agricole utilisée de la région, dépassant ainsi le seuil national (8,5% pour 2012).

Dans le cadre du Programme de développement rural régional (PDRR) 2014-2020, la Région des Pays de Loire avait, en 2015, fléchi la 2^e plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures surfaciques en agriculture biologique : conversion en agriculture biologique (Cab) et maintien en agriculture biologique (Mab), soit 81,6 M€ (financés à 75% par le Feader et 25% par l'État). Or les besoins totaux estimés sur ces mesures (estimés aujourd'hui à 175 M€) nous ont conduits dès 2018 à une impasse budgétaire à laquelle la Région a fait face par la mise en œuvre de son Plan régional 2018-2020 Agriculture biologique : la Région s'engage ! approuvé les 21 et 22 juin 2018. Plus de 27 M€ ont ainsi été orientés pour le financement de ces mesures surfaciques, dont 3,2 M€ de crédits régionaux. Forte d'un développement croissant en réponse à une demande sociétale importante, l'agriculture biologique nécessite une adaptation de l'ensemble des acteurs et des soutiens

publics pour accompagner son dynamisme. En déclinaison de la Stratégie régionale agri-alimentaire 2016-2020 **De notre Terre à notre Table** lancée en décembre 2016 et en articulation avec le Plan national Ambition bio 2022, la Région des Pays de la Loire contribue fortement au développement de l'agriculture biologique à travers la déclinaison opérationnelle de la Stratégie régionale 2018-2020 **Agriculture biologique : la Région s'engage !** qui repose sur 3 leviers :

1. **Poursuivre le soutien en faveur des changements de pratiques vers l'agriculture biologique ;**
2. **Renforcer la structuration de l'offre vers les besoins de l'aval et accompagner les entreprises de transformation avec notamment le lancement d'un premier appel à projets visant à structurer les filières agrobiologiques ;**
3. **Améliorer la qualité des produits et développer la consommation pour valoriser au mieux les productions régionales en développant les circuits de proximité, avec notamment l'expérimentation d'un appel à projets sur les programmes alimentaires territoriaux,** et en affirmant la présence des produits agrobiologiques ligériens sur les salons nationaux.

Les aides surfaciques constituent une mesure-phare. Le 2^e pilier de la Politique agricole commune (Feader) prévoit ainsi la possibilité pour les agriculteurs biologiques de bénéficier d'une aide à l'hectare. Ce soutien vise à accompagner les agriculteurs engagés en agriculture biologique, en compensant tout ou partie des surcoûts liés à l'adoption ou au maintien des pratiques et des méthodes de production de l'agriculture biologique. Ouvert sur l'ensemble de la région, il se compose d'une aide à la conversion (Cab) accessible aux agriculteurs nouvellement engagés en agriculture biologique et d'une aide au maintien (Mab) pour ceux qui se sont engagés depuis plus de 5 ans. Alors même qu'elle avait déjà fléchi la 2^e plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures surfaciques en agriculture biologique, soit 61,2 M€ de Feader, la Région, en tant qu'autorité de gestion, a souhaité mobiliser dès 2018 plus de 23 M€ de Feader supplémentaires et en mobilisant 3,2 M€ de crédits régionaux. Ces décisions ont permis de donner aux jeunes agriculteurs une meilleure visibilité pour leur

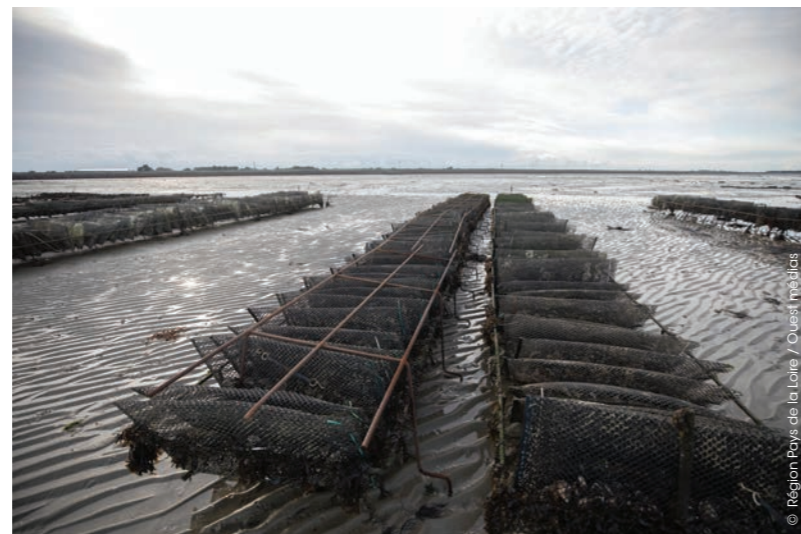
conversion en agriculture biologique jusqu'en 2020. Afin d'encourager les changements de pratiques vers l'agriculture biologique, de nombreuses autres mesures ont été mobilisées : aide aux investissements à la production (installation, matériel), aide au conseil, à la formation, à la recherche ou encore à l'innovation.

2.2 Le soutien régional en faveur de la pêche, l'aquaculture et la préservation des ressources halieutiques

La pêche représente un secteur emblématique de l'économie locale. Elle a été soutenue par la Région durant la crise sanitaire par la mesure n°65 qui vise à soutenir la filière pêche et aquaculture en votant une aide exceptionnelle de 120 000 € en faveur du Comité régional de la conchyliculture (CRC) des Pays de la Loire, afin de lui permettre de diminuer le montant des cotisations professionnelles obligatoires (CPO) 2020 qui pèsent sur les entreprises conchylicoles en difficulté financière en raison de la crise Covid-19. Pour le secteur du mareyage, le Conseil régional a également décidé de prendre en charge les frais bancaires liés aux prêts obtenus par l'association Centre Atlantique des acheteurs de produits de la pêche (ACAAP). Cette action représente une enveloppe de 50 000 €.

Le soutien en faveur d'une pêche durable qui concilie la préservation des ressources halieutiques

Dans le domaine de la pêche, la sauvegarde des emplois passe par le renouvellement des actifs



Parc ostréicole à Noirmoutier (85)

qui est devenu un enjeu du fait du vieillissement des pêcheurs. En plus du financement de la Région, dans le cadre d'un appel à projets annuel, des actions portées par les professionnels, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) soutient l'installation des jeunes pêcheurs à hauteur de 25% du coût d'acquisition du navire de pêche, dans la limite de 75 000 € par jeune pêcheur (mesure 31) et rend éligibles certains investissements productifs aquacoles aux nouveaux entrants (mesure 48). En outre, la Région finance l'organisation d'événements permettant de présenter les métiers de la pêche au grand public : soutien à l'opération **Route pêche - port ouvert** et à la **Fête de la mer** de Saint-Gilles Croix de Vie, ainsi que des outils de promotion. **Pour pérenniser nos ressources vivantes aquatiques tout en préservant les emplois, la Région soutient la recherche d'amélioration de la sélectivité des engins de pêche,** ce qui contribue à atteindre le « rendement maximal durable » recherché. À cet effet, une démarche engagée depuis plusieurs années améliore la sélection des espèces d'intérêt en évitant les poissons sous taille ou sans valeur commerciale.

La promotion de l'aquaculture durable

La Région soutient également d'autres projets liés à la durabilité de l'aquaculture :

- **Aquagrinerie,** qui étudie la faisabilité d'un modèle innovant de ferme aquacole associant recyclage de l'eau et utilisation de chaleurs produites par d'autres activités ;
- **Eduac,** qui vise à développer

l'aquaponie en région (association de la culture de plantes et de l'élevage de poissons en circuit fermé) ;

- **le dispositif d'aide à la pisciculture extensive en étang,** pour lequel les professionnels s'engagent à respecter durant 5 ans un ensemble de bonnes pratiques, notamment vis-à-vis de la protection des écosystèmes (assec hivernal, entretien des étangs selon des méthodes préventives, apports calciques maîtrisés, interdiction d'emploi de produits phytosanitaires).

La création de l'association interprofessionnelle Loire Océan Filière Pêche

En 2020, pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, la filière de la pêche s'est fédérée en association à laquelle la Région a adhéré. L'association, qui a permis de fédérer les acteurs de la pêche durant la crise qui aura conduit à une perte de plus de 5 M€ de chiffre d'affaires pour le secteur, entend à l'avenir valoriser circuits courts et ressource halieutique régionale (merlu, sole, bar, crevette rose, langoustine...), mais aussi mieux faire face à des défis communs. Parmi eux, la perspective d'un Brexit « dur » qui risque de déplacer des bateaux de pêche de la Manche vers le Golfe de Gascogne et créer des conflits de zones de pêche, les conséquences de la crise sanitaire et économique ou encore les contraintes environnementales.

3. AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) traite de la planification de l'ensemble des déchets : déchets dangereux, déchets des ménages, déchets d'activités économiques, dont déchets du bâtiment et des travaux publics. Il a été approuvé en session du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 et a vocation à s'intégrer au Sradet.

Développer la connaissance en matière de prévention et de gestion des déchets

L'Observatoire des déchets et des ressources est un outil indispensable à la conduite de cette politique de prévention et de gestion des déchets. Le 1^{er} trimestre 2021 verra sa mise en place effective avec 4 postes à temps



plein dédiés à cette observation qui sera partagée avec l'ensemble des acteurs régionaux impliqués dans l'atteinte des objectifs du PRPGD. Par ailleurs, la Région soutient la recherche dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Par exemple, elle a soutenu une thèse sur le thème « Optimisation de processus de décontamination de déchets métalliques issus de l'industrie nucléaire en vue de leur recyclage » par une allocation doctorale cofinancée par l'Inra et réalisée au laboratoire Laberca (subvention de 50 000 €). Dans le cadre de l'appel à projets « Gérer, produire et valoriser les biomasses : une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique » (Graine) de l'Ademe, la Région a également soutenu 2 autres projets de recherche pour un montant total de 209 000 € :

- **Vitalicivivre - « De la viticulture à l'alimentation animale : assainissement des sols viticoles et développements d'une filière de valorisation du cuivre »,** associant l'Université de Nantes, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), ainsi que les partenaires économiques : l'Institut français de la vigne et du vin (IFV - centre technique) qui a pour mission d'intérêt général de conduire des études pour l'ensemble de la filière viti-vinicole, dans les domaines de la sélection végétale, de la viticulture, de la vinification et de la mise en marché des produits, et Neovia (société française dédiée à la nutrition et la santé des animaux depuis 60 ans). Le coût total du projet est de 490 000 €, incluant la contribution de l'Ademe et celle des partenaires académiques et économiques ;

- **Siterre II - « Vers une filière éco-efficace de valorisation de déchets et sous-produits industriels ou urbains pour développer des sols fertiles »,** associant l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro) avec l'Université Gustave Eiffel, le BRGM, Plante & Cité, l'Université de Lorraine, ainsi que Novabuild (travaux publics) et l'Unep (Union nationale des entreprises du paysage). Le coût total du projet est de 618 000 €, incluant la contribution de l'Ademe et celle des partenaires académiques et économiques.

L'accompagnement des territoires dans la prévention et la gestion des déchets

Dès 2018, la Région a engagé des actions pour accompagner les acteurs régionaux pour l'atteinte des objectifs du Plan régional. Des partenariats avec des acteurs régionaux tels que la Cellule économique régionale de la construction (CERC) pour les déchets du BTP, les intercommunalités ou encore les fédérations professionnelles et associations ont permis d'approfondir les questions relatives à la gestion des déchets. La Région s'attachera en 2021 à poursuivre la valorisation auprès du plus grand nombre de ces travaux au travers d'ateliers de restitution à l'image de la journée **Réemploi et recyclage des matériaux dans la construction** du 20 novembre 2020 qui a été maintenue en distanciel. **La Région a également poursuivi en 2020 son animation du réseau des EPCI et syndicats à compétence déchets au travers de groupes techniques Installations**

et Gestion des biodéchets. Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Région a également développé un espace d'échanges dématérialisé entre les différents services déchets des EPCI et les services de la Région via une plateforme qui compte aujourd'hui 143 participants. Un travail avec les Régions Bretagne et Normandie, les Dreal de ces 2 régions et les professionnels est mené depuis 2 ans pour accompagner au mieux les objectifs de réduction des déchets en centres d'enfouissement qui constituent un enjeu majeur du Plan régional de gestion et de prévention des déchets (PRGPD).

Enfin, la Région poursuivra son implication comme collectivité exemplaire

Une stratégie d'achat régionale au service du développement durable



La Région est donc particulièrement vigilante lors de ses achats à développer l'utilisation ou l'achat de produits éco-conçus ou recyclés ou répondant à des labels environnementaux, à privilégier des solutions contribuant à l'allongement de la durée d'utilisation des biens, à réduire sa production de déchets. Ainsi, le papier acheté par la Région est recyclé et labellisé PCF et bénéficie d'un écolabel. Aussi, l'ensemble des imprimeurs répondant aux marchés publics de la Région justifient du label Imprim'vert. Le coton entrant dans la composition des vêtements de travail des agents des lycées et EREA justifie du certificat de conformité FLO-CERT. Par ailleurs, la Région limite l'usage du plastique dans ses achats (traiteur, fleuriste, fournitures et petits matériels de bureau, mobilier et petit équipement d'intérieur et d'extérieur, objet promotionnel, matériel pour des prestations événementielles, etc.). En matière de construction et de rénovation d'envergure, les opérations de travaux s'appuient systématiquement

sur un référentiel HQE® (haute qualité environnementale) afin de construire des bâtiments non énergivores et sur une Charte chantier vert afin de limiter les nuisances dues au chantier. En effet, toute opération immobilière structurante s'accompagne d'une démarche HQE®. Parmi les cibles du profil environnemental, la cible 3 (chantier à faibles nuisances) est systématiquement au niveau escompté « très performant ». La Charte de chantier vert, qui détaille les prescriptions en matière de gestion des déchets, est intégrée aux pièces contractuelles des marchés, devenant ainsi opposables aux entreprises :

- désignation par chaque entreprise d'un responsable environnement ;
- désignation d'un coordonnateur chantier vert (suivi de tableaux de bords, bordereaux de suivi des déchets, relevés hebdomadaires, récapitulatif de fin de chantier).

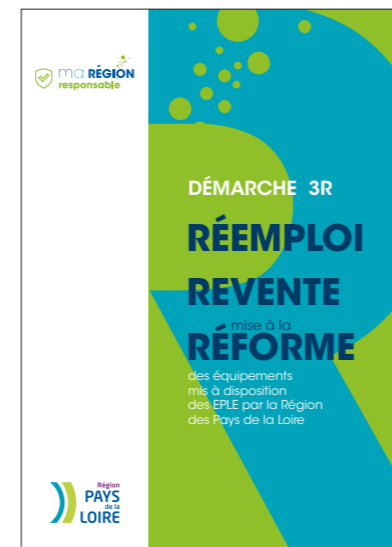
L'action de l'administration pour limiter ses déchets

Les services régionaux tendent vers l'objectif zéro déchet plastique non valorisé, ce qui se traduit en pratique par une politique favorisant le tri et le recyclage des fournitures et du papier. Le Pôle d'intervention logistique (PIL) de la Région a ainsi déployé un dispositif de tri sur l'ensemble du campus qui comprend tous les flux possibles à mettre en place, jusqu'à la collecte des déchets organiques. Il a également mis en place des gobelets en carton recyclable dans les fontaines à eau et distributeurs de boissons, et branché les fontaines directement sur le réseau d'eau potable afin d'éliminer les bombonnes en plastique. Les distributeurs de boissons chaudes proposent un tarif préférentiel pour les consommateurs utilisant leur propre tasse plutôt qu'un gobelet. Lors des sessions, le format des bouteilles d'eau mises à disposition des élus a été modifié. En 2020, le PIL a mis en œuvre une démarche d'inventaire des biens mobiliers sur le campus et assure la valorisation du mobilier en fin de vie.

De plus, les services de restauration de la Région sont engagés dans une démarche écoresponsable. Ainsi, la cafétéria et le restaurant tendent l'objectif de 100% d'achat d'origine France pour les produits carnés. Un travail est mené sur l'approvisionnement par des fournisseurs locaux et aussi sur l'achat des produits labellisés. Les produits laitiers viennent d'une

ferme située au nord de Nantes. La boulangerie s'approvisionne en farine qui vient de la région. Les déchets organiques de la cafétéria sont valorisés dans le composteur de l'Hôtel de Région et dans les espaces verts ensuite, tandis que les plateaux-repas du restaurant sont 100% recyclables voire compostables. Un travail important est mené pour limiter le gaspillage alimentaire au maximum

Par ailleurs, depuis 2017, la Région des Pays de la Loire a lancé la démarche 3R. Elle vise à mettre en place une gestion durable et responsable des équipements mis à disposition des lycées publics selon le principe de l'économie circulaire, en s'attachant à respecter la hiérarchie des modes de traitement des équipements non utilisés, à savoir par ordre de priorité : réemployer (transferts entre établissements), revendre (enchères ou reprise) ou réformer (réemploi par des partenaires locaux de l'économie sociale et solidaire, ou recyclage).



La démarche rencontre un vif succès et a permis de réaliser des économies par le réemploi ou encore une recette dans le cadre de la vente aux tiers pour donner une deuxième vie aux équipements. Pour exemple sur ces 4 dernières années :

- 511 391 € d'économies ont été réalisées grâce au réemploi ;
- 61 149 € de recettes issues des ventes aux enchères ont été dégagées.

Une politique d'archivage d'électronique au service d'une gestion durable de l'information

La Région des Pays de la Loire a établi, pour ses propres services et avec certains organismes satellites, une stratégie d'archivage. En garantissant une bonne gestion de l'information, cette stratégie, qui comporte un volet consacré à l'archivage électronique, constitue entre autres un outil de rationalisation des moyens, financiers, humains, mais aussi environnementaux : produire et faire circuler l'information nécessite des matériaux et des ressources énergétiques, les supports des documents (papier, magnétique, numérique, autres) devant eux-mêmes être conservés dans des locaux de stockage adaptés et équipés de façon adéquate. Garantir la pérennité des documents et données, leur traitement (tri, classement) et leur accès, dans le respect de la réglementation, permet de limiter la constitution d'exemplaires multiples des documents et des données, d'améliorer le fonctionnement de l'administration et par là, le gaspillage d'énergie. Avec la dématérialisation croissante des données et documents, le sujet est d'autant plus d'actualité.

Perspectives

- **En 2021, la Région lancera officiellement l'Observatoire des déchets.**
- **Elle mettra en œuvre des actions d'accompagnement ciblées vers les territoires visant une meilleure prévention et gestion des déchets.** Il s'agira notamment de travailler avec la CERC au travers d'études territoriales sur les flux et la gestion déchets des BTP, mais aussi de piloter la démarche ConcerTO (Concertation territoriale autour de la matière organique) qui vise à assurer une meilleure prévention biodéchets. Cette démarche ConcerTO sera par la suite déployée sur des territoires volontaires.
- Initiée en 2020, la réflexion sur le développement de la filière des combustibles solides de récupération sera poursuivie en 2021. Elle répond aux priorités identifiées par l'État et aux orientations du PRPGD pour atteindre les objectifs en matière de valorisation des déchets dits ultimes. Un appel à manifestation d'intérêt sera notamment lancé en lien avec l'Ademe et le Plan de relance national avec une enveloppe régionale dédiée de 500 000 €.
- **La Région renouvellera en 2021 son soutien à l'Association des Assises nationales des déchets,** qui organise cette manifestation biennale. Ce rendez-vous d'envergure nationale constitue en effet un lieu d'échanges privilégié entre les différents acteurs du secteur des déchets et de l'économie circulaire et notamment les professionnels de la gestion et du traitement des déchets, les collectivités et les industriels.

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - OCTOBRE 2021.
Directrice de la publication : Christelle MORANÇAIS. Rédaction : Région des Pays de la Loire.
Maquette : Liner Communication. Image de couverture © anima productions
Couverture : © Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

paysdelaloire.fr

2020

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

 Région
PAYS DE LA LOIRE